

Ces héros tous en blouses blanches

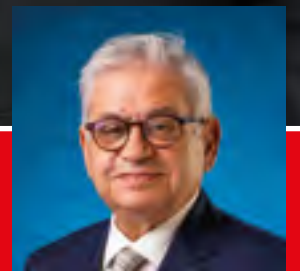
Leaders

Sauvez

N° 108 - Mai 2020 - 4 DT • www.leaders.com.tn




Faire face et se reconstruire : le jour d'après



MANDAT cash



أبعث كاش  يوصل كاش
في أقل من دقيقة

BNA Mandat Cash

Mandat Cash est un service de transfert instantané d'argent simple et sécurisé, destiné aussi bien aux clients qu'aux non clients de la BNA.

L'envoi des mandats peut s'effectuer en espèces ou par débit de compte courant ou compte d'épargne auprès de toutes nos agences, ou via nos solutions de banque à distance BNA eBanking et BNA mBanking. Le bénéficiaire peut récupérer son mandat dans nos GAB et nos agences.

**NOUVEAU
SERVICE**

**BNA
BANK**

Pour **2020**
Leaders
 a sélectionné pour vous



...A suivre

COUPON D'ACHAT

Auteur	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total
Mansour Moalla	35 DT		
Ammar Mahjoubi	35 DT		
Mohamed-El Aziz Ben Achour	35 DT		
Riadh Zghal	20 DT		
Walid Bel Hadj Amor	25 DT		
Hédi Bèhi	25 DT		
Taoufik Habaieb	25 DT		

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal

Tel

Livraison gratuite en Tunisie

En librairie

Offrir & S'offrir

Règlement par

Chèque bancaire Virement

au nom de **PR Factory**

CBB : 08 008 000671001274071

Date et signature

Ennour Building, Cité des Sciences, BP 200
 1082 Tunis Mahrajène, Tunisia
 Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn



AVEC LES FORFAITS

DIM@CONNECT

**OÙ QUE VOUS SOYEZ
RESTEZ CONNECTÉ**



SMARTPHONE
GRATUIT



JUSQU'À

50^{Go}

INTERNET MOBILE

COMMUNICATIONS

VOIX
OFFERTES

À PARTIR DE

20^{DT}
PAR MOIS

#MEN_DARI

Livraison à domicile

1288

www.tunisiatelecom.tn

Face à l'exubérance, l'humilité

L'édito



• Par Taoufik Habaieb

Plus de bave et de bavures que de bavettes! La Tunisie aussi n'y échappe pas, ajoutant plus d'hésitations agitées que d'actions fondatrices. Faut-il toucher le fond pour se constituer une expérience instructive? La seule sagesse est d'être à la hauteur du moment.

En trois coups de fouet successifs, la santé, l'économie et les revenus sont soumis à rude épreuve.

Personne n'est en mesure de prédire la fin du calvaire, mais tous ressentent fortement les dégâts déjà subis et pressentent ceux à venir. Dans l'impuissance. De confinements en déconfinements, nous devons apprendre à vivre avec le Covid-19, jusqu'à son extinction, sa neutralisation ou son traitement.

On ne demande pas à nos gouvernants de nous conduire à l'Éden, mais de nous préserver de l'enfer (Dag Hammarskjöld). Mis à nu, nos systèmes frappés d'obsolescence, donc inopérants, sont en porte-à-faux avec les politiques publiques jusque-là suivies. Sans qu'aucune réflexion sérieuse ne soit engagée.

Le jour d'après demeure encore obscur, confus, magmatique. La seule certitude, c'est qu'il sera différent: en mieux? En plus mal? Complètement changé? Cerné par le feu des fronts embrasés, le gouvernement est confronté à un choix cornélien, balançant entre exigences sanitaires et impératif économique. En gouffre périlleux, faillite d'entreprises, licenciements massifs et révolte des affamés.

La bourse ou la vie? Face aux pathogènes ravageurs, les anticorps de résistance sont aussi ceux en dinars. L'immunisation escomptée est aussi contre l'effondrement de l'économie, l'extinction du revenu, la rupture de tout lien. L'industrie détruite, les rentes instaurées, l'informel et la contrebande passés sous silence, la santé sous-investie, l'école marginalisée et la nature violée. Des populistes de tout acabit sont postés aux commandes. La facture se paye au comptant. Tous exposés à l'infection, mais tous inégaux devant d'autres désastres.

En première ligne, les blouses blanches qui soignent et la matière grise qui monte au feu de l'économie, des finances et de la précarité livrent un même combat d'une rare atrocité. Sauver des vies humaines pour les uns, sauver des entreprises, des emplois et des revenus pour les autres. Avec très peu de moyens, leur seule détermination est de vaincre ces fléaux pour assurer un corridor sécurisé au jour d'après.

L'humilité des uns fait face à l'exubérance des autres.

L'abnégation, à l'autosuffisance. Alors que les uns, avec un dévouement héroïque, sont au chevet d'un pays sous perfusion et en assistance respiratoire artificielle, d'autres se lâchent pour revendiquer confiscation de biens, nationalisation d'entreprises, impôt sur la fortune et nouvelles taxes. "Au nom du peuple". De l'anarchisme primaire et du populisme, plutôt. Comme si la pandémie ne suffisait pas à elle seule, il va falloir subir en plus l'étourderie des hurluberlus.

L'autre danger qui guette la Tunisie, c'est son positionnement dans ce monde qui se reconfigure. Démondialisation, reglobalisation, effritement du multilatéral, l'ONU, avec un système hors service, assiste impuissante à l'hécatombe qui endeuille les États-Unis, mettant en péril le deuxième mandat de Trump, au repli de l'Europe, le silence de Moscou, le rétropédalage de la Chine, les soubresauts qui secouent l'Arabie saoudite et certains de ses voisins, et les trébuchements de la Turquie et de l'Iran: le monde est en transe.

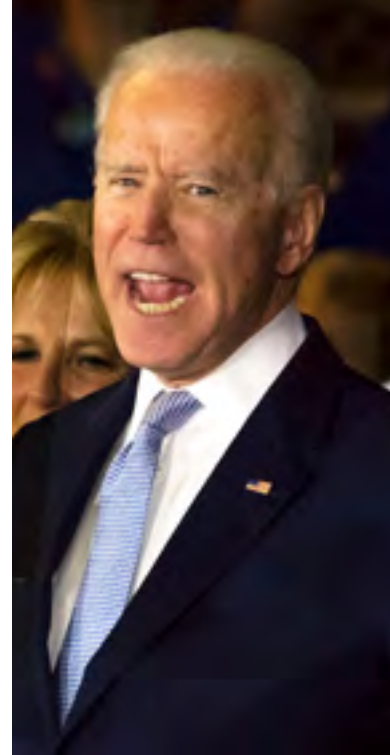
A nos portes, la Libye sombre. Privé d'eau, d'électricité et de soins de santé, ce peuple frère vit l'horreur sous les feux croisés des belligérants par procuration. La Syrie, la Palestine et le Yémen sont livrés aux voraces. Dans les camps de réfugiés, l'inhumain dépasse l'entendement. En Israël, l'accord de gouvernement finalement conclu entre Benjamin Netanyahu et Benny Gantz fera de l'annexion d'une nouvelle partie de la Cisjordanie en juillet prochain - avec la bénédiction de l'Amérique - une dot de mariage. Le Conseil de sécurité de l'ONU, où siège la Tunisie, pour deux ans, depuis janvier dernier, en tant que membre non permanent est aux abonnés absents. Que dire alors de la Ligue des États arabes.

C'est le moment de réserver sa place. L'ensemble des équilibres géopolitiques changera d'épicentre et de paradigmes. Pas tout de suite, mais progressivement. Dans ce jeu de nouvelles alliances qui se nouent, chacun des gestes de la diplomatie tunisienne est ausculté. Le moindre faux pas nous exclura du camp des vainqueurs, ceux qui seront les nouveaux maîtres du nouveau monde. L'œuvre de Bourguiba en la matière aura été de doter dès le début la petite Tunisie de fondamentaux solides qui l'ont distinguée dans le concert des nations.

Nos choix doivent être clairs. Changer de doctrine dans tous les domaines, nous repositionner dans l'univers naissant et faire montre d'humilité au lieu d'exubérance.

Tel doit être notre credo. ■

T.H.



Opinion

- 18** «La nécessité est la mère de l'invention»*
Par Riadh Zghal

En couverture

- 20** Marouane El Abassi: sauver les entreprises, préserver les emplois
30 Nizar Yaïche : comment maintenir la Tunisie à flot
38 Sélim Azzabi : Financer, rationaliser, reconfigurer...
48 Faire face et se reconstruire : le jour d'après
Par Abderrazak Zouari
52 En direct de la ligne de front : ces héros tous en blouses blanches
58 Tant d'incertitudes
Par Professeur Slaheddine Sellami
64 Mort et deuil au temps du Corona
Par Sofiane Zribi
74 Covid-19 : les droits de l'enfant en confinement ?
Par Hatem Kotrane
80 Pouvoir local et sanctions administratives
Par Afef Hammami Marrakchi

Chronique

- 87** Le calendrier électoral : sens et irrationalité
Par Habib Touhami

International

- 88** Biden tient la corde pour la Maison-Blanche L'emportera-t-il contre Trump ?
94 Le grand secret entre : Caïd Essebsi et Obama

Société

- 96** Les épidémies dans l'histoire tunisienne
Par Mohamed El Aziz Ben Achour
102 Aux origines de Tunis, l'antique Tynès
Par Ammar Mahjoubi
108 A la mémoire de Tahar Ben Ammar (1889-1985)
Un authentique homme d'Etat
Par Ahmed Ounaïes
112 Il était une fois Leila Menchari
118 Slaïem Affes : l'industriel innovateur
124 Michel Lelong : le Carthaginois, ami fidèle des musulmans, nous quitte
Par Samir Gharbi
126 Mohsen Mnif : monsieur aéroports

Billet

- 128** L'humanité sera-t-elle sauvée des eaux ?
Par Hédi Béhi



Bank ABC se mobilise pour la Tunisie

Les outils numériques permettent de rester efficaces même éloignés les uns des autres, nous les apprivoisons petit à petit pour préserver notre intelligence collective.

Il est juste de dire que ce que nous vivons depuis quelques semaines maintenant est la plus grande crise sanitaire que le monde, et bien évidemment la Tunisie, ait connu depuis plus d'un siècle.

La lutte contre la pandémie repose essentiellement sur notre discipline collective et notre solidarité les uns envers les autres. Des mesures drastiques à court terme nous sont infligées mais si elles sont relâchées trop vite l'épidémie peut aussitôt redémarrer. Aussi soyez prudents et disciplinés car l'urgence est de vous protéger, de protéger vos proches et ceux que vous aimez, de protéger aussi ceux qui sont obligés de quitter leurs domiciles pour permettre au système de continuer à tourner. Je les salue tous pour leur courage et abnégation et spécialement mes collègues qui travaillent dans le secteur financier.

Le personnel de Bank ABC, comme celui de bien d'autres acteurs du secteur bancaire, est engagé avec dévouement à vos côtés. Nous nous sommes adaptés: beaucoup de télétravail mais aussi une présence physique sur sites pour continuer à vous servir et à traiter vos opérations quotidiennes sans relâche et dans les délais impartis. Nous nous sommes mobilisés pour reporter les échéances des crédits pour les particuliers et professionnels; quand dans certains cas cela n'a pu être fait à temps à trouver des solutions alternatives dont l'issue est ré-alimenter les comptes de cette provision. Nous continuons à soutenir les entreprises y compris en re-profiliant certaines tombées. Il est essentiel de les maintenir en vie car par le travail naît la richesse qui à son tour génère de l'emploi.

La prospérité financière doit être un moyen et non un but. Notre priorité absolue est donc de protéger les plus fragiles, celles et ceux, particuliers ou entreprises, que cette épidémie touche d'abord.

Dans ces moments particuliers où la solidarité se mesure aux actes, Bank ABC réitère sa fierté d'appartenir à une profession qui fait face au défi et qui se montre réellement citoyenne. Nous viendrons, tous ensemble, à bout de cette crise grâce à notre persévérance et à notre discipline. Nous ferons honneur à nos aînés qui nous ont montré la voie à travers la riche histoire de la Tunisie.

Al KDOLI
Directeur Général
Bank ABC Tunisie



70 29 22 22
24H/7J (Coût d'un appel local)



www.Bank ABC Tunisia

www.bank-abc.com



Quelles chances pour la résolution Kaïs Saïed devant le Conseil de sécurité ?

L'appel lancé par le président Kaïs Saïed en mars dernier au secrétaire général de l'ONU et au président du Conseil de sécurité pour une action urgente commune et coordonnée en vue de faire face au Covid-19 et à ses répercussions fait son chemin. Un projet de résolution porté désormais avec la France s'emploie notamment à exiger « une cessation générale et immédiate des hostilités dans tous les pays inscrits à son ordre ». Il « demande à toutes les parties à des conflits armés de s'engager immédiatement dans une pause humanitaire durable pendant au moins 30 jours consécutifs. » Une exception du périmètre d'application est délimitée : « Cette pause humanitaire ne s'applique pas aux opérations militaires contre l'État islamique en Irak et au Levant (ISIL, également connu sous le nom de Daesh),

Al-Qaïda et le Front Al Nusra (ANF), et tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaïda ou à l'ISIL, et autres groupes terroristes qui ont été désignés par le Conseil de sécurité. »

Mis en hibernation depuis le mois de mars jusqu'à tout récemment, le Conseil de sécurité bute sur une divergence de positions, notamment quant à l'appréciation de l'action de l'OMS, l'appellation du virus et son lien avec le pays où il s'était déclenché, la Chine, mais aussi la restriction contraignante des opérations menées par certaines grandes puissances dans des zones de conflits. La diplomatie tunisienne à l'œuvre espère aboutir à l'adoption d'un texte consensuel. **■**

Elyès Fakhfakh et ses conseillers

Un chef de gouvernement a tout le droit de s'entourer de fidèles, mais aussi le devoir de pouvoir s'appuyer sur des conseillers techniques de très haut niveau qui partagent sa vision et l'aident à la conceptualiser et assurer le suivi et la coordination de sa mise en œuvre. Sauf que, selon un accord passé avec les partis politiques devant lui garantir l'investiture de l'ARP, il se devait de nommer auprès de lui des « conseillers » qui lui sont proposés. D'où une controverse qui s'amplifie à la révélation de chaque nouvelle désignation.

Plaidant en sa faveur, Mohamed Abbou, ministre d'État, désormais aux larges attributions déléguées et grands pouvoirs délégués, affirme qu'au total, le nombre de conseillers à la Kasbah ne dépassera pas la douzaine, expliquant que c'est un nombre tout à fait raisonnable par rapport à la pléthore de conseillers appelés par certains de ses prédécesseurs ou à la taille des cabinets de chef de gouvernement à l'étranger. **■**

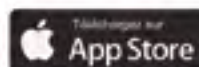
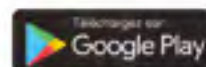


MA BANQUE OÙ JE VEUX QUAND JE VEUX !

Pour vous protéger et protéger les autres, **UIBNET** et **UIB Mobile** vous permettent d'effectuer vos opérations bancaires à distance sans vous déplacer, rapidement, simplement et en toute sécurité.



GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE





Mohamed Abbou Super Ministre d'Etat...et plus

Les juristes en sont hérissés, et les Tunisiens avisés, fort dépités. Par décret gouvernemental N°167 – 2020 en date du 28 avril 2020, relatif, dans un amalgame inédit, aux attributions et aux prérogatives du ministre d'État délégué auprès de lui et chargé de la Fonction publique, de la Gouvernance et de la Lutte contre la malversation, le chef du gouvernement vide de manière quasi-complète l'administration relevant de son autorité. Tout ou presque est délégué à Mohamed Abbou, titulaire de la charge. En se dessaisissant de ses pouvoirs transférés, Fakhfakh, en autorité délégataire, se rend incompétent en la matière. C'est là principalement la différence entre la délégation de pouvoir et la délégation de signature, comme le rappellent les juristes. La délégation de pouvoir n'est possible qu'en cas d'empêchement provisoire constaté et mentionné dans le décret concerné, en précisant impérativement la durée, puisque cette délégation s'éteint avec la disparition de l'empêchement, ajoutent-ils.

«Les lacunes flagrantes ne manque pas, relèvent des juristes. Au mépris de principes élémentaires de droit, délégation par décret des compétences fixées par une loi, visa et référence à un texte abrogé, chevauchement d'attributions avec ses conséquences en dysfonctionnement, voire affrontements en cas de crise politique, et autres dispositions figureront en mauvais cas d'école.»

Abbou en vice-chef de gouvernement

La signification politique est importante : Abbou, déjà positionné en ministre d'État, est ainsi érigé en vice-chef du gouvernement, pour ne pas dire en chef de gouvernement bis comme certains commentateurs ne s'empêchent pas de le dire. Tout est possible. Il suffit de le proclamer officiellement.

Selon ses proches, la décision de Fakhfakh «part d'un bon sentiment». «Devant se concentrer sur l'économique et le social en ces temps de crise, il a préféré se décharger de la gestion administrative sur un coéquipier politique de poids, chef d'un parti important de la coalition gouvernementale», argue, sans sourire, l'un des siens.

«Ce partage très poussé du pouvoir à la tête du gouvernement ne se limite pas à ce décret inédit. Il est également illustré par l'investiture à ses côtés de « conseillers » délégués auprès de lui, comme un "Résident général", par les partis de sa coalition, relève un spécialiste. Si certains nouveaux venus ne manquent pas de compétence, ajoutent-il, d'autres ne pourraient se prévaloir que de leur engagement partisan fidèle et de leur brio en combinaisons. Leur loyauté ira à leur parti. Tout ce climat malsain qui menace de s'installer à la Kasbah ne fera que compliquer la tâche de Fakhfakh et le soumettre sous

l'emprise de ses partenaires qui finiront un jour ou l'autre de le lâcher.»

D'abord, deux problèmes juridiques

Un premier examen du décret Abbou permet de déceler deux problèmes, explique à Leaders un éminent professeur de droit administratif.

D'abord, légistique

- Regrouper le fait de fixer les attributions et le fait de déléguer dans un seul texte est inédit. Cela altère son intelligibilité (Cf., pour comparer, le décret Essid du 11 mars 2016).
- Viser et se référer à un texte abrogé n'est pas valable. Il s'agit ici du décret du 4 août 2016 qui, en réalité, n'existe plus depuis la suppression du ministère en question par l'effet du décret du 10 avril 2017.

Et ensuite, de légalité

La compétence de nomination déléguée par ce décret est prévue par la loi du 17 août 2015 et cette loi ne prévoit pas de délégation. Ainsi, la délégation envisagée n'est pas autorisée et manque, de la sorte, de fondement légal.

Une lecture juridique édifiante

La lecture du décret laisse perplexes les spécialistes du droit administratif, qu'ils soient chercheurs et enseignants universitaires ou anciens hauts cadres, voire membres du gouvernement, il y a quelques années, alliant ainsi la maîtrise juridique à l'expérience de sa pratique. Leurs avis synthétisés ci-après, sont édifiants.

Observations générales

1) Ce texte vide de manière quasi-complète l'administration relevant du chef du gouvernement lui-même. Ce dernier n'a plus sous son autorité directe que son cabinet et sous sa tutelle que quelques organismes comme l'IORT ou les Archives nationales. Historiquement, ce transfert de pouvoirs rappelle celui opéré par feu Mansour Skhiri, alors ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, entré à l'époque en conflit avec le Premier ministre, feu Mohamed Mzali.

2) Selon les principes généraux de droit, applicables en la matière, tout transfert (ou délégation) de pouvoirs, obéit à quatre conditions :

- Il doit avoir une assise juridique précise et en cas de pouvoirs reconnus par la constitution notamment au président de la République ou au chef du gouvernement, cette assise juridique ne peut être que le texte constitutionnel.

A défaut d'assise juridique précise, tous les actes pris sur la base du transfert de pouvoirs seraient susceptibles d'annulation par le Tribunal administratif.

- Il doit être express et précis, avec détermination de ses limites.
- Il doit être partiel.
- Il fait dessaisir l'autorité délégataire des pouvoirs transférés et la rend juridiquement incompétente en la matière (c'est là principalement la différence entre la délégation de pouvoir et la délégation de signature).

3) Pour le cas de la Tunisie, l'article 92 (avant-dernier paragraphe) de la constitution prévoit la possibilité pour le chef du gouvernement de déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres, sans préciser quels pouvoirs peuvent être délégués ou ne peuvent pas être délégués (ex: la nomination des membres du gouvernement).

Observations particulières

- L'article 1er du décret permet au ministre d'État d'établir et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans certains domaines.

Cette disposition paraît contredire l'article 91 de la Constitution qui précise que c'est au chef du gouvernement d'arrêter la politique générale de l'État, en notant que cet article ne prévoit pas la possibilité de déléguer ce pouvoir.

- Les articles 2 à 6 du décret donnent au ministre d'État une délégation quasi générale de tous les pouvoirs relatifs à la gestion et à la tutelle des services administratifs relevant légalement du chef du gouvernement.

Cet article rend incompétent le chef du gouvernement en la matière. Or le même texte garde compétente cette autorité, ce qui est contraire aux principes généraux sus-évoqués.

En plus, le chevauchement d'attributions qui va obligatoirement naître dans la pratique va inéluctablement générer des dysfonctionnements dans les services, notamment en cas de discordance de points de vue entre les deux autorités gouvernementales concernées.

- L'article 7 prévoit la délégation au ministre d'État de nommer les cadres supérieurs de l'État. Cet article paraît contraire à l'article 92 de la constitution qui donne précisément ce pouvoir au chef du gouvernement, sans, en principe, possibilité de le transférer ou de le déléguer.

Remarquons à ce propos que l'ancienne constitution de 1959 permettait expressément au président de la République de déléguer ce même pouvoir au Premier ministre, uniquement pour certaines fonctions.

Avant d'apposer sa signature sur le décret, Elyès Fakhfakh avait-il consulté les spécialistes avisés en dehors de son cercle rapproché? La Tunisie en compte d'excellents. En interne, avait-il été tenu informé par ses conseillers et services de tous les aspects juridiques et politiques du texte qui lui était soumis? Depuis des siècles, la Kasbah est réputée pour avoir toujours eu d'excellents juristes, ce qui s'est enrichi davantage sous la République. Le patrimoine du droit administratif tunisien est aussi précieux que glorieux, servant de référence à de nombreux autres pays. Alors que s'est-il passé? Dans un nouveau retournement dont ils se font champions depuis 2012, des «scripteurs de textes juridiques» se sont empressés de devancer les vœux des nouveaux maîtres des lieux en se pliant révérencieusement à leurs désirs? Ou, sous la pression du temps et de la politique, des juristes de la deuxième génération, connus pourtant pour leur compétence, ont fini par plier à l'urgence et aux multiples amendements imposés?

Présenté en Conseil des ministres fin avril, le projet de décret n'a pas fait l'objet de l'examen profond nécessaire. Anouar Maalouf (Ennahdha), sans se prononcer sur ses détails, a demandé le report de son examen. Mais les jeux étaient déjà faits. ■

Kamel Bennaceur

La descente aux abysses des prix pétroliers



Le lundi 20 avril 2020, le monde est abasourdi par la nouvelle que le pétrole américain s'échangeait à des prix négatifs, c'est-à-dire que l'acheteur, en plus d'acquiescer le précieux combustible, se faisait rémunérer. Le rêve de tout consommateur ! Au mois de mars, et suite à l'échec de la réunion du groupe Opep+ (pays exportateurs de pétrole de l'Opep) avec d'autres pays non membres tels que la Russie, combiné avec le choc de demande pétrolière créé par le Covid-19, j'avais indiqué que cela risquait de se produire. Comment serait-ce possible ?

Le prix du pétrole sur les marchés est fixé selon des indices. Le brut américain utilise comme liquide de référence le West Texas Intermediate (WTI) qui est échangé sur le marché financier de New York. Au niveau mondial, on utilise plutôt comme indice le Brent (pétrole de la mer du Nord), et les autres bruts sont référencés avec un surcoût ou une marge négative selon leur qualité. Les ventes et les achats de produits pétroliers de la Tunisie utilisent comme référence le Brent. Le 20 avril, sur le marché américain, les transactions sur les volumes de pétrole WTI pour le mois de mai 2020, avec des financiers (traders) qui avaient acheté des quantités de brut-papier, et qu'ils comptaient écouler chez les acheteurs, se sont retrouvées avec des quantités importantes qui ne trouvaient pas preneur. Ces traders n'avaient pas la possibilité de le stocker, car toutes les capacités disponibles pour l'emmagasiner étaient déjà pleines ! En outre, les producteurs américains ne peuvent pas réduire leur production (ou même fermer leurs puits), car leur redémarrage entraîne des coûts importants ! Certains de ces traders ont donc dû se résoudre à verser de l'argent pour pouvoir trouver preneur (jusqu'à 40\$ par baril, d'où les prix négatifs). C'est la première fois dans l'histoire depuis la création de l'indice WTI au milieu des années 1980 ! Il faut noter que cela n'avait pas eu un impact direct sur l'autre indice (le Brent) qui a continué à

s'échanger aux environs de 22-25 \$ le baril et que les contrats sur le WTI pour le mois de juin 2020 se négocient entre 15 et 20\$.

Sur le plan mondial, nous consommons 100 millions de barils par jour, avec 56% utilisés dans les secteurs des transports routier, aérien et maritime. Du fait de la situation créée par le Covid-19, le confinement et l'arrêt des voyages internationaux, la demande de pétrole a chuté de façon drastique : -30% anticipé au mois d'avril par l'Agence internationale de l'énergie (c'est-à-dire moins de 30 millions de barils par jour en moins !). Il n'y a jamais eu une chute aussi importante en un mois dans l'histoire récente ! L'échec de la réunion de l'Opep+ début mars, au lieu d'entraîner une chute de la production (même si on ne parlait que de 2 millions de barils !), a au contraire résulté en un bras de fer et l'augmentation de la production par certains pays. Avec 30 millions de barils en suroffre et qu'il fallait stocker, toutes les capacités existantes (citernes, tankers, gisements souterrains) ont été réquisitionnées, même se sont vite remplies et il était à craindre des prix négatifs au niveau mondial ! Le 12 avril, la réunion de l'Opep+ en marge de celle du G20 a enfin abouti à un accord pour réduire la production d'au moins 9.7 millions de barils par jour. Il est donc anticipé que les prix du Brent reviennent au niveau autour de 30 \$, dépendant bien sûr de la reprise économique et de celle du mouvement des personnes.

La Tunisie est dans une situation duale : en tant que producteur de 35 000 barils par jour (début 2020), elle est impactée par la baisse des cours. Mais nous consommons aussi près de 92 000 barils par jour, donc la baisse des cours est globalement positive pour la balance commerciale du pays et donc le soutien du Dinar. Par ailleurs, le budget de l'Etat tunisien pour l'année 2020 a été établi sur une base prudente et conservatrice de 65 \$ le baril, et donc la baisse entraîne un aspect positif sur plusieurs plans (hors balance commerciale) :

- Diminution des paiements pour le gaz naturel (avec des prix aussi référencés sur le Brent)
- Réduction des subventions énergétiques
- Réduction de la demande du pays en hydrocarbures

La manne ainsi créée devrait en priorité être utilisée pour l'amélioration des structures sanitaires, le soutien aux familles durement touchées par la crise du Covid-19, ainsi que les secteurs économiques fortement impactés. Le rétablissement du ministère de l'Energie, des Mines, et des Energies renouvelables par le chef du gouvernement Elyes Fakhfakh, après la décision fortement controversée du gouvernement précédent de le décapiter en août 2018, offrira aussi l'opportunité de vraies recommandations sur une politique énergétique durable et résiliente utilisant le savoir-faire tunisien. Cela inclut, entre autres, une vraie politique d'achat anticipé, de capacités de raffinage et de stockage, et bien sûr de support à la transition énergétique par une décarbonisation du mix énergétique. ■

K.B.

TOUS UNIS POUR LA TUNISIE



BH
GROUP

www.bhbank.tn

wininti

by BH ASSURANCE

تقضى شورك

l'application

إلي تعمل بيها كل شين و بين ما تكون

BH ASSURANCE



www.bh-assurance.com

#Besafe #StayAtHome



Tahya Tounès et sa voie de relance

Youssef Chahed a profité du confinement pour réfléchir sur l'avenir de son parti, Tahya Tounès. Si les idées maîtresses sont encore sur le métier, de premières pistes commencent à se dessiner, confient ses proches. Le parti, fort de 14 députés à l'ARP, se situe dans la majorité au gouvernement, en chef de file du camp démocrate. Il entend jouer pleinement un rôle actif tant au Bardo qu'à la Kasbah et nourrir le débat de propositions utiles, en plus de l'action entreprise par ses deux représentants au gouvernement, Selim

Azzabi et Chokri Ben Hassen, ajoutent-ils.

Rapidement monté en machine électorale en mai dernier, Tahya Tounès se veut à présent «le creuset d'une pensée globale, innovante et porteuse. A cet effet, des groupes de réflexion auront à plancher sur les thématiques du présent et du futur, pour en conceptualiser des propositions de loi et des recommandations. Ce travail de fond est de nature à rallier au parti des compétences de divers domaines et de lui paver la voie.»

Elections

Fédération tunisienne des sociétés d'assurances (Ftusa)

Habib Ben Hassine, président



Hatem Amira, directeur exécutif



Distinctions

Moncef Louhaibi

Lauréat du prix de la poésie des «Sheikh Zayed Book Awards» pour son recueil en arabe «belkaas ma kabla al Akhira», paru en 2019 aux éditions Meskilani



Mohamed Aït Mihoub

Lauréat du prix de la traduction des «Sheikh Zayed Book Awards» pour sa traduction du français vers l'arabe du livre «L'Homme Romantique».



Décès

Mahmoud Seklani

91 ans, professeur émérite à l'université de Tunis, démographe, statisticien et économiste. Auteur de plusieurs ouvrages : « Histoire des faits et de la pensée démographique du monde arabo-musulman », « Economie et population du Sud tunisien », etc.



Michel Lelong

95 ans, prêtre catholique français connu pour ses nobles combats pour rapprocher musulmans et chrétiens.



M'hamed Jaïbi

68 ans, journaliste, ancien rédacteur en chef au quotidien La Presse.



Borhene Ben Achour

Ancien ambassadeur

Abdessalem (Sleim) Affes, 79 ans

Ancien député à l'Assemblée des représentants du peuple. Homme d'affaires et fondateur de la première unité de mousse Sotim, les peintures Flash et des groupes Spiga et Diari.



Mongi Mami

77 ans, homme d'affaires et promoteur industriel. Fondateur de la Société d'injection du plastique alimentaire (Sipa) et de la Société d'injection de bouchons (SIB).



Fatma Zaïri

Journaliste, animatrice, productrice à Rtc1 et professeur universitaire de littérature française. Elle a été membre de la Commission Radio Copeam et coproductrice du magazine d'information euroméditerranéen.



Noureddine Ben Yahmed (Diwa)

83 ans, légende du football tunisien. Ancien joueur du Stade Tunisien (ST) et de l'Espérance Sportive de Tunis (EST).



Présidence de la République

Othman Jerandi
Conseiller principal, chargé des affaires diplomatiques



Présidence du gouvernement

Jawher Ben Mbarek
Chargé de mission (conseiller pour les affaires régionales)



Ministère de l'Intérieur

Mohamed Cheikhrouhou
Gouverneur de La Manouba



Raja Trabelsi
Gouverneure de Sousse



Ministère du Transport et de la Logistique

Samira Fendri Besghair
Chef de cabinet

Ministère de la Santé

Chokri Hamouda
Directeur général de l'Instance nationale d'évaluation et d'accréditation en santé (Ineas)



Mohamed Chaouch
Directeur des Soins de santé de base (Dssb)



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources hydrauliques

Saloua Khiari
Chargée de mission



Ministère de l'Énergie, des Mines et de la Transition énergétique

Mohsen Mansouri
Chef de cabinet

Hamed Materi
Chargé de mission (hydrocarbures)

Kamel Charni
Chargé de mission (communication)

Imed Mkaouer
Directeur général de Steg Energies renouvelables

Ministère du Commerce

Khaled Ben Abdallah
Chef de cabinet



Ministère de l'Industrie

Kamel Oueslati
Chef de cabinet

Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

Fahmi Houki
Chef de cabinet

Ministère des Affaires culturelles

Ahmed Amine Azzouzi
Chargé de mission

Samia Labidi
Chargée de mission

Mohamed Nidhal Batini
Chargé de mission

Mohamed Hedi Jouini
Chargé de mission et coordinateur à la Cité de la culture

Ali Msabhia
Chargé de mission

Mohamed Amairi
Directeur général de l'Organisme tunisien des droits d'auteur et des droits voisins (Otdav)

Amel Zribi Hachana
Directrice générale de

l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de la promotion culturelle (Amvppc)

Youssef Lachkhem
Directeur général de l'Etablissement national pour la promotion des festivals et des manifestations culturelle et artistiques (Enpfmca)

Monia Abid Messaâdi
Directrice générale du Centre national des arts et de la marionnette (Cnam)

Sofien Feki
Directeur général du Théâtre de l'Opéra

Ahmed Chaabane
Directeur général du patrimoine

Hajer Zahzah
Directrice de l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de la promotion culturelle (Amvppc)

Mehdi Najjar
Secrétariat général de l'Organisme tunisien des droits d'auteur et des droits voisins (Otdav)

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Maher Mrayeh
Directeur général de l'éducation physique

Hichem Aissa
Directeur de la jeunesse et des sports

Fathi Bayyar
Chargé de mission

Mongi Mabrouk
Chargé de mission (jeunesse)

Amira Zenati
Chargée de mission (réforme structurelle et législative)

Mohamed Hédi Boulaaba
Chef du bureau de l'information et de la communication

Tunisie Telecom Samir Saïed, P.D.G.



S A H A T Y

ASSURANCE SANTÉ



VOTRE SANTÉ EST NOTRE PRIORITÉ.

Avec **SAHATY**, le premier contrat d'assurance santé individuelle du marché, **CARTE ASSURANCE** vous rembourse en complément de la CNAM, sur la partie des dépenses restées à votre charge.

Que vous soyez salarié, indépendant, profession libérale ou sans emploi, vous bénéficiez d'une assurance complémentaire santé composée de différentes formules adaptées à vos besoins.

Plus de détails sur notre site internet.

www.carte.tn

On vous l'assure.



«La nécessité est la mère de l'invention»*

Le sociologue français Balandier avait signalé qu'il n'y avait « pas de sociétés sous-développées mais des sociétés sous-analysées ». On peut comprendre cela comme une invitation à considérer la valeur des spécificités d'une société plutôt que de porter sur elle des jugements la sous-estimant, voire la méprisant. De tels jugements ne viennent pas seulement de l'extérieur mais sont aussi préférés par des personnes appartenant à ces mêmes sociétés. C'est que la domination par les pays les plus forts, dont la forme la plus agressive et culturellement destructrice qu'est la colonisation, détourne le regard des capacités et des potentialités individuelles et collectives de création, d'innovation et d'organisation et annule donc la possibilité d'en tirer profit lorsqu'elles arrivent à se manifester.

Aujourd'hui grâce à cette pandémie de Covid-19, grâce au confinement, non des personnes mais des pays, vu le coup donné au commerce international et le tarissement des moyens financiers d'un pays pauvre pour importer des équipements médicaux coûteux, voilà que l'on se tourne vers les ingénieurs, les architectes, les scientifiques, toutes disciplines confondues, pour non seulement trouver des solutions technologiques mais aussi pour prendre des décisions politiques scientifiquement fondées. Un proverbe arabe dit « الحاجة تفتق الحيلة » au sens où c'est la nécessité qui engendre l'imagination de la solution aux problèmes, cela correspond à cette affirmation de Platon reprise par les Arabes « الحاجة أم الاختراع », la nécessité est la mère de l'invention.

Pourtant, la question de l'importance de la maîtrise de la technologie, celle de l'innovation, celle du système national d'innovation n'étaient pas absentes du débat universitaire ni de la recherche scientifique en Tunisie. En 1987, l'ingénieur Moncef Bouchrara publiait un article dans la revue *Economie et Humanisme* intitulé « *L'industrialisation rampante ampleur, mécanismes et portée* » puis en 1989 un article dans la revue *Tiers-Monde* « *Sfax : 'Capitale' de l'industrialisation rampante* ». Il avait révélé dans ces publications les capacités d'innovation de petits entrepreneurs qui inventaient des procédés, des usages inédits de matériaux, parfois recyclés ou détournés de leur usage initial, pour mettre à disposition des consommateurs des produits accessibles dans un contexte de rareté. C'était à un moment où une pensée s'est développée à travers le monde, relative à l'innovation, les milieux innovateurs, l'entrepreneuriat, la gestion de l'entreprise et ses rapports avec l'innovation, la technologie appropriée et l'appropriation de la technologie. C'était aussi un moment où les travaux de recherche sur les ingénieurs se sont multipliés vu que ces derniers sont considérés a priori comme étant à la fois innovateurs et gestionnaires.

Personnellement, j'avais publié en 1986 un article dans la revue *Travail et Développement*, intitulé « *Pour une stratégie de développement technologique dans les entreprises tunisiennes : l'action sur la structure organisationnelle et le développement du potentiel humain* ». Puis en 1987, j'ai été invitée par le Cetime (Centre technique des industries mécaniques et électriques) à contribuer à sa revue par un article que j'avais intitulé « *Politique sociale et défi technologique* ». Le lien que j'avais établi et que je continue à admettre entre le technologique et le social tient à ce que je considère trois dimensions dans la technologie si l'on vise son exploitation pour la création de richesse : des techniques s'appuyant sur un savoir scientifique et empirique, des qualités humaines de savoir et de savoir-faire, un mode d'organisation sociale du travail associé à des valeurs et des représentations soutenant un ordre social particulier.

Depuis, j'ai multiplié les travaux dans le domaine. Vint ensuite la création de DEA (diplôme d'études approfondies) – ce qui correspond au master actuellement – à la faculté des Sciences économiques et de Gestion de Sfax. Sur ma proposition, un enseignement de gestion de l'innovation a été intégré aux programmes. Certains étudiants et étudiantes ont réalisé des travaux de recherche portant sur les questions d'innovation, d'essaimage, d'entrepreneuriat, toutes mises en

Opinion



• Par Riadh Zghal

perspective avec la gestion des ressources humaines et l'organisation. A ce propos, je citerai la thèse soutenue par Lotfi Mezhoudi en 2001 à l'ISG de Tunis, ayant pour titre «*L'essaimage d'entreprises et l'appropriation de la technologie, spécificités régionales, spécificités nationales – Cas de la Tunisie*». Cette thèse a révélé, entre autres, les capacités d'innovation de cadres moyens exerçant dans des entreprises publiques, qui leur ont permis de créer leurs propres entreprises innovantes.

Dans l'article publié dans la revue des industries mécaniques et électriques, je m'interrogeais : «La question qui se pose alors est celle de savoir quel est l'acteur social qui se chargerait de la conduite d'une stratégie menant à l'appropriation et la production technologique». Certes beaucoup de programmes de recherche, d'accès aux nouvelles technologies, ainsi que des expositions d'innovations créées par des étudiants (es) ont été réalisés. Des entreprises, des ingénieurs et autres entrepreneurs ont innové. Mais on n'a pas réalisé un vrai décollage technologique qui aurait rendu notre pays non seulement compétitif à l'échelle internationale mais aussi suffisamment autosuffisant dans des secteurs vitaux comme l'agriculture ou la santé. Pourtant, le système éducatif et universitaire n'a pas cessé de produire des compétences potentiellement innovatrices.

Et voilà qu'aujourd'hui les médias rapportent de façon récurrente la réalisation d'innovations par des startupper, des équipes d'ingénieurs dont certains sont encore en formation. Des énergies créatrices se libèrent et des innovations éclosent dans plusieurs régions du pays. Le gouvernement, attelé au traitement difficile de la pandémie de Covid-19, semble soutenir cette vague spontanée et bienveillante d'innovation. On ne peut que s'en réjouir car enfin on se tourne vers des jeunes et des scientifiques qui les encadrent. L'occasion est ainsi offerte pour mettre en valeur leur potentiel, leur capacité de servir, de changer les choses, leur engagement envers l'intérêt général, leur savoir favorisé par leur familiarisation avec les logiciels, l'informatique, l'intelligence artificielle, les sciences de la vie et des matériaux, les imprimantes 3D, la langue anglaise, la plus répandue dans le domaine scientifique, toutes disciplines confondues.

On est actuellement face à un élan salvateur, pourvu qu'il n'évolue pas comme celui de la solidarité observé parmi la société civile lors de la révolte de 2011. Celui-ci s'est rapidement estompé laissant la place à des luttes politiciennes. L'occasion d'un renforcement de la solidarité nationale susceptible de guérir les maux sociaux qui ont poussé à la révolte a été finalement perdue.

La question que je posais en 1986, voilà déjà 24 ans, est aujourd'hui plus actuelle que jamais : «*Qui élaborera une stratégie nationale de développement, de l'appropriation et de l'innovation technologique en tenant compte de la nécessité de réformer les modes de gestion des ressources humaines ?*» Aujourd'hui, notre pays a besoin d'une stratégie de rupture qui permettrait de hisser son économie au niveau d'une économie du savoir créatrice de richesse et en mesure de dégripper un ascenseur social à l'arrêt depuis belle lurette. 

R.Z.

*Citation de Platon (La République)

Sincères condoléances

Toute notre profonde compassion avec notre excellente éditorialiste le Pr Riadh Zghal qui vient de perdre son cher époux, Si Ahmed Zghal, ancien maire de Sfax et fondateur de la première association tunisienne de protection de la nature et de l'environnement.

A notre chère consoeur, à ses enfants Temy et Emna, et à toute la famille, l'ensemble de l'équipe de Leaders adresse ses sincères condoléances.

Marouane El Abassi

Gouverneur de la Banque centrale de Tunisie

Sauver les entreprises, préserver les emplois

Contacts directs, appels téléphoniques et visioconférences, le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, Marouane El Abassi, est constamment sur la brèche. Depuis son bureau au 8e étage du siège de la BCT conçu en vaisseau d'amirauté, il dirige les opérations tôt le matin. Le contexte provoqué par le Covid-19 et ses impacts est exceptionnel pour cet universitaire, longtemps expert international puis haut fonctionnaire à la Banque mondiale, investi par l'ARP, il y a deux ans, le 18 février 2018, gouverneur de la BCT, pour un mandat de six ans. Avançant avec la prudence requise, et l'indépendance de l'institution qu'il dirige, sur un fil de rasoir, il n'hésite pas à faire part au gouvernement des indicateurs qu'on lui fait remonter et les analyses effectuées, tout en formulant les recommandations qu'il juge utiles.

A la barre, Marouane El Abassi se doit aussi de prendre les décisions qui s'imposent tout en élargissant les concertations avec les différents acteurs concernés. Sur le plan international, il lui appartient de conduire avec les ministres des Finances et du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale les discussions avec les institutions financières multilatérales et les autres bailleurs de fonds.

La parole du gouverneur de la Banque centrale, depuis son fondateur, il y a 62 ans, Hédi Nouira, est toujours écoutée. Face à ce choc brutal qui secoue l'économie tunisienne, les regards se tournent vers Marouane El Abassi, 12e titulaire de la charge, qui a l'oreille de tous. Son évaluation de la situation en toute sérénité et son exploration des perspectives, avec la perspicacité qui lui est reconnue, sont très utiles à connaître. Dans l'entretien qu'il a accordé à Leaders, il apporte des éclairages instructifs.

Ne versant ni dans l'optimisme excessif ni dans l'alarmisme, il estime que des différents scénarii de sortie de crise





envisageables celui en « U » est le plus probable. « Il reflète un retour lent de la confiance des ménages et des entreprises », dit-il. « Ces chocs, à la fois d'offre et de demande, devraient plonger l'économie nationale dans la récession en 2020, et qui sera sans doute plus prononcée que celle de l'année 2011 », ne manque-t-il pas cependant de prévenir. « Le défi majeur sera, selon lui, de sauver nos entreprises de la faillite et de préserver les emplois. En d'autres termes, empêcher que cette crise économique ne se transforme en une crise sociale et financière. »

Rassurant, il affirme que les politiques monétaire, macro-prudentielle et budgétaire vont permettre de soutenir le tissu économique, l'emploi et le citoyen, pour empêcher que la crise ne se transforme d'une crise de court terme en une crise qui affaiblit durablement le potentiel de la croissance.»

«Le déficit budgétaire au titre de l'année 2020 devrait s'aggraver, pointe du doigt le gouverneur de la BCT, et les besoins de financement, particulièrement extérieur au titre de l'appui budgétaire, vont dépasser, et de loin, les estimations de la loi de finances 2020.» Ce qui est réconfortant, selon lui, c'est que « l'appui de la communauté internationale pour aider la Tunisie à circonscrire les effets de la crise du Covid-19 est, pour le moins que l'on puisse dire, très fort.»

Quant au marché des changes, il «*va préserver un certain équilibre en termes d'offre et de demande de devises, ce qui écarte le risque de pressions particulièrement fortes sur la valeur du dinar au cours des prochains mois.»* Pour ce qui est de la convertibilité du dinar, le gouverneur El Abassi réitère sans détour que la Banque centrale de Tunisie n'a jamais redouté de libéraliser ! Mieux, elle demeure convaincue que l'accès à l'international sous toutes les formes possibles relèverait plus de la survie pour l'économie nationale. La question n'est pas d'adopter ou non la convertibilité. Elle porte plutôt sur le fait de se concerter pour réviser le planning et la priorisation des futures mesures à adopter, surtout celles qui ne relèvent pas des attributions de la BCT.»

Interrogé par Leaders sur l'implication des banques dans le soutien aux entreprises, il en parle en toute franchise : «*Qu'il y ait quelques hésitations, je le conçois. C'est une situation inédite et nous sommes*

confrontés à l'inconnu et, par là même, en train d'apprendre. Qu'il y ait des critiques, je le comprends parfaitement et je respecte leurs auteurs.» Et amer, il déclare : «*Mais le "bankbashing" auquel nous assistons, c'est vraiment malheureux !* »

L'épargne nationale n'augmentera, selon les dernières projections du FMI, en 2020 que de 3,1% contre 10,1 % en 2019. Son message aux banques est clair : multiplier les initiatives afin d'améliorer leurs offres de produits d'épargne et ce, dans le but d'encourager les épargnants et favoriser l'inclusion financière des ménages, dont notamment ceux se fournissant auprès des circuits informels.

Au sujet des liquidités, le gouverneur relève, « d'un côté, des sorties massives de billets équivalant à 1 839 millions de dinars pendant les mois de mars et avril 2020 et qui sont proches des sorties enregistrées pendant la période de l'Aid El Idhaa. De l'autre, les entrées des billets connaissent un niveau très faible de 694 millions de dinars pendant les mêmes mois, soit une diminution de 53 % par rapport à la même période de l'année dernière. Il est donc opportun de profiter de cette crise pour accélérer le processus de decashing déjà entamé, et ce, à travers l'encouragement des moyens de paiement digitaux et à distance.»

Avec le FMI, et après le décaissement de 745 millions de dollars à la Tunisie dans le cadre de l'Instrument de financement rapide (NDFLR : IFR), la prochaine étape, nous confie le gouverneur de la BCT, consistera en la préparation des nouvelles négociations avec le Fonds d'un nouveau "Extended Fund Facility" soutenant un programme de réformes reflétant les priorités économiques du gouvernement.

Avant de conclure, il révèle que «*selon les dernières prévisions, et à condition que la normalisation s'enclenche dès le second semestre de l'année, la Tunisie devrait connaître une baisse du PIB en termes réels avoisinant les 4%.*» Mais il préfère clore ses propos sur une note optimiste : «*La capacité de résilience de la Tunisie, des Tunisiennes et des Tunisiens est toujours surprenante et exceptionnelle!*»

Interview



Leaders : Comment s'annonce la sortie progressive du déconfinement pour le système financier, l'entreprise et les ménages ?

Marouane El Abassi : La crise que nous traversons actuellement est inédite ! Jamais l'économie tunisienne n'a été volontairement à l'arrêt aussi longtemps. Les conséquences seront à la fois exceptionnelles et imprévisibles tant que la durée et l'ampleur de la pandémie sont encore inconnues. On ne dispose pas encore d'une évaluation exacte de l'impact de la période passée de confinement sur l'activité économique et la confiance des opérateurs.

Actuellement, on ne connaît ni la durée ni la forme du déconfinement. Cependant, plusieurs scénarii de sortie de crise ont été évoqués par les économistes.

Le scénario le plus optimiste repose sur un rebond immédiat de la consommation et de l'investissement.

Des scénarii pessimistes tablent sur une crise longue et profonde ou avec un rebond de courte durée et une rechute liée à une panne de la demande.

Mais, à mon sens, le scénario de sortie de crise en «U» est le plus probable. Il reflète un retour lent de la confiance des ménages et des entreprises. De son côté, la BCT

veillera à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faciliter la reprise la plus rapide de l'activité économique.

De quoi dépendra cette reprise ?

La reprise de l'activité des entreprises dépendra de plusieurs facteurs. Je citerai, à ce titre, les caractéristiques du secteur d'activité, la gravité de l'impact direct de la crise ainsi que le climat d'investissement et l'aversion au risque qui sont déterminants pour les décisions d'investissement des entreprises ou de la préférence de reconstitution de leur trésorerie. Par exemple, la reprise sera plus lente dans les secteurs les plus affectés et qui sont liés à la demande extérieure. Certains secteurs aussi dépendent étroitement de la reprise de la consommation locale.

Cette consommation restera affectée par la morosité de la conjoncture qui pèsera sur les revenus et le moral des ménages. Néanmoins, elle s'améliorera lentement, mais sûrement, avec une reprise de la consommation, empêchée durant la période de confinement, et un retour de l'activité informelle, qui constitue le revenu d'une partie non négligeable des Tunisiens. Une amélioration notable de la situation avant la fin de la saison estivale serait également très bénéfique pour la demande dans certaines activités comme l'hébergement, l'hôtellerie et la restauration.

Par ailleurs, l'impact sur le secteur financier va refléter le bilan de la période de confinement, particulièrement la situation financière difficile des entreprises et des ménages mais aussi leurs décisions en termes d'investissement et de consommation.

La récession est menaçante. Quelle est l'ampleur des dégâts? Faut-il craindre le pire ?

L'impact engendré par l'arrêt brutal de l'activité productive, le confinement de la population, la rupture des chaînes d'approvisionnement, et j'en passe, commence à être perceptible sur un bon nombre d'indicateurs économiques et monétaires.

Ces chocs, à la fois d'offre et de demande, devraient plonger l'économie nationale dans la récession en 2020, et qui sera sans doute plus prononcée que celle de l'année 2011.

Il ne faut pas omettre que cette crise est totalement inédite dans sa nature avec un choc sur l'économie mondiale combiné de l'offre et de la demande et une récession qui a touché tous les pays, mais avec des différences majeures

en termes d'ampleur et de canaux de transmission, selon la structure des économies.

La Tunisie, en tant que pays ouvert sur l'extérieur, a connu un impact lourd et direct sur les secteurs fortement exposés, particulièrement le tourisme, les industries manufacturières exportatrices ainsi que les activités orientées à la consommation intérieure.

Le pire à craindre, quoique peu probable, est une propagation généralisée de l'épidémie qui pourrait avoir un caractère saisonnier. Que Dieu nous en préserve ! Car une telle situation se traduirait par une baisse accentuée de la consommation et de l'investissement combinée à une propagation de la crise du secteur réel vers le secteur financier.

Par ailleurs, l'économie va subir, avec la chute des recettes touristiques, l'impact de la crise dans la zone Euro sur les transferts des Tunisiens résidant à l'étranger et les IDE.

Mais, je n'irai pas jusqu'à utiliser l'expression « scénario catastrophe » ! Je voudrais rester optimiste et éviter de focaliser sur le pire, sans le perdre de vue bien évidemment. Regardons plutôt les challenges auxquels nous serons

Marché des changes : un certain équilibre

Le dinar tiendra-t-il le coup ?

A l'instar des autres pays, l'économie tunisienne serait fortement impactée par la crise du Covid-19.

En revanche, nous nous attendons à une évolution moins contraignante au niveau de la balance courante avec un déficit qui va marquer une baisse significative en 2020 à 7.5% du PIB contre 8.8% en 2019. En effet, la contraction prévue des importations se traduira par une baisse des importations, avec en particulier la diminution de la facture énergétique due à la chute des prix internationaux du pétrole. Elle permettra de compenser une bonne partie de la baisse projetée des recettes en devises provenant des exportations de biens, du tourisme

et des transferts des travailleurs à l'étranger.

La baisse du déficit courant va être accompagnée par un afflux de capitaux importants sous forme de financements extérieurs au profit du secteur public et privé dans le sillage de la mobilisation très engagée de toutes les institutions financières internationales, comme je l'ai évoqué, pour appuyer la Tunisie et relancer l'activité économique.

Au vu de ces projections de la balance des paiements, nous estimons que le marché des changes va préserver un certain équilibre en termes d'offre et de demande de devises, ce qui écarte le risque de pressions particulièrement fortes sur la valeur du dinar au cours des prochains mois.

Le niveau du stock des réserves en devises de la BCT offre également aujourd'hui un certain confort pour amortir le choc de la crise du Covid-19.

La convertibilité totale aurait-elle été abandonnée ?

Qu'on se le dise sans détour, la Banque centrale de Tunisie n'a jamais redouté de libéraliser ! Mieux, elle demeure convaincue que l'accès à l'international sous toutes les formes possibles relèverait plus de la survie pour l'économie nationale. D'ailleurs, depuis 2018, un certain nombre de mesures d'assouplissement ont été introduites et cette démarche s'est poursuivie en 2019 et continuera en 2020.

La Banque centrale de Tunisie demeure à l'écoute des attentes, légitimes et

confrontés une fois la crise sanitaire derrière nous. Le défi majeur sera de sauver nos entreprises de la faillite et de préserver les emplois. En d'autres termes, empêcher que cette crise économique ne se transforme en une crise sociale et financière.

Soyez sûrs que les politiques monétaire, macro-prudentielle et budgétaire vont permettre de soutenir le tissu économique, l'emploi et le citoyen, pour empêcher que la crise ne se transforme d'une crise de court terme à une crise qui affaiblit durablement le potentiel de la croissance.

Dans le même sillage, il serait judicieux de tirer les enseignements de cette crise, qui présente des opportunités à saisir, à l'instar des nouvelles compétences révélées en matière médicale, robotique et les nouvelles technologies de l'information et de télécommunication, dont la Tunisie dispose déjà d'un avantage comparatif.

Quel est l'impact de la crise sanitaire sur les finances publiques ?

Cette crise va provoquer un important manque à gagner au niveau des recettes de l'Etat. Les recettes fiscales seront affectées particulièrement par la situation de la trésorerie

des entreprises, la faiblesse de la consommation et des importations ainsi que la situation financière des entreprises publiques et des revenus du secteur pétrolier, vu la chute vertigineuse des prix du pétrole. Il y a lieu de rappeler que la situation financière des entreprises publiques était assez difficile même avant la crise.

En contrepartie, les dépenses orientées vers la santé publique et le soutien de l'économie vont considérablement augmenter tout en ayant à respecter nos engagements, surtout ceux du remboursement de la dette. Ainsi, le déficit budgétaire au titre de l'année 2020 devrait s'aggraver et les besoins de financement, particulièrement extérieur au titre de l'appui budgétaire, vont dépasser, et de loin, les estimations de la loi de finances 2020.

Cette situation requiert une prudence extrême pour tenir compte des espaces budgétaires déjà limités et de l'endettement public, notamment dans un contexte de pressions sur les marchés financiers internationaux et une ruée vers les obligations des Etats les plus sûrs se traduisant par une progression des écarts de taux pour les pays jugés à risque, ce qui présentera un défi majeur au niveau du financement.



rationnelles, des opérateurs. Elle demeure fortement engagée dans ce chantier de levée progressive des restrictions de change et ce, en parfaite concertation avec les différentes parties prenantes et en interaction

avec son environnement national et international et des pratiques ancrées avec la mise en place d'une nouvelle politique de communication, caractérisée par la transparence et l'ouverture.

Cependant, la crise du coronavirus engendra des changements profonds au niveau de chaque pays et au niveau international. Elle vient nous rappeler que les risques de la convertibilité totale demeurent élevés pour les pays émergents. En effet, une telle décision requiert au préalable des conditions macroéconomiques favorables afin de profiter de ses bénéfices et de minimiser ses risques face à la volatilité des flux de capitaux.

Ainsi, la question n'est pas d'adopter ou non la convertibilité. Elle porte plutôt sur le fait de se concerter pour réviser le planning et la priorisation des futures mesures à adopter, surtout celles qui ne relèvent pas des attributions de la BCT. L'objectif étant de coordonner entre le timing parfait et les capacités de notre économie à interagir tout en tenant compte aussi des nouveaux défis posés aujourd'hui en matière de politique budgétaire et sociale. ■

Avec un budget déficitaire et des besoins de près de 12 milliards de dinars dont plus de 8 milliards en devises, comment procédez-vous pour mobiliser ces ressources manquantes ?

La question du financement du budget de l'Etat relève au fait du ministère des Finances. Mais, aujourd'hui, il est clair que l'appui de la communauté internationale pour aider la Tunisie à circonscrire les effets de la crise du Covid-19 est, pour le moins que l'on puisse dire, très fort.

La Tunisie a déjà bénéficié d'un appui financier rapide et conséquent de la part du FMI. Nous sommes le premier pays de la zone MENA ayant bénéficié de cet appui de la part du Fonds.

Tout récemment, l'UE a également décidé de faire bénéficier la Tunisie d'un crédit de soutien portant sur un montant

significatif et assorti de conditions très avantageuses comme vous le savez certainement.

Notre pays s'est également engagé dans des pourparlers avec la Banque mondiale, la BAD, le FMI et d'autres institutions financières internationales pour mobiliser des financements concessionnels tant sous forme d'appuis budgétaires que de lignes de financement d'urgence. Ces financements profiteront aux entreprises afin de les aider à faire face aux retombées de la crise du Covid-19.

A ce titre, quid de l'apport du marché local ?

Effectivement, le marché local va également apporter sa contribution en termes de financement en devises au profit du Trésor. A cet effet, grâce à une mobilisation exceptionnelle de la part des banques de la place, un crédit syndiqué en devises dédié, baptisé «Crédit syndiqué Covid-19», sera incessamment bouclé. ■

Perspectives 2020 : une baisse du PIB de près de 4%

Comment s'annoncent selon vous les perspectives finales de 2020 ?

Selon les dernières prévisions, et à condition que la normalisation s'enclenche dès le second semestre de l'année, la Tunisie devrait connaître une baisse du PIB en termes réels avoisinant les 4%.

Néanmoins, les incertitudes entourant les prévisions et les perspectives finales de 2020 dépendent non seulement de la période de confinement mais aussi de la durée de la reprise totale de l'activité.

A mon sens, il y a une amélioration progressive de la situation sanitaire qui se traduirait par un déconfinement progressif. Cela dit, les semaines suivantes seront décisives et l'autodiscipline des citoyens reste primordiale pour éviter un confinement de longue durée.

Mais je voudrais finir sur une note positive, tirer les enseignements de cette crise et appeler à saisir les opportunités qui pourraient jaillir. Nous sommes confrontés à nos problèmes, sans illusion aucune. De cette crise nous avons vu naître un formidable élan de solidarité, une créativité débordante, mais aussi la simplification des procédures et de la bureaucratie ...Capitalisons sur ces réalisations pour aller de l'avant...La capacité de résilience de la Tunisie, des Tunisiennes et des Tunisiens est toujours surprenante et exceptionnelle ! ■



Soutien et accompagnement bancaires sont cruciaux

Comment résoudre le problème des fonds propres ?

La majorité des banques disposent d'une marge confortable en fonds propres leur permettant de faire face aux retombées de cette crise sanitaire, et ce, grâce aux différentes réformes prudentielles entreprises depuis 2012.

Certes, il est prématuré de calibrer l'impact de cette crise sur les fonds propres des banques, mais la BCT suit de très près l'évolution de la situation, ainsi que ses impacts potentiels et prendra toutes les mesures nécessaires en temps opportun.

D'ailleurs, la décision de la BCT de surseoir, et non d'annuler comme ça a été colporté, toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et de s'abstenir d'effectuer toute opération de rachat des propres actions s'inscrit dans l'objectif du renforcement de la solidité financière du secteur bancaire en vue de maintenir sa capacité à soutenir l'économie et à absorber les éventuelles pertes.

Les banques, les compagnies de leasing, d'assurances et les établissements de micro-crédits jouent-ils pleinement leur rôle ? Le ressenti chez les Tunisiens est que ces institutions se contentent d'attendre les instructions de la BCT et des pouvoirs publics, sollicitant sans cesse la garantie de l'Etat et ne faisant aucun effort particulier.

Qu'il y ait quelques hésitations, je le conçois. C'est une situation inédite et nous sommes confrontés à l'inconnu et, par là même, en train d'apprendre. Qu'il y ait des critiques, je le comprends

parfaitement et je respecte leurs auteurs. Mais, le « bankbashing » auquel nous assistons, c'est vraiment malheureux ! D'autant plus que le secteur bancaire a perdu un de ses cadres, en l'occurrence feu Faouzi Cherif de l'Union internationale des banques.

Pour l'instant, les institutions financières continuent à jouer pleinement leur rôle même dans le contexte de confinement sanitaire. Cela a été rendu possible grâce au déploiement des Plans de continuité de l'activité (PCA) et au recours au télétravail.

Les banques et les établissements financiers qui sont sous le périmètre de contrôle de la BCT assurent depuis le début de la crise du Covid-19 la continuité des services essentiels, l'application des mesures exceptionnelles au profit des clients, particuliers et entreprises, afin de maintenir l'activité économique du pays et de répondre aux besoins essentiels des citoyens.

Faillites et licenciements risquent de s'aggraver. Quel dispositif de sauvetage est-il prévu ?

Rappelons que la Banque centrale de Tunisie ne cesse d'interagir avec les différents départements ministériels concernés, particulièrement en vue de préserver l'entreprise et l'emploi.

Aussi, la Banque centrale de Tunisie tient-elle des réunions avec les représentants des organisations nationales et sectorielles pour demeurer à leur écoute et assurer un suivi des problématiques auxquelles fait face le tissu productif, ainsi que des réunions hebdomadaires avec les premiers

responsables des banques pour s'assurer d'une application concertée et rapide des mesures.

Ainsi, la BCT œuvre à travers les mesures prises à alléger les charges financières sur les entreprises par la baisse du taux directeur, fournir la liquidité nécessaire au financement, notamment pour les PME, reporter les échéances de paiement des crédits et tenir compte de l'objectif de permettre aux banques de mieux soutenir l'économie.

La Banque centrale de Tunisie continuera de suivre de près la situation et fera preuve d'une plus grande flexibilité qu'exigera cette situation particulière.

Par ailleurs, le plan de relance proposé par le gouvernement permettra aux entreprises, notamment les PME, d'accéder au financement. Les mesures qu'il englobe sont très importantes et couvrent une grande partie des besoins des entreprises.

Les dispositions en matière d'exonérations et reports d'impôt ainsi que les aides au titre du chômage partiel visent également à soutenir la situation financière de l'entreprise en difficulté et par conséquent préserver les emplois. Cela permettra d'éviter au maximum la déclaration en faillite des entreprises et d'empêcher la disparition d'entités fiables car tout simplement elles auraient manqué de liquidité !

L'évolution rapide de cette crise et les incertitudes qu'elle soulève nous amènent à continuer à suivre de très près la situation et l'impact des mesures prises. ■



L'épargne, une opportunité ; le decashing, un impératif

Où en est l'épargne des ménages ?

Selon les dernières projections du FMI en 2020, l'épargne nationale n'augmentera que de 3,1% contre 10,1 % en 2019.

Il est signalé que l'épargne des ménages a connu une décélération notable ces dernières années en relation avec la faiblesse de la croissance économique, les pressions inflationnistes importantes et les augmentations successives des conditions monétaires... Autant de facteurs qui ont affecté le pouvoir d'achat des ménages et par ricochet leur épargne. La crise actuelle accentuera cette tendance.

De même, l'épargne des ménages sera sûrement affectée par la baisse attendue des revenus des travailleurs à l'étranger qui subiront la récession prévue dans les pays européens.

A cet égard, mon message aux banques est clair : multiplier les initiatives afin d'améliorer leurs offres de produits d'épargne, et ce, dans le but d'encourager les épargnants et favoriser l'inclusion financière des ménages, dont notamment ceux se fournissant auprès des circuits informels.

Les paiements cash ont-ils augmenté ?

Dès l'annonce, le 20 mars 2020, du confinement sanitaire général, les ménages se sont rués vers les retraits du cash par

mesure de sécurité, d'une part, et pour stocker des vivres, d'autre part.

Par ailleurs, la promulgation des mesures de soutien aux familles nécessiteuses et aux couches sociales les plus démunies, notamment l'aide de 200 dinars, a fortement contribué aux retraits massifs de cash par ces catégories sociales.

Depuis le début du confinement, la situation se présentait ainsi : d'un côté, des sorties massives de billets équivalant à 1 839 millions de dinars pendant les mois de mars et avril 2020 et qui sont proches des sorties enregistrées pendant la période de l'Aid El Idha. De l'autre, les entrées des billets connaissent un niveau très faible de 694 millions de dinars pendant les mêmes mois, soit une diminution de 53 % par rapport à la même période de l'année dernière. De plus, comme à l'accoutumée, ce volume de cash en circulation augmente davantage avec les dépenses des ménages à l'occasion du mois de Ramadan.

Face à cette situation, la BCT a pris toutes les mesures nécessaires afin d'approvisionner tout le pays en monnaie fiduciaire en quantités suffisantes pour l'alimentation des distributeurs automatiques de billets et pour les retraits en espèces.

Il est donc opportun de profiter de cette crise pour accélérer le processus de decashing déjà entamé, et ce, à travers l'encouragement des moyens de paiement digitaux et à distance. ■

Les réunions annuelles de printemps du FMI et de la Banque mondiale cette année en virtuel



Cette année, c'est depuis Tunis que vous avez participé à ces assises qui se tiennent habituellement en grande pompe à Washington DC ?

Dans les conditions exceptionnelles de la pandémie du Covid-19, les réunions de printemps des institutions de Bretton Woods ont eu lieu virtuellement. Personnellement, j'ai eu l'occasion de participer à une réunion avec la Directrice générale du FMI, Mme Kristalina Georgieva, avec les gouverneurs et les ministres des Finances de la région MENA qui a eu lieu le 22 avril 2020.

Qu'en avez-vous le plus gardé ?

Les réunions ont représenté une occasion inédite pour échanger les expériences internationales quant aux différentes mesures et politiques mises en œuvre pour faire face à la pandémie, de soutenir les entreprises et les ménages et d'assurer la continuité du fonctionnement des systèmes de paiement.

De même, les discussions furent très riches sur les défis auxquels font face les pays de notre région dans une

perspective post-Covid-19 ainsi que les nouvelles priorités qui ont surgi pour assurer le redressement et la résilience de l'économie. Il s'agit, notamment, de la nécessité de l'accélération de la digitalisation de l'économie, l'orientation des dépenses d'investissement aux secteurs prioritaires comme la santé et l'éducation, le renforcement des filets de sécurité sociale, le renforcement de l'inclusion sociale et l'amélioration de la résilience de l'économie.

Des réflexions sont aussi menées sur le rôle, l'intervention et le principe d'indépendance des banques centrales lors de cette crise de récession.

Il en ressort aussi que la conception des programmes d'assistance financière par les institutions de Bretton Woods au profit des pays à revenus intermédiaires et dont les marges de manœuvre sont réduites devra être revue et renouvelée afin d'assurer une meilleure adéquation avec leurs besoins croissants de financement ainsi que les différents défis auxquels ils font face.

Quels sont nos prochains RDV avec ses deux institutions?

Après le décaissement de 745 millions de dollars par le FMI à la Tunisie dans le cadre de l'Instrument de financement rapide (NDLR : IFR), la prochaine étape consistera en la préparation des nouvelles négociations avec le Fonds d'un nouveau « Extended Fund Facility » soutenant un programme de réformes reflétant les priorités économiques du gouvernement.

La Banque mondiale, de son côté, est en train d'entreprendre un grand effort pour soutenir le pays dans les prochains mois avec d'autres bailleurs internationaux. Cette assistance financière fournie à l'économie tunisienne est également appuyée par un apport très important en coopération technique internationale.

A la BCT, nous nous félicitons de la contribution de nos principaux partenaires techniques dans le soutien de notre plan stratégique visant la transformation de l'institution que nous menons sur la période 2019-2021, notamment la Banque mondiale, la Coopération allemande, la Coopération suisse, la Berd ainsi que plusieurs banques centrales amies. ■

Nizar Yaïche

Ministre des Finances

Comment **maintenir la Tunisie** à flot

«On ne s'interdit rien d'utile ! Toutes les options restent ouvertes tant qu'elles s'inscrivent dans l'intérêt général, sans obérer notre endettement, pour répondre aux exigences d'un contexte très difficile.» C'est le programme du ministre des Finances, Nizar Yaïche, qu'il résume en une phrase. Un vaste programme de redressement économique et financier, étendu à tous les secteurs, est sur le point d'être finalisé, révèle-t-il dans une interview accordée à Leaders. Une augmentation sensible de la garantie de l'Etat aux prêts bancaires en faveur des entreprises sinistrées figurera parmi nombre de nouvelles mesures urgentes.

La marge de manœuvre est cependant réduite quant aux recettes fortement en baisse et aux dépenses nécessaires à maintenir, reconnaît Yaïche. Sans instaurer de nouvelles taxes, encore moins un impôt sur la fortune, des gisements de recettes fiscales sont à explorer dans l'évasion fiscale, la sous-déclaration ou le secteur informel, ajoute-t-il. Pas de nouvelles privatisations en vue cette année, le plus important est d'engager une restructuration au cas par cas, en concertations avec les organisations nationales concernées, déclare-t-il. Et d'ajouter : sans une perspective positive, il sera difficile à l'État d'engager à l'aveuglette l'argent du contribuable.

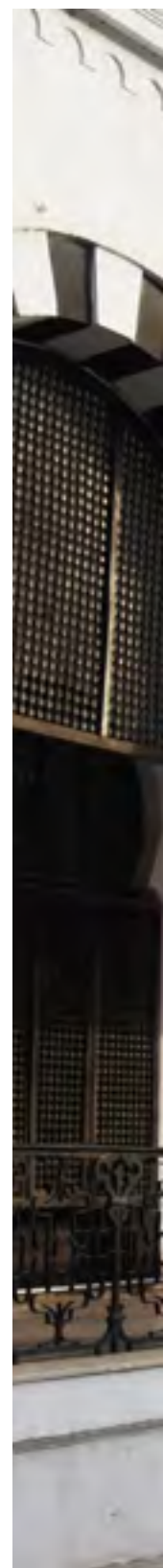
Les budgets votés sont entièrement alloués, assure Nizar Yaïche, et la loi de finances pour 2020 est appliquée, sans de nouveaux arbitrages, mais une rigueur particulière est à observer à l'avenir. Le principe d'une loi de finances rectificative et son timing seront décidés dans les semaines à venir, précise-t-il. Une sortie sur les marchés extérieurs est difficile à considérer actuellement, estime le ministre des Finances, tant les conditions offertes sont coûteuses et pénalisantes. Un nouveau programme avec le FMI est en cours de préparation pour des négociations cet été, indique-t-il.

L'appui consenti aux entreprises est-il suffisant ? La restitution du trop-perçu en TVA et autres impôts

sera-t-elle simplifiée et accélérée ? Comment le ministre des Finances perçoit-il l'action des banques, des compagnies d'assurance et de leasing, ainsi que des établissements de microcrédits durant cette crise ? Quelle est l'ampleur des dégâts subis par les entreprises publiques et comment sera traité ce dossier brûlant ? Et qu'est-ce qui a changé pour lui personnellement. Nizar Yaïche n'a esquivé aucune question de Leaders.

A cinq heures du matin, il est déjà au bureau. Comme nombre de ses prédécesseurs. Dans cette prestigieuse bâtisse à la Kasbah en face de Dar El Bey, le poids de l'héritage est lourd à porter. Longtemps y avaient officié du temps du protectorat français les secrétaires généraux successifs (français) du gouvernement, puis sous la République d'illustres ministres de Bourguiba : Noura, Ben Salah, Moalla, Rassaa, Mathari, Sfar, Ghannouchi, Zorgati... Du temps de la Troïka, Elyès Fakhfakh y avait brièvement atterri (19 décembre 2012-29 janvier 2014). En neuf ans depuis 2011, Yaïche est le dixième ministre à y siéger. Il y succède à Jalloul Ayed, Hassine Dimassi, Sélim Besbes (intérim), Elyès Fakhfakh, Hakim Ben Hammouda, Sélim Chaker, Lamia Zribi, Fadhel Abdelkéfi (intérim), et Ridha Chalghoum. Dans le silence des aurores, égayé par les gazouillements des étourneaux nichés sur les ficus avoisinants, Nizar Yaïche est à l'ouvrage. Dès l'aube, ce couche-tôt, lève-tôt, se sent très productif dans ces moments de calme, bien qu'il ne se départe guère de sa sérénité et de sa concentration tout au long de la journée. Notes lues et annotées, parapheurs signés, revue de presse nationale et internationale parcourue, il peut commencer sa journée "publique". Lundi 27 avril, il accordait, dès 6 heures du matin, à Leaders cette interview. A 6h30, il devait recevoir les membres du bureau exécutif de l'Utica, conduits par Samir Majoul. Pour deux heures, comme convenu. Une nouvelle journée est lancée.

Interview





Leaders : De tous les membres du gouvernement, le ministre des Finances n'a pas le droit au rêve. Face à la vérité des chiffres, il doit trancher, faire des coupes sombres, restructurer. Son devoir est de taille : éviter la banqueroute. De quels atouts disposez-vous pour maintenir le pays à flot ?

Anis Yaïche : On active tous les leviers, avec des priorités. Réaffectation des dotations budgétaires allouées ; négociations avec les bailleurs de fonds, sortie sur le marché intérieur et autres : on garde toutes les options ouvertes. Nous n'avons pas d'autres choix. Le titre II du budget (investissement) sera affecté. On essaye de ne pas tout reporter, mais d'agir en fonction des restrictions budgétaires rendues impératives.

Quelles sont les marges de recettes et les contraintes de dépenses ?

Les recettes classiques (TVA, ITS, etc.) seront impactées. Il va falloir trouver d'autres pistes comme la traque de l'évasion fiscale, la sous-déclaration, le marché informel qui échappe à toute fiscalité et autres gisements. C'est un effort qui est à notre portée et que nous devons faire.

Les dépenses comme celles relatives à la masse salariale sont incontournables. Notre marge de manœuvre est limitée. Comment peut-on continuer à réaliser nos projets sans pénaliser les prestataires, y compris parfois des entreprises publiques, et retarder les règlements dus ? Nous y travaillons.

La Tunisie est contrainte de recourir aux marchés extérieurs pour combler son déficit budgétaire. Comment comptez-vous vous y prendre ?

Le marché extérieur est très restreint et n'offre pas aujourd'hui de bonnes conditions. Il est très cher, très pénalisant. J'y suis très attentif et je ne veux pas léguer à mes successeurs un endettement fort.

La poursuite des privatisations s'impose-t-elle parmi les solutions urgentes ?

Surtout des restructurations par des traitements au cas par cas, en fonction de multiples aspects à prendre en considération. On ne s'interdit aucune opportunité.

Je refuse de poursuivre la subvention, à l'aveuglette, des entreprises publiques en difficulté. Je suis comptable de chaque dinar et le sens de la responsabilité m'impose de ne pas investir le moindre montant sans une perspective

positive. C'est une confiance qui m'est confiée et dont je dois m'acquitter entièrement.

Une amnistie fiscale est-elle envisageable ?

Telle qu'elle a été faite l'année dernière, je ne le pense pas. Quand c'est très récurrent, l'amnistie perd tout son sens et envoie un mauvais message aux contribuables. Mais, il y a d'autres formes que nous sommes en train d'étudier. Nous œuvrons à ce qu'elles soient insérées dans le cadre du plan d'un vaste programme de redressement économique et financier, bénéficiant à tous les secteurs.

Que répondez-vous à ceux qui appellent à de nouvelles taxes ?

Je reste prudent quant à ces formulations. Alléger la pression fiscale, la simplifier en réduisant les taux différents, restreindre la sous-déclaration, sont les plus appropriés. Il s'agit d'ériger l'équité fiscale en valeur et de faire de la déclaration complète et à temps un devoir.

Et à ceux qui revendiquent un impôt sur la fortune ?

On ne peut pas considérer pareille proposition. Tant qu'on n'a pas une vue d'ensemble complète et claire, nous devons nous concentrer sur nos priorités urgentes.

Vous soumettez dans moins de trois mois une note d'orientation sur le budget de l'État pour l'année 2021. Quels en sont les premiers contours ?

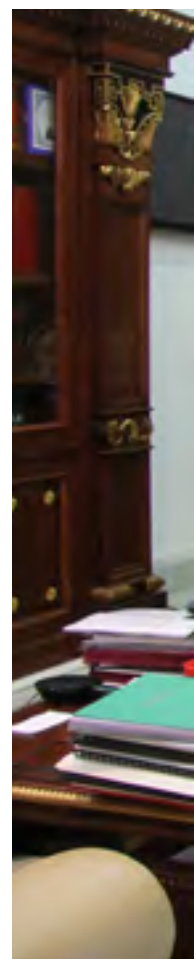
Une première version est déjà prête, à la lumière des indicateurs du premier trimestre 2020. Mais, le cadrage est appelé à évoluer en fonction de la conjoncture générale et de la situation sanitaire.

Quelles sont les restrictions que vous appliquez aux ressources budgétaires allouées aux différents départements ministériels ?

Il n'y a pas d'arbitrage entre les ministères. Les crédits votés sont et seront respectés. La loi de finances est en train d'être mise en œuvre et toutes les lignes budgétaires sont ouvertes. Mais, l'attention est de rigueur et un effort d'optimisation est indispensable. Surtout pour l'avenir.

Pensez-vous utiliser le nouveau fonds d'urgence mis en place par le FMI (Short Terme Liquidity Line) ?

La Tunisie a déjà obtenu du FMI un montant conséquent. A présent, nous avons entamé une phase de bilan, avant de pouvoir engager une discussion sur le prochain



programme. Nous nous y attellerons avec les équipes du FMI en juillet ou août prochains. Je dois, à cette occasion, souligner combien j'apprécie l'approche et la qualité qui marquent nos échanges et animent nos discussions. Cet esprit de bonne collaboration me laisse confiant quant à un aboutissement bénéfique.

Comptez-vous recourir dans les prochaines semaines à une loi de finances rectificative (LFR), ou continuer à réajuster le budget, puis tout soumettre à l'ARP en octobre prochain ?

Ça sera décidé dans les toutes prochaines semaines. On doit choisir le bon format. L'essentiel, ce sont les objectifs qui seront assignés.

Comment appréciez-vous l'implication du système bancaire dans le soutien aux professionnels et aux ménages ?

Il faut apprécier sa résilience. Le système bancaire est resté opérationnel, maintenant en activité toutes ses prestations. C'est un signe de sa solidité et de sa résistance face à la crise générale. Les mécanismes de garantie des prêts par l'État donnent aux établissements de crédit des moyens significatifs. Des efforts sont en train de se faire. Ils doivent se poursuivre. Collectivement, on doit faire plus.

Et les établissements de microcrédit ?

Je les remercie pour le report des remboursements à de bonnes conditions. Certains, comme Enda, l'ont consenti



Le soutien à l'entreprise doit s'intensifier

Les mesures sont-elles suffisantes? Avez-vous prévu une nouvelle vague?

Les retours sont bons. Comme une première vague, rapidement engagée dix jours seulement après le déclenchement significatif de la pandémie en Tunisie. Mais, ce n'est pas suffisant. On planche actuellement sur une vague 2. Elle ne tardera pas à être annoncée.

La garantie de l'État des prêts en faveur des entreprises est plafonnée à 500 millions de dinars. Ne pouvez-vous pas consentir des montants plus significatifs d'au moins 5 milliards de dinars ?

C'est impératif. Une montée en puissance est indispensable, dans des limites raisonnables à revoir, selon les besoins. L'enveloppe initiale de 500 millions de dinars

déjà engagée sera augmentée substantiellement.

Le remboursement du crédit d'impôts sera-t-il facilité et accéléré?

Il a déjà commencé. La commission créée à cet effet a autorisé la restitution, rien que durant les deux dernières semaines, de plus de 52 millions de dinars. Cet effort se poursuivra et s'intensifiera.

Quelle est l'ampleur des dégâts subis par les entreprises publiques, notamment Tunisair, la CTN, la Snct...?

C'est un vaste sujet et un dossier très important. Surtout lorsqu'il s'agit de trouver les solutions adéquates à chaque cas. A lui seul, ce chapitre mérite un long entretien, lorsque nous aurons finalisé notre approche à son sujet. ▣

sans frais. Et je comprends que la situation n'est plus comme elle l'était avant. Chacun doit faire de son mieux.

Les compagnies d'assurances sont-elles au diapason ?

Je suis à l'écoute des professionnels du secteur. Une réunion est programmée cette semaine (fin avril), avec le bureau

de la Ftusa (Fédération tunisienne des sociétés d'assurances).

L'idée d'un fonds Citoyen & Solidarité, en appui volontaire au budget de l'État, avait été lancée. Où en est-on ?

C'est l'une des options qui reste ouverte. A creuser davantage, comme d'autres. **L**

Je ne m'attendais pas à devenir ministre... presque tout a changé pour moi

Pudique, discret, humble, Nizar Yaïche n'aime pas parler de lui. « C'est secondaire », assène-t-il. Ni écumer les plateaux TV. A 45 ans, ce mathématicien, ingénieur diplômé de l'École Centrale de Paris (1998) aligne au compteur le pilotage de plus de 300 projets dans une trentaine de pays. Jusqu'à sa récente nomination à la tête du ministère des Finances, il était associé de PwC (Equity Partner), leader mondial de services intellectuels qui dispose de plus de 250 000 experts dans le monde et génère plus de 40 milliards USD de chiffre d'affaires par an. En tant que CEO et Partner de Ystrat, cabinet international de conseil en stratégie et en nouvelles technologies, il a été notamment directeur exécutif chez Tunisie Télécom, consultant en stratégie chez Booz Allen Hamilton (bureau de Dubaï) et manager en Stratégie & Business Consulting chez Gemini Consulting, Cap Gemini (bureau de Paris).

Leaders : D'emblée, vous vous êtes retrouvé propulsé dans l'œil du cyclone pandémique. Vous attendiez-vous à être nommé ministre, des Finances de surcroît, et êtes-vous surpris par cette violente crise ?

Nizar Yaïche : Jamais ! Tout ce que je savais, c'est que j'allais rejoindre l'équipe du chef du gouvernement, Elyès Fakhfakh. J'ai accepté, sans me soucier du reste, pour les raisons évidentes du devoir de servir. J'étais en pleine activité professionnelle à Paris, notamment en tant que Partner chez PwC, et développant d'autres activités. Du coup, j'ai dû tout lâcher, céder mes actions, fruit de 20 ans de labeur, régler rapidement les affaires en cours et regagner Tunis.



Qu'est-ce qui a changé dans votre vie ?

Presque tout ! Ma détermination est plus grande, ma concentration est redoublée, et le sens de la responsabilité plus aigu. Je sens reposer sur mes épaules une lourde confiance que je ne saurais en aucun cas trahir. Bien au contraire, m'en acquitter le plus convenablement possible. En toute modestie. **L**

Building a Fully Connected, Intelligent World



HUAWEI



Connectivité Omniprésente

Chez Huawei, nous nous sommes toujours efforcés de connecter le monde dans lequel nous vivons. Cependant, avec 4 milliards de personnes vivant sans Internet et 90 % des entreprises bénéficiant d'une connexion à moins de 10 Mbps, nous avons encore un long chemin à parcourir.

La connectivité est un besoin humain fondamental dans le monde d'aujourd'hui. Il est prouvé que la croissance économique se développe lorsque les foyers et les organisations sont connectés.

D'ici 2025, il y aura 100 milliards de connexions dans le monde. Comme nous avons toujours voulu l'être, Huawei sera à la pointe d'une connectivité omniprésente - connectivité fluide, à la demande et sécurisée.



Comment la Caisse des Dépôts et Consignations s'est mobilisée en faveur de la santé et des entreprises



■ Dr. Boutheina Ben Yaghlane,
Directrice Générale de la
Caisse des Dépôts et
Consignations.

Prompte à apporter son soutien significatif, aux côtés du gouvernement, en faveur du secteur de la santé et des entreprises éprouvées par la pandémie de Covid-19, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), en tant qu'institution responsable et engagée, continue à jouer son rôle contracyclique dans ce contexte économique exceptionnel et multiplie les initiatives utiles. Dès la première heure, elle a déployé une ligne de financement Santé dotée de 100 MDT, un mécanisme de financement des PME des secteurs stratégiques via la création d'un fonds d'urgence d'investissement, de taille 500 MDT, un instrument de financement relais des PME résilientes sous forme d'un fonds de reprise (Cash out) de taille 100 MDT, un mécanisme de soutien des solutions scientifiques et technologiques viables, appuyé par une Plateforme Tunisienne de Recherche et Développement et une Foire Virtuelle en sciences, technologies et innovation.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le gestionnaire de confiance des fonds d'épargne des Tunisiens, se devait de s'acquitter pleinement de sa mission de soutien dans les moments difficiles et d'intervenir au creux de la vague. Elle a été très réactive en initiant plusieurs actions dans le but d'apporter son soutien et son appui face à cette crise sanitaire que subit notre pays comme le reste du monde entier.

Les initiatives de la CDC s'inscrivent dans la pérennité et se sont basées sur une logique simple mais efficace et surtout rassurante : prévenir et se préparer, accompagner et, finalement, amortir.

En sus des conséquences sanitaires de la pandémie de Covid-19, des impacts économiques négatifs ont été déjà enregistrés causant des pertes d'emplois, un ralentissement des exportations et de la croissance. La nécessité de prévoir un plan complet et rapide est d'autant plus urgente que les vecteurs classiques de l'économie tunisienne sont déjà fragilisés durant la période post-révolution.

Pour contribuer au renforcement de la résilience économique et limiter au maximum les impacts négatifs de la pandémie de Covid-19, la CDC a proposé les mécanismes d'investissement prioritaires suivants :

1- Ligne de financement Santé de 100 MDT

Soutenir le secteur de la santé publique, en coordonnant avec des bailleurs de fonds étrangers (partenaires de la CDC), afin de financer l'acquisition d'équipements pour les besoins urgents des hôpitaux publics tunisiens. Ainsi, cette ligne permettra de prévenir tout manquement qui pourrait aggraver la capacité de nos unités de santé à faire face à la pandémie pour des raisons matérielles.

Une task force a été mise en place entre le ministère de la Santé, le ministère des Finances et la CDC depuis le 1er avril 2020 et s'est penchée sur l'identification des besoins. Les détails techniques du mécanisme sur le court terme ont été finalisés.

Étant donné que la CDC est un investisseur de long terme, il est prévu que cette ligne de financement soit transformée en un mécanisme pérenne d'investissement (en partenariat public-privé) destiné au financement des équipements des services hospitaliers.

2- Mécanisme de financement des PME des secteurs stratégiques

Soutenir les secteurs stratégiques par la création d'un fonds d'urgence d'investissement de taille 500 MDT avec un premier Closing de 100 MDT, afin de venir en aide aux PME et donner un signal fort quant à la capacité des secteurs stratégiques à reprendre une croissance soutenue basée sur les investissements nouveaux. Cette intervention sera réalisée en mix Equity et Quasi Equity pour assurer le renforcement des ressources permanentes des entreprises résilientes.

Actuellement, la CDC se penche sur la finalisation de la structuration de ce fonds, notamment l'identification des conditions d'éligibilité tenant compte du contexte de création de ce fonds (maintenir les sociétés à flot et préserver l'emploi) ainsi que l'établissement de la procédure du traitement des dossiers qui devrait être très rapide tout en prenant en considération les diligences nécessaires. La célérité n'a pas fait oublier de développer en détail le volet gouvernance du fonds et de définir clairement les secteurs prioritaires les plus touchés par le Covid-19.

3 - Instrument de financement relais des PME résilientes

Créer un fonds de reprise (Cash out) de taille 100 MDT dédié exclusivement au rachat des participations des fonds d'investissement pour les encourager à continuer leur appui aux PME et répondre ainsi à un besoin de survie, en assurant des relais solides à leurs interventions. Ces relais financiers seront réservés aux entreprises résilientes.

Ce fonds devrait bénéficier d'avantages fiscaux et offrir des garanties afin d'inciter les fonds existants à participer au financement des PME en facilitant l'exit via le fonds de reprise.

4 - Mécanisme de soutien des solutions scientifiques et technologiques viables

La situation mondiale face à cette pandémie a démontré qu'une nation qui ne compte pas sur ses propres moyens est une nation condamnée à tout subir. C'est dans ce cadre que se situe l'initiative interministérielle conjointe avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS), le ministère de la Santé (MS), le

ministère des Technologies de la communication et de la Transformation digitale (MTCTD), le ministère de l'Industrie et des PME (MIPME) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ayant pour objectif de soutenir des solutions scientifiques et technologiques viables pour répondre en premier lieu aux besoins du secteur de la santé en Tunisie. Ceci à travers la création de la Plateforme Tunisienne de Recherche et Développement (www.rd-p.tn).

Cette action qui mise sur les capacités nationales est concrétisée par une Foire Virtuelle en sciences, technologies et innovation face à la pandémie de Covid-19, organisée le 14 avril 2020. Première en son genre à l'échelle internationale, elle a permis de collecter une centaine d'initiatives et de projets appliqués à la lutte contre la pandémie de Covid-19 visant à promouvoir les solutions technologiques «Made in Tunisia» et par des «Tunisian Brains» !

Les principales mesures

1- Ligne de financement Santé de 100 MDT

- Intervenir dans le financement immédiat des besoins en équipements et matériel de protection pour soutenir les unités sanitaires et hospitalières afin qu'elles puissent gérer la crise du Covid-19 dans les meilleures conditions
- Proposer un mécanisme pérenne qui puisse continuer à soutenir les unités sanitaires et hospitalières, après la crise du Covid-19

2- Mécanisme de financement des PME des secteurs stratégiques

- Soutenir les secteurs stratégiques par la création d'un fonds d'urgence d'investissement de taille 500 MDT avec un premier Closing de 100 MDT,

3 - Instrument de financement relais des PME résilientes

- Créer un fonds de reprise (Cash out) de taille 100 MDT dédié exclusivement au rachat des participations des fonds d'investissement pour les encourager à continuer leur appui aux PME et répondre ainsi à un besoin de survie,

4 - Mécanisme de soutien des solutions scientifiques et technologiques viables

- Contribuer à la création d'une Plateforme Tunisienne de Recherche et Développement (www.rd-p.tn).

Et à l'organisation d'une Foire Virtuelle en Sciences, Technologies et Innovation

Sélim Azzabi

Ministre du Développement,
de l'Investissement et de la
Coopération internationale

Financer, rationaliser, reconfigurer...

Restructuration des programmes de coopération, conception d'une nouvelle vision d'ensemble, élaboration de nouveaux programmes et négociation avec les partenaires extérieurs pour mobiliser les financements nécessaires, sont au cœur de son quotidien. Mais aussi réarchitecturer le développement régional, renforcer et redéployer ses leviers que sont le Commissariat général au développement régional (Cgdr), l'Institut national de la statistique (INS), l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (Itceq), la Foreign Investment Public Agency (Fipa) et la Tunisian Investment Authority (TIA). Mettre en ordre de marche, en totale cohérence, complémentarité et synergie est pour lui aussi important qu'indispensable.

Quelles sont les ressources extérieures nécessaires dont la Tunisie a besoin ? A combien s'élèvent d'ores et déjà les fonds collectés ces dernières semaines ? Comment poursuivre cet effort ? A quelles conditions peut-on bénéficier de la relocalisation qu'imposent à l'Europe le Covid-19 sévissant en Asie et ses conséquences ? Quelle vision pour le monde rural tunisien ? Et quelles nouvelles missions pour la Fipa, la TIA, le Cgdr, l'INS et l'Itceq ?

Au 11e étage de cet immeuble flambant neuf au Centre Urbain Nord, où le ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale (MDICI) a élu domicile depuis quelques mois, Sélim Azzabi est vent debout.

Réitérant sa confiance à l'équipe qui y œuvre depuis longtemps, il imprime ses marques. L'ancien ministre-directeur du président de la République, Béji Caïd Essebsi (2015-2018) et dirigeant du parti Tahya Tounès qu'il avait fondé avec Youssef Chahed, il y a un an, le 3 mai dernier, représente au sein du gouvernement d'Elyès Fakhfakh le tiers des parlementaires de la majorité au pouvoir.

Financier de formation, rattrapé par la politique en 2011, Sélim Azzabi, 41 ans, se distingue par son esprit de synthèse, son sens de l'État et sa détermination résolue de l'homme d'État qu'il est devenu. Regard bleu, éloquent et vision en 360°, il promène sur la Tunisie post-2011 une analyse attentive. Fort d'un carnet d'adresses bien garni, du fin fond du pays (fruit de son expérience au parti) aux quatre coins du monde (grâce à son passage à Carthage) et d'un suivi des dossiers d'actualité, il est au diapason de ce qui se passe, s'échange et s'écrit. Il était pressenti aux Affaires étrangères ou à la Défense nationale, avec un statut de ministre d'État, comme ses coéquipiers d'Ennahdha (Anouar Maarouf) et d'Ettayar (Mohamed Abbou), le voilà accepter le MDICI. Sans regret. C'est, à ses yeux, une mission aussi importante, aussi exaltante à laquelle il se dévoue totalement, sous l'autorité du Chef du gouvernement Elyès Fakhfakh. Sans états d'âme, avec l'unique passion de servir, érigée en devoir.

Sélim Azzabi a livré à Leaders ses réponses.
Interview.



Quel est le montant des financements étrangers mobilisés depuis le début de l'année ?

Initialement, mon plan de travail n'était aucunement la mobilisation massive des financements extérieurs. Bien au contraire, c'était de redonner la priorité au développement régional de la Tunisie et de faire du financement extérieur un levier puissant de sa promotion. Mais une semaine après ma prise de fonctions, la réalité de la crise provoquée par le Covid-19 a eu raison momentanément de cette vision. Le MDICI s'est mobilisé en masse pour sécuriser les financements dont les ministères de la Santé et des Affaires sociales, mais aussi la Pharmacie Centrale et surtout le budget de l'État ont un besoin vital pour répondre à cette crise et ses répercussions.

Il fallait parer illico presto à ces besoins d'une manière novatrice par une ingénierie financière appropriée, avec une contrainte majeure en ligne de mire : limiter au maximum notre exposition en matière d'endettement public. Nos efforts se sont portés alors sur la restructuration de certains projets afin de dégager de l'espace en ressources, la consolidation et l'accélération du décaissement de certains programmes. Il fallait également

préparer des dossiers probants en vue d'engager des négociations de nouveaux financements extérieurs (FMI, Banque mondiale, Union européenne, AFD, Agence de coopération italienne, BAD, KfW, Jica, Fades, BID...). Les montants exacts seront bien sûr connus et divulgués dès la signature des différents conventions et avenants. (NDLR : à travers les recoupements opérés par Leaders, voir en encadré le tableau actualisé au 27 avril 2020).

Est-ce beaucoup ou très peu ?

Ils sont à la hauteur de nos attentes dans les circonstances actuelles. Bien sûr, les besoins sont colossaux et nous voudrions pouvoir injecter plus de financements dans tous les secteurs mais notre mission aujourd'hui est de sérier les priorités et de lever des fonds de façon raisonnable et optimale. J'ai instruit mes services d'initier différentes études macro et micro-économiques en interne et au travers de nos partenaires de développement. Il est en effet essentiel de mesurer l'impact du Covid-19 sur l'économie dans un cadrage en constante actualisation. L'enjeu central est d'adapter notre stratégie de mobilisation de ressources en fonction de l'évolution du contexte.

INS - Deux nouvelles enquêtes



Quelles sont les enquêtes en cours à l'Institut national de la statistique (INS) ? Avez-vous commandé des enquêtes ad hoc ?

Depuis le début du confinement général, seuls les relevés de prix pour l'indice des prix à la consommation sont encore assurés par les équipes terrain de l'INS. Néanmoins, nous avons lancé deux projets d'enquêtes ad hoc concernant l'impact du Covid-19 :

- La première sur les conditions de vie des ménages dont la collecte devrait commencer cette semaine
- La deuxième concerne l'impact sur les entreprises.

L'idée pour ces deux enquêtes est de mesurer, à travers un panel de répondants (ménages et entreprises) interrogés à une fréquence régulière, l'impact de la crise et de suivre l'évolution de leur situation au-delà du confinement. La sincérité des réponses, fruit d'une coopération des ménages et des entreprises, et leur confiance pour faciliter le travail de collecte de données sont essentielles. Les médias ont un rôle important à cet égard. Notre compréhension de la crise et la conception des mesures optimales pour en sortir dépendent de la qualité du diagnostic chiffré qui sera mené, notamment sur la base des enquêtes de l'INS. ■

D'autres financements sont-ils attendus ?

Nécessairement ! On traite les besoins exprimés par le ministère des Finances. Le gouvernement est déjà dans l'après-Covid-19. Le défi n'est déjà plus de lever des fonds pour parer à la crise sanitaire, mais plutôt de faire face à ses conséquences économiques, financières et sociales, bien désastreuses. C'est à cela que nous nous attelons déjà depuis plusieurs semaines car nous mesurons l'ampleur du double choc économique (offre et demande) provoqué par la crise.

A combien s'élèvent nos besoins ?

Ils étaient estimés dans la loi de finances 2020 à 1 1248 MTND dont plus de 8 000 MTND en financement extérieur. La crise Covid-19 et ses répercussions en termes de baisse de croissance, de recettes fiscales et de capacité à sortir sur le marché international exigent de mobiliser plus de ressources auprès de nos partenaires habituels dont les coûts sont très avantageux par rapport aux autres sources de financement extérieur.

Sur le plan du financement des investissements publics, mon engagement est et sera toujours de m'assurer que nous n'endettions pas le pays au-delà de ses capacités réelles d'absorption et d'exécution des projets. Cela revient à affiner de manière très précise nos besoins d'injection de nouveaux fonds, quitte à réallouer certains financements déjà existants. C'est d'ailleurs ce à quoi mon département s'emploie actuellement : prioriser et restructurer les projets en cours pour s'assurer de l'allocation optimale des ressources et n'emprunter que les fonds réellement nécessaires.

Comment comptez-vous mobiliser les nouveaux financements ?

C'est la mission essentielle des équipes du MDICI chargées de la coopération internationale. Les discussions avec nos partenaires au développement sont quotidiennes. Grâce à ce dialogue permanent, nous nous employons à mobiliser les ressources dont nous avons besoin, quand nous en avons besoin.

Je tiens d'ailleurs à saluer ici le professionnalisme et l'efficacité de tout le personnel administratif du MDICI qui maîtrise parfaitement les rouages de la coopération internationale et m'a permis d'être opérationnel dès ma prise de fonction. Et aussi rendre hommage à l'esprit de franche collaboration dont témoignent nos interlocuteurs.

Qu'en est-il avec l'Union européenne

C'est lors des moments difficiles qu'on connaît ses vrais amis. L'appui politique et financier de l'UE et de ses États membres a été rapide et efficace. Je m'en réjouis et je félicite nos partenaires. Qu'il soit dans l'accélération des programmes en cours, l'augmentation financière de programmes en lien direct avec



Itceq : fournir des éléments pertinents

Quelle contribution spécifique en rapport, enquêtes et indicateurs apporte l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (Itceq) au gouvernement en cette conjoncture ?

L'Itceq est le think tank du MDICI et du gouvernement. En cette période, il a réussi à développer ses outils de simulation, d'évaluation et d'analyse. Le premier outil permet d'estimer le coût d'un mois de confinement. Le second est conçu pour aider le gouvernement dans les négociations avec les bailleurs de fonds ou encore à simuler les impacts potentiels des mesures à prendre par le gouvernement dans le cadre du Doing Business.

Avez-vous conçu un plan de redéploiement / renforcement de l'Institut ?

Il ne s'agit pas d'un plan de redéploiement mais plutôt d'un programme de renforcement et de repositionnement de l'Institut. Les marges de manœuvre ne permettent plus de se hasarder et de se tromper en matière de décision économique. Chaque action/mesure doit être étudiée et mesurée et surtout adossée à des études d'impacts socioéconomiques. C'est dans cette optique que doit se positionner l'Itceq pour devenir la boîte à outils macroéconomiques du gouvernement. Nous travaillons sur un programme de renforcement et de restructuration de l'Institut. La priorité est de faire de l'Itceq le meilleur centre de recherche de la région MENA. Pour cela, il ne devrait plus fonctionner comme une administration classique mais réellement comme un centre de recherche capable d'apporter des réflexions pertinentes pour nourrir de grands débats publics. ■

la santé publique tunisienne ou encore la mobilisation de nouveaux fonds d'appui via sa politique de voisinage.

Les programmes actuels seront-ils réajustés ?

Ils sont déjà en cours de réajustement ou ont été déjà réajustés - ou restructurés. Cela s'opère dans un double mouvement : de restructuration d'un côté et d'accélération des décaissements de l'autre. Nous sommes aujourd'hui dans la phase de négociation d'un appui macro-financier (AMF 3) de 600 millions d'EUR. L'approbation a été faite par la Commission européenne, il ne reste plus que sa validation définitive par le Parlement européen courant mai 2020.

Quel bilan faites-vous de notre coopération avec le FMI, la BM, la BAD, la BEI, etc. ?

Nos relations avec les institutions financières multilatérales sont excellentes et constructives. Nous les envisageons comme un réel partenariat où la Tunisie est le pilote et sollicite le concours de ses partenaires en fonction des besoins et du contexte social, économique et politique, le fameux concept du «political economy».

Évidemment, nos partenaires reçoivent force de propositions et cela est d'ailleurs l'une de leurs valeurs ajoutées. Outre le soutien financier, l'apport en expertise technique de haut niveau

IDE : une nouvelle approche plus efficiente

L'Europe apprend à ses dépens le prix de la délocalisation dans des contrées asiatiques lointaines. Sonnée par le déficit démographique, le manque de qualifications professionnelles, surtout après les grandes pertes humaines et la peur du migrant, elle semble favoriser une relocalisation dans notre région. Quels atouts compétitifs offre la Tunisie et quelle sera la nouvelle approche marketing à déployer ?

Dès le début de la crise, une veille économique et réglementaire ainsi qu'un benchmark des plans de reprise ont été mis en place par la TIA et la Fipa, deux structures sous la tutelle du MDICI. Il s'agit d'anticiper les tendances futures des IDE dans le monde. Des opportunités importantes se présentent à la Tunisie, notamment dans les secteurs innovants des TIC, de l'intelligence artificielle, des IME ou le secteur pharmaceutique.

Nos atouts sont multiples. Encore plus, en ce moment. La position géographique, la proximité de l'Europe ou encore les qualifications intrinsèques des jeunes constituent autant d'avantages pour le développement de nos relations économiques avec les pays européens, notamment en matière d'attraction des IDE. Ce potentiel ne s'est pas traduit par le flux d'investissements

escompté. La fragmentation des chaînes logistiques et de production pour les secteurs automobile et aéronautique a mis en avant l'importance du nearshoring et de proximité des sites de production afin de préserver l'autonomie d'approvisionnement en matière de produits vitaux à l'instar des équipements médicaux et paramédicaux.

Au-delà du positionnement géographique, la stratégie d'attractivité de la Tunisie doit reposer sur d'autres piliers, notamment la qualification de nos ressources humaines saluée par le Global Competitiveness Report de 2018, qui a classé la Tunisie premier pays d'Afrique du Nord en ce qui concerne la qualité de la formation professionnelle, la compétence des diplômés et la facilité d'accès aux talents.

Fipa, TIA et autres leviers sont-ils en synergie, suffisamment opérationnels, bien dotés en compétences et disposants de moyens financiers appropriés ?

La réussite de la nouvelle approche de promouvoir la Tunisie comme une destination d'investissement sera certainement fondée sur la conjugaison des efforts de tous les acteurs de l'écosystème. A ce titre, la TIA et la Fipa ont mis en place un mécanisme de coordination pour mieux répondre aux requêtes des entreprises établies en Tunisie et les assister durant cette période de crise.

Cette collaboration a permis de mieux adresser les challenges auxquels font face les acteurs économiques et les rassurer par rapport à la situation en Tunisie et à l'appui des organismes de l'investissement pour préserver leurs activités et faire prospérer les investissements à venir.

Notre stratégie marketing centrée sur la prospection directe sera plus agressive et requiert des moyens financiers (davantage d'exploitation des outils de veille, de la digitalisation) et des ressources humaines (expertises sectorielles) plus importants... La marque «Tunisie» doit être réinventée.

Quel est le bilan des représentations à l'étranger ? Faut-il les fermer, les redéployer, les renforcer, leur donner un nouveau contrat d'objectifs ?

Une évaluation des bureaux de la Fipa est effectuée de manière régulière à travers des contrats d'objectifs préalablement définis (nombre d'actions promotionnelles, de contacts directs et de visites de prospection en Tunisie). Nous allons vers plus d'agressivité dans le domaine de la prospection directe et du nombre de visites d'entreprises étrangères, pour les convertir en projets à implanter.

Un repositionnement de ces bureaux est envisageable et pourrait être accéléré du fait de la crise actuelle. ■

est précieux. Ces institutions regroupent des experts internationaux de haut niveau dans leurs domaines respectifs. Elles ont elles-mêmes un réel intérêt pour le développement de la Tunisie et sa stabilité, au cœur de la géopolitique régionale.

Nos échanges humains et intellectuels sont d'une très grande qualité. Ils visent à trouver collectivement, et négocier, les meilleures voies et conditions pour le développement du pays. C'est toujours la Tunisie – en tant que pays souverain - qui choisit la nature et l'ampleur des interventions de ses partenaires, celles-ci étant toujours soumises au vote des représentants du peuple à l'ARP.

Quelles sont (ou seront) les nouvelles demandes introduites par la Tunisie ?

Nous menons actuellement les négociations pour finaliser «la matrice unifiée». Il s'agit d'un nouveau concept qui consiste à consolider un projet de réformes financé par des partenaires de coopération de la Tunisie (BM, AFD, KFW, Jica) et dont l'enveloppe sera, nous l'espérons, supérieure à 500M\$.

Nous sommes par ailleurs en pourparlers avancés avec la BAD pour la négociation d'un important appui budgétaire. ■

Un privilège, une mission

Vous attendiez-vous à être nommé ministre, MDICI de surcroît, en cette période de crise aiguë ?

Aucun d'entre nous n'a anticipé cette crise inédite. S'il y a bien une chose que cette pandémie nous a tous enseignée, c'est l'humilité. Du jour au lendemain, nos vies ont été bouleversées, notre quotidien chamboulé et nos projets prospectifs stoppés. Comme tous mes collègues du gouvernement, j'ai à peine pris mon poste qu'il a fallu orienter nos efforts et notre énergie vers la lutte contre le coronavirus et ses conséquences. C'est à la fois très frustrant, tant les défis que je me préparais à affronter sont nombreux et urgents, et en même temps passionnant puisqu'il a fallu être immédiatement opérationnel que ce soit avec les équipes du ministère qu'avec les partenaires. Cela nous a tous poussés vers davantage d'efficacité.

Vous avez eu la main heureuse en mobilisant rapidement un soutien financier étranger significatif. Comment y êtes-vous parvenu ?

C'est dans les crises que l'Humain sait faire le plus preuve de solidarité et de sens des responsabilités. Tous,

administration, politiques et partenaires de développement avons compris que nous étions dans un moment historique et qu'il fallait tous agir ensemble pour y faire face. Je dois dire que c'est à ce moment-là que j'ai pu expérimenter de façon très concrète la solidité de nos liens avec nos partenaires de développement et l'importance de la coopération internationale. La mobilisation des fonds s'est faite essentiellement en deux temps: la restructuration de projets comme évoqué précédemment et la mobilisation de nouveaux financements.

Et comment procédez-vous au quotidien ?

Au ministère, nous avons tout de suite organisé le travail de telle sorte que la majeure partie des collègues n'ait pas à se déplacer jusqu'aux bureaux. Nous utilisons plus que jamais le téléphone, les emails et désormais les visioconférences pour travailler ensemble. C'est peut-être d'ailleurs un bénéfice de cette crise que nous avons noté, nous avons révolutionné en quelques semaines la façon de travailler de l'administration et probablement enfin compris combien la digitalisation de l'administration était non seulement indispensable mais aussi à notre portée.



Qu'est-ce qui a changé dans votre vie ?

Je subis les contraintes du confinement comme tous les Tunisiens mais je m'y conforme car je sais que c'est ce qui a fortement contribué à atténuer la propagation du virus en Tunisie.

Le fait que ma prise de fonction en tant que MDICI ait été concomitante à la pandémie Covid-19 en Tunisie a alourdi la responsabilité que je porte. Mais cela a donné une autre envergure à l'action gouvernementale. Faire partie de ceux qui œuvrent au service de la Tunisie en ces temps difficiles, est un privilège, une mission ! ■

Développement régional : un repositionnement central, stratégique

La crise a révélé l'ampleur des inégalités, l'obsolescence des politiques publiques de développement régional et l'aggravation de la fragilité des populations vulnérables. Comment comptez-vous vous y atteler ?

Vous avez raison de recentrer le débat sur le développement régional, la réduction des inégalités territoriales et l'aggravation des fragilités. En arrivant à la tête de ce département, cet enjeu majeur s'est imposé comme le plus grand défi. Pour l'affronter utilement, il faut faire preuve de créativité, d'audace et d'engagement. Le développement des régions est au cœur du développement du pays tout entier. C'est la clé de la prospérité, mais aussi de la cohésion sociale.

Notre outil a toujours été le Plan (de développement économique et social). D'arrache-pied, nos équipes travaillent la préparation du Plan 2021-2025. J'ai demandé à ce qu'il ne soit pas un plan de plus, «à l'ancienne», dans la continuité actualisée de ses précédents, mais plutôt une présentation d'une nouvelle vision stratégique que la Tunisie de demain exige.

L'après-Covid-19 reposera nécessairement sur une redéfinition des secteurs stratégiques, et une refonte de notre modèle économique. La souveraineté nationale aura un rôle prépondérant dans divers domaines. C'est le cas en matière d'énergie, de santé, d'agroalimentaire et également de sécurité. L'une des idées maîtresses est d'instaurer un minima social pour les populations les plus démunies. C'est un choix stratégique.

Plus encore, un réel changement de paradigmes est indispensable à opérer pour rompre avec une manière établie de penser et un «logiciel» qui ne sont désormais plus à jour. Nos partenaires du développement sont pleinement sensibilisés sur cet enjeu, qu'il soit via la mise à notre disposition d'un appui technique précieux pour renouveler notre approche de développement régional, ou encore pour diversifier nos projets de coopération internationale plus axée sur l'agriculture, l'eau et l'énergie.

Comment le Commissariat général au développement régional (Cgdr), les offices de développement, l'aménagement du territoire et les nouveaux pouvoirs locaux (conseils

régionaux, etc.) seront-ils réarchitecturés en toute complémentarité et synergie ?

Vous touchez là au cœur de la problématique du développement régional. C'est de la vision stratégique renouvelée que doit tout découler. Les prérogatives et responsabilités de chacun, les objectifs et feuilles de route, tout cela doit s'accorder à la vision stratégique.

- Vous mentionnez les conseils régionaux, dans la perspective de la régionalisation. C'est un vaste chantier mené conjointement avec les ministères des Affaires locales et de l'Équipement. Qu'entend-on par région ? Quels pouvoirs ? Quels moyens ? Autant de questions ouvertes qui sont en train d'être discutées par le gouvernement avec l'appui de ses partenaires.

Le monde rural, fort de plus de 3 millions de Tunisiens, est à l'abandon, ballotté entre l'Agriculture, le MDICI et d'autres intervenants. Qui doit en être le chef de file et avec quelle feuille de route ?

L'approche globale du monde rural doit être repensée. Nous nous y employons. Le ministère de l'Agriculture s'occupe du développement et de la promotion de l'agriculture. Mais le monde rural ne peut se résumer à la production agricole. Nos régions rurales sont aussi le berceau de nombreuses entreprises (technologiques, pharmaceutiques ou autres), de savoir-faire ancestraux ou encore de trésors culturels et de chaînes de valeurs diversifiées qui dépassent largement le champ d'action du ministère de l'Agriculture.

C'est là où le travail interministériel s'avère essentiel, sinon vital. Ce n'est que grâce à l'action coordonnée des différents départements (Agriculture, mais aussi Commerce, Industrie, Santé, Éducation, et évidemment Tourisme et Culture) que nous pourrions répondre au défi du développement de ces régions. A mon sens, c'est le rôle même du MDICI que d'assurer la coordination entre les différents départements ministériels avec un engagement fort de l'ensemble du gouvernement symbolisé par un portage politique de ces enjeux de développement régional et de régionalisation au niveau de la présidence du gouvernement. ■



الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

FOR BIGGER SUCCESS

TIA offers solutions that are tailored to your needs. We share the same objective – To make sure you achieve your investment objectives successfully in Tunisia.

INVESTMENT OPPORTUNITIES IN TUNISIA

- PHARMACEUTICALS
- AUTOMOTIVE
- AEROSPACE
- OFFSHORING
- AGRIBUSINESS
- PLASTICS
- TEXTILE & APPAREL
- LEATHER & FOOTWEAR

COVID-19

Bespoke assistance is firmly ingrained in TIA's DNA. Providing you with CARE and tailored solutions is our core mission during these difficult times.

INVESTMENT CLIMATE IN TUNISIA




The investment framework offers improved market access, improved investment governance and attractive tax incentive system.

YOUR ONE STOP SHOP FOR INVESTMENT

TIA is the single point of contact for local and foreign investors. With its network of partners, it is positioned as the facilitator for the implementation of investment projects through reliable information, simple procedures and bespoke support.

TIA DIGITAL PLATFORM:

1. REGISTRATION
2. LEGAL INCORPORATION
3. INCENTIVES
4. AUTHORIZATIONS
5. PROJECT OF NATIONAL INTEREST
6. CLAIMS TREATMENT

Address: Rue du Lac Huron, Les Berges du Lac I, 1053 Tunis
Tel: (+216) 70 248 148 | Fax: (+216) 70 248 100
www.fia.gov.tn |    #Tunisia_Investment_Authority



PAYEZ EN LIGNE EN TOUTE SÉCURITÉ

3D SECURE



Afin de mieux sécuriser vos paiements par carte bancaire sur Internet, La Banque de Tunisie met en place un système de sécurité basé sur le protocole 3D SECURE. Ce système consiste à authentifier toute transaction à l'aide d'un mot de passe dynamique à usage unique.

Il vous sera envoyé instantanément par SMS sur votre GSM pour la validation de l'opération.

En cas de changement de votre numéro de téléphone, nous vous invitons à contacter votre agence



www.bt.com.tn

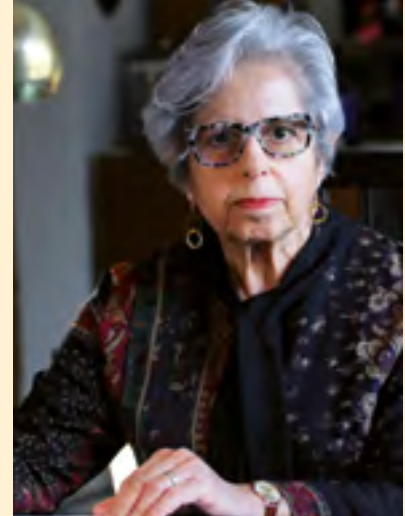
Levée de fonds

En procédant à une collecte des documents officiels publiés par les autorités tunisiennes et/ou les bailleurs de fonds étrangers et à des recoupements, Leaders a reconstitué dans le tableau ci-après les données disponibles à la date du 29 avril 2020.

Bailleur	Financement des besoins urgents Covid-19	Appui au budget de l'Etat	Appui au financement de l'Economie
Banque mondiale (WB)	58 MD (ligne de financement Covid-19) + 395 MD pour la restructuration de projets		
Union européenne (UE)	128 MD en don pour le programme Saha Aziza	600 M€ + 250 M€ (appui budgétaire, MAF)	
Banque islamique de Développement (IsDB)	330 MD pour la restructuration de projets		
Fonds arabe de développement économique et social (FADES)	10 MD		
Fonds international de développement agricole (FIDA)			
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)			320 MD pour le secteur privé et le secteur bancaire + 960 MD pour la Seg
Fonds monétaire international (FMI)		2175 MD	
Agence française de Développement (AFD)		225 MD	
Fonds saoudien	70 MD pour la		
Matrice des bailleurs de fonds		500 M\$ (estimations)	
Banque africaine de Développement (BAD)		En cours de négociations)	

Vient de paraître

Riadh Zghal



Et pourtant,
il va falloir voter



En librairie

Tel : +216 71 232 111
www.leaders.com.tn



Faire face et se reconstruire

Le jour d'après



• Par Abderrazak Zouari

Le monde marque une pause, il retient son souffle en attendant que la crise soit maîtrisée. Mais cette pause a un coût : économique, financier mais aussi et surtout social.

Cette crise est différente à tous points de vue des précédentes: elle ne tire pas son origine d'une bulle spéculative ou autre mais dans le caractère urgent et mortel d'un risque sanitaire qui suppose des décisions difficiles, contraignantes mais nécessaires. Différente

aussi par son caractère global car l'économie est mondialement intégrée. Différente enfin par sa vitesse de propagation, accélérée par la circulation des personnes dans un système de plus en plus mondialisé qui a laissé peu de temps aux pays touchés pour prévoir, pour réagir et pour contenir cette crise soudaine.

Depuis le début de la crise due à la pandémie de Covid-19, les économistes se sont empressés de mesurer l'ampleur de la dépression que nous vivons, à imaginer des plans visant à minimiser les effets de cette crise en proposant des mesures à court terme tant sur l'offre que sur la demande et à poser les conditions de la relance à moyen et long terme une fois cette crise sanitaire passée.

Depuis, de nombreuses publications ont vu le jour dans une tentative de mesure du coût de la pandémie en quantifiant les pertes en points de PIB. Des chiffres plus ou moins alarmants sont annoncés : une chute du PIB comprise, selon les études entre 4 et 6% et un taux de chômage qui pourrait atteindre les 20%. Les études menées à l'échelle internationale vont dans le même sens : une baisse prévue de l'économie mondiale de 3% pour 2020 selon le FMI, un taux de chômage de 30% aux USA, un mois de confinement coûterait à l'économie française trois points de PIB selon l'Insee et un déficit budgétaire

qui pourrait atteindre les 9%, une dépression encore plus importante pour les pays producteurs de matières premières comme les pays producteurs de pétrole ou ceux à destination touristique dont l'activité marque un arrêt brutal.

I - Si on ne devait retenir que 10 points essentiels

Face à cette floraison de prédictions, je ne peux m'empêcher de faire les observations suivantes :

1- Durée de la crise : la première chose est que l'ampleur du coût en termes de PIB ne toucherait pas les pays uniquement en 2020 mais s'étalerait sûrement sur les années suivantes. Un petit calcul m'a permis de trouver que le taux de croissance économique restera négatif au moins jusqu'en 2025. La reprise ne sera pas pour tout de suite et ne se fera que sur le moyen terme.

2 - Uniformité de la crise : ce coût n'affectera pas de façon uniforme les secteurs économiques : les plus touchés seront, sans nul doute, le tourisme, les PMI qui risquent la faillite, les industries manufacturières dont la production dépendra de la chute de la demande chez nos pays partenaires, notamment les industries des composants automobiles, secteur durement touché en Europe.

3 - Choix économique : dans un contexte de crise économique qui prévalait avant la crise due au Covid-19, et afin de faire face aux effets de la dépression subie directement et indirectement, le gouvernement met en place des programmes d'appui à l'offre en faveur des entreprises et à la demande en faveur des ménages, dont le financement pose un problème réel. Un dilemme se présente : soit augmenter sensiblement la dette publique qui avoisinait déjà des taux d'endettement importants avant la crise du Covid-19, soit, comme le réclament certains économistes, par une intervention massive des Banques centrales, ce qui générerait des tendances inflationnistes conséquentes. Le choix est cornélien entre l'inflation et la dette et chacun aura de terribles conséquences. Du fait de l'incertitude et de l'impossibilité de prédire la fin de la crise sanitaire et de prévoir la reprise économique, on ne saura jamais à quel moment la croissance et surtout dans quelle proportion cette dernière permettra aux États endettés d'être capables de rembourser leurs dettes et de ne pas se retrouver dans une situation d'insoutenabilité.

4 - Risque économique : outre ses effets de propagation, le choc que subissent les économies est double : un choc sur la demande (baisse de la consommation, de l'investissement et des exportations) et un choc sur l'offre (réduction des effectifs, baisse de la productivité du travail, baisse du rendement du capital). Dans ce cas, les pertes sont inéluctables. Sans mesures d'appui, les deux chocs engendreraient une spirale stagflationniste (dépression de la production accompagnée par une inflation galopante) dont il sera difficile de sortir. En l'absence de réformes structurelles, les

politiques économiques tendant à réduire les fluctuations ne seront pas efficaces, elles peuvent réduire les effets sur un objectif mais ce sera au détriment d'un autre.

5 - Relocalisation des activités : certaines voix appellent à une politique de relocalisation des activités en Europe à condition de garder leur degré de compétitivité. Les délocalisations en Chine se sont avérées dangereuses pour l'Europe, notamment dans les secteurs stratégiques comme l'industrie pharmaceutique, ce qui a prouvé que les pays développés étaient dépendants de la Chine sur le plan sanitaire (90% de la pénicilline consommée dans le monde est produite en Chine). Il faut aussi noter que la Chine détient le monopole de production des composants essentiels à l'ensemble de l'industrie électronique et de communication. La crise sanitaire a agi comme un révélateur de cette dépendance. Une relocalisation de ce genre de produits en Afrique du Nord permettra d'assurer aussi bien la compétitivité de ces derniers que la sécurité des approvisionnements, sans parler du coût écologique qui sera amoindri. Ceci constitue une opportunité de taille pour l'économie tunisienne.

6- Soutien aux entreprises : l'une des premières préoccupations à court terme est de conserver l'appareil productif. Les mesures de soutien en faveur du secteur productif sont indispensables à la sauvegarde de l'appareil de production mais ne doivent pas être appliquées de façon uniforme à toutes les entreprises. Sans aller vers le processus schumpétérien de destruction créatrice, il est nécessaire de prendre, à court terme et pour faire face à la crise, des mesures d'appui en faveur des entreprises. Mais il est tout aussi nécessaire d'appliquer des mesures accompagnatrices de restructuration pour la survie à long terme de ces entreprises même en l'absence de mesures d'appui. Pour les entreprises privées, les mesures d'appui sont nécessaires mais il est éthiquement inacceptable de distribuer des dividendes tout en revendiquant des aides pour faire face à la crise. Les dividendes servent, dans une conjoncture difficile, à augmenter les fonds propres. Compter sur les aides de l'État suppose que tout a été fait pour faire face à la crise au sein même de l'entreprise par des mécanismes internes, notamment la non-distribution des dividendes. La BCT l'a recommandé aux banques, les autres entreprises doivent suivre le pas.

7- Soutien aux ménages et protection sociale : la question sociale doit être repensée et abordée en profondeur, surtout en Tunisie, pour éviter tout débordement extrémiste et populiste dans un contexte de crise majeure et de perte de repères. Il faut absolument protéger les plus fragiles, qu'ils soient salariés, indépendants ou chômeurs, et qui ne sont aucunement responsables de la situation de crise qui les empêche de gagner leur vie ou de retrouver un emploi. Cette crise prouve que seul un système de protection sociale efficace permet de lutter contre les risques sociaux existants. Il faut alors revoir le socle de protection sociale en Tunisie pour qu'il puisse répondre aux nouveaux risques sociaux et lutter plus efficacement contre les risques habituels. Cette problématique n'est pas exclusive aux pays qui en ont les

moyens comme certains seraient tentés de rétorquer mais constitue une barrière contre une remise en question du système démocratique en place si elle est gérée de façon plus efficace et efficiente.

8- Positionnement budgétaire : la crise actuelle est l'occasion de faire de nouveaux choix en matière budgétaire et de les orienter au mieux vers des objectifs économiques durables. On réalise maintenant la nécessité d'avoir un budget tourné vers l'investissement qui prépare l'avenir en matière de santé, d'éducation, d'environnement plutôt que vers la consommation. Il faut que l'on se rende compte que nous n'avons ni le meilleur système de santé ni le meilleur système d'éducation (les acquis de ces 50 dernières années disparaissent et rien n'est entrepris) et que la question écologique est quasi inexistante dans le débat tunisien. De plus, cette crise montre que nos institutions ne sont pas préparées à faire face aux situations nouvelles, leur incapacité à prévoir et à réagir efficacement dans l'urgence suppose des mutations profondes. Il est grand temps d'opérer des changements institutionnels en Tunisie.

9- La question de l'allègement de la dette : par contre en ce qui concerne les pays à fort taux d'endettement, seul un allègement de la dette pourrait réduire le fardeau dû à l'aggravation des anciennes crises économiques par les conséquences désastreuses de la crise actuelle. Les décisions prises par certains pays développés d'annuler la dette ne concernent que les pays les moins avancés excluant de cette mesure des pays à revenu intermédiaire mais qui se débattent dans une spirale d'endettement comme c'est le cas de la Tunisie.

10- Rôle de la Banque centrale : certains affirment qu'à l'instar de la BCE ou la FED, la BCT devrait intervenir massivement en abreuvant le marché de liquidités et en baissant ses taux d'intérêt. Ils oublient que les taux d'inflation dans ces pays ne dépassent pas les 1% et que le risque est minime puisqu'il est mutualisé entre les pays formant l'Euroland. De plus, ces injections profitent principalement aux entreprises, à travers le système bancaire, plutôt qu'aux ménages dont l'appui est supporté par les budgets des États. Quant aux États Unis, ils ont préféré concentrer leur soutien en faveur des entreprises qui n'ont pas hésité à actionner leur mécanisme d'ajustement préféré en mettant au chômage des millions de travailleurs américains, près de 10 millions de chômeurs en à peine 15 jours. Pour faire bonne figure le gouvernement américain s'est contenté de fournir une aide aux ménages à hauteur de 1000\$ par adulte et 500\$ pour chaque enfant.

Aujourd'hui, avec cette crise sanitaire et ses implications économiques, les deux volets offre et demande sont touchés, rendant nécessaires des actions coordonnées et parallèles pour relancer l'une et l'autre. Relancer la demande sans relancer l'offre ne saurait être efficace pour face à la récession qui se profile.

II- L'ajustement passe par des politiques budgétaire et monétaire efficaces

Pour cela, il est impératif d'actionner deux leviers : la politique budgétaire et fiscale d'un côté et la politique monétaire de l'autre qui agit en faveur de l'appareil productif durement touché par le confinement.

II.1- Conditions et spécificités d'une politique budgétaire et fiscale efficace

Dans le cas particulier de la Tunisie, il faut garder avant toute chose à l'esprit que bien avant la crise due à la pandémie, le pays n'arrivait pas à stabiliser sa dette sous l'effet de deux facteurs: un coût réel de l'emprunt supérieur au taux de croissance et un solde primaire négatif. A défaut de mesures correctrices, la dette publique tunisienne suivait déjà un trend d'insoutenabilité.

Ces dernières peuvent être développées comme suit :

1- A très court terme, il s'agit de faire adopter une loi de finances rectificative nécessaire pour disposer de moyens supplémentaires en faveur du programme d'appui pour la relance des secteurs de la santé, de l'éducation et de la numérisation de l'administration. Le gouvernement devrait avoir aussi pour objectif, à moyen terme, de stabiliser le poids de la dette publique, surtout que l'on doit s'attendre à une réduction significative du niveau du PIB. Afin de faire face à ce risque d'insoutenabilité, trois mesures s'imposent : augmenter le rythme de la croissance, réduire le coût réel de l'emprunt et agir sur les recettes et les dépenses publiques afin de dégager un solde primaire positif. Dans les circonstances actuelles, face à l'impossibilité d'agir sur le rythme de la croissance, seuls le rééchelonnement et la réduction du coût de la dette et la recherche d'un solde primaire positif permettraient un tant soit peu de réduire le degré d'insoutenabilité de la dette. En ce qui concerne la réduction de la dette, une des pistes explorables serait de rechercher des garanties, auprès des États amis, sur les émissions d'emprunt à l'étranger comme ce fut le cas en 2016.

2- Au-delà de ces mesures d'ajustement, il s'agit pour la Tunisie d'engager des réformes structurelles en matière budgétaire. Il s'agit : (1) d'établir une règle budgétaire dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle des finances publiques, (2) améliorer l'efficacité du secteur public (3) instaurer une règle budgétaire stable et effective, de déficit structurel maximal.

3- L'amélioration de l'efficacité du secteur public (administration, entreprises publiques) permet de baisser son coût de fonctionnement et par là les dépenses publiques. Cela concerne non seulement les entreprises publiques mais également certaines administrations qui représentent un fardeau pour les finances publiques. Certaines administrations créées dans les années 70 continuent à fonctionner sans que l'on sache exactement quelle est leur contribution

socioéconomique par rapport aux coûts budgétaires qu'elles occasionnent. L'efficacité du secteur public concerne aussi l'administration fiscale dont l'efficacité est aujourd'hui remise en cause tant les efforts de contrôle et de recouvrement sont jugés insuffisants. Cette efficacité suppose entre autres de charger la Caisse des dépôts et consignations de la mission d'exécution sur le terrain des dépenses d'équipement programmées. La CDC est le bras investisseur de l'État. Elle devra être chargée de l'exécution des dépenses d'équipement. Mais cela suppose que cette caisse soit dotée d'un staff capable de gérer les projets publics.

II.2 - A propos du rôle de la Banque centrale

La politique budgétaire retrouve tout son sens en jouant son rôle d'appui. Mais cet outil serait bien insuffisant s'il devait être le seul levier d'action pour faire face aux conséquences désastreuses de la crise actuelle. L'outil monétaire doit aussi être activé à travers les Banques centrales. Au-delà de son rôle de fournisseur de liquidités sur le marché, la Banque centrale se doit d'assurer la solidité et la solvabilité du secteur bancaire. Toute action menée par la Banque centrale doit prendre en considération ces deux exigences. Se lancer dans des actions incontrôlées de prêteur en dernier ressort des banques ou du Trésor public ne doit pas mener à la fragilisation du secteur bancaire.

Dans le contexte tunisien, des collègues économistes proposent la monétisation d'une partie de la dette publique intérieure. Cela consiste à ce que la Banque centrale rachète puis détruise une partie des bons du Trésor d'un montant de 15 milliards. La Banque Centrale doit détenir, actuellement entre 2 et 3 milliards et le reste, entre 12 et 13 milliards de DT, est détenue par les banques et le secteur privé. Cette proposition est présentée comme une solution qui permettrait, d'une part, d'alimenter le Trésor par de nouvelles liquidités et, d'autre part, de réduire le taux d'endettement de l'État. Solution alléchante dans un environnement de crise pandémique mais qui soulève plusieurs remarques :


- Contexte différent : les tenants de cette solution citent les cas de la FED et de la BCE qui ont décidé d'injecter une masse importante de liquidités. Mais rappelons qu'aussi bien les taux d'inflation que les taux d'intérêt avoisinent les 1% aux États-Unis et en Europe et que le Dollar US constitue une monnaie de réserve permettant aux États-Unis de n'avoir aucun problème au niveau du financement de sa balance des paiements.
- Durée de l'action : s'agit-il d'une action « one shot » ou d'une action que le Trésor pourrait éventuellement renouveler les années ultérieures ? L'expérience a montré que cette solution de facilité a poussé plusieurs gouvernements à répéter l'opération sur plusieurs années... Que doit-on faire alors dans ce cas ? Il y aura indéniablement des effets inflationnistes sans que l'on sache dans quelle proportion ni sur combien de temps. Les

défenseurs de cette action se doivent de répondre à toutes ces interrogations énoncées plus haut. La destination de cette marge de financement constitue aussi une problématique qu'il faudra trancher : en effet, doit-elle financer seulement le programme d'appui ou doit-elle servir aussi le financement de l'ensemble du secteur public ? (déficit des caisses de sécurité sociale par exemple).

- Conséquence inflationniste : les tenants de cette proposition affirment que cette action n'aura aucun effet inflationniste du fait de l'existence présumée de capacités de production excédentaires. Or rien ne garantit que ces capacités de production excédentaires (si jamais elles existent) puissent être mobilisées à court terme. Du coup, les effets inflationnistes de cette monétisation apparaîtront inexorablement. De plus, moyennant cette facilité, rien ne nous garantit que le Trésor cherchera à limiter ses dépenses et ne s'endettera pas de nouveau, jetant la Tunisie dans une spirale infernale de dette-inflation. L'inflation actuelle étant de 6,7%, toute la question est de savoir si la société acceptera et supportera une inflation à deux chiffres comme ce fut le cas dans les pays d'Amérique latine. Dans ces pays, la monétisation de la dette publique était une pratique courante et continue à l'être pour certains (Venezuela).

- Mesure court-termiste inefficace à moyen et long terme : en quoi cette proposition est-elle une solution novatrice puisque à ma connaissance, la BCT monétise déjà la dette publique par ses interventions sur l'Open Market par le rachat des bons du Trésor pour un montant actuel de 10 milliards de DT. Pour l'année 2020, ce montant pourrait atteindre les 20 milliards de DT. Le rachat des bons du Trésor est une pratique bien ancrée en Tunisie. La seule différence réside dans la question suivante : faut-il détruire les titres de la dette publique rachetés par la BCT ? Ainsi le taux d'endettement se réduirait. Cela pourrait changer la perception de la dette publique mais qui nous garantit que le Trésor ne recommencerait pas. C'est donc une solution de facilité qui a pour objectif de réduire la valeur nominale de la dette publique mais qui empêcherait l'État d'entreprendre les réformes nécessaires afin de revenir vers une situation normale, à savoir un surplus primaire positif.

Au vu de toutes ces remarques, il serait plus utile de réorienter les débats vers des mesures plus efficaces concernant le rôle que doit jouer la Banque centrale. En effet, cette dernière doit doter les banques tunisiennes des moyens nécessaires pour relancer l'économie, la solidité et la solvabilité de ces banques.

La Tunisie, qui semble se démarquer et tirer son épingle du jeu au niveau sanitaire, devrait profiter de l'occasion pour entreprendre des actions structurelles afin de mener à bien les réformes nécessaires pour faire face à cette crise mais aussi à celle qu'elle subit depuis 2011. 

A.Z.

Professeur des Universités
Ancien ministre

En direct de la ligne de front

Ces héros tous en blouses blanches

Tous se sont mis en blouses blanches. Du professeur agrégé au chef de service en passant par l'agent de propreté, le brancardier, la lingère, le cuisinier, l'électricien, le menuisier, l'éboueur : même uniforme, même galon, même combat. Dans cette chaîne humaine qui fait front au virus, chaque maillon compte pour sauver des vies. L'hygiène et la propreté sont à la base, le dévouement est le credo et la compétence, chacun à son niveau est gage de victoire collective. Métiers visibles et ceux invisibles : même cause, mêmes nobles valeurs.

L'engagement individuel et collectif est un acte de résistance contre le Covid-19, de solidarité avec les patients et leurs familles, de lutte pour que la respiration ne s'arrête pas.

Le volontariat prend valeur de patriotisme. Rare sont ceux qui, apeurés, ou par contraintes familiales pressantes, ont demandé la permission de rentrer chez eux. Presque tous demeurent sur le pont, avec courage et abnégation.

Risquer sa vie pour un salaire de moins de 1 000 D pour les agents de base, un peu plus pour les techniciens, et quelques centaines de dinars supplémentaires pour les médecins, les résidents, les assistants et les professeurs agrégés : la rémunération s'estompe derrière l'appel au front. Déjà l'Europe recrute à tour de bras médecins et autres soignants à des salaires alléchants et avec des conditions attractives. L'hécatombe qui vient de frapper le Vieux continent ne fera qu'accroître ses besoins et augmenter son offre. Difficile d'y résister et nul ne saurait blâmer ceux qui l'ont accepté. Ils font honneur à la Tunisie.

Ceux que Leaders a rencontrés dans les hôpitaux tunisiens, en cette pleine pandémie, sont ceux qui ont fait le choix de ne pas quitter le pays et de se dédier à la santé publique. Un engagement qui trouve tout son sens. Ils vivent la peur au ventre. La peur de manquer de tenues de protection, d'équipements, de respirateurs et de personnel. La peur aussi de subir une deuxième vague encore plus périlleuse, avec un déferlement de patients impossibles à prendre en charge ? Et la peur encore de perdre un proche sans pouvoir aller lui rendre un dernier adieu. Tripes nouées, ils gardent le sourire et irradie d'espoir.





Qui sont-ils ? Comment se sont-ils organisés en première ligne du front ? Dans quelles conditions travaillent-ils et s'autoconfinent-ils par la suite ? Et comment résistent-ils aux multiples chocs professionnels et personnels ? Il aurait fallu sillonner toute la Tunisie pour aller à leur rencontre, les écouter et leur rendre hommage. Restrictions de déplacements entre les régions obligent, nous avons choisi l'hôpital Abderrahmene-Mami à l'Ariana, érigé par le ministère de la Santé en hôpital référent pour le Covid-19, ainsi que l'hôpital Mahmoud-El Materi, tout proche, les deux devant former désormais un même pôle médical.

Grâce au Dr Jelila Ben Khelil, qui assure la liaison avec le ministère, l'équipe de Leaders a pu établir

les contacts utiles. Si nous n'avons pas pu rencontrer tous les acteurs significatifs, nous avons obtenu des témoignages exceptionnels. En nous excusant auprès de ceux que nous ne pouvons tous citer, nous nous devons de remercier leurs collègues qui nous ont consacré beaucoup de leur temps précieux.

De son côté, notre photographe, Mohamed Hammi, a été autorisé à pénétrer à l'intérieur de l'hôpital, exception faite des pavillons hyperprotégés. Poussant plus loin ses reportages, il a accédé à d'autres hôpitaux de la capitale, rapportant des images insolites, haletantes, qui feront date.

Dossier. ■



Sur les hauteurs de l'Ariana, jadis ville sanatorium et toujours ville des roses, les hôpitaux jumeaux Mahmoud-El Materi (régional) et Abderrahmen-Mami de pneumo-phtisiologie sont sur le pied de guerre. Un grand silence les enveloppe, sous haute sécurité. Des passages bien gardés filtrent les entrées, ne laissant passer que soignants badgés et patients référés. Cartographie.

Pr Mohamed Besbes Maintenir le souffle, pour maintenir la vie

Professeur, chef du service de réanimation à l'hôpital Abderrahmen-Mami, il aligne une brillante carrière depuis plus de 30 ans. Son service, devant prendre en charge les cas les plus graves, est désigné de référence

depuis l'épidémie de la grippe H1N1, il y a quelques années. Il compte 20 lits fonctionnels, avec 6 médecins seniors, une dizaine de résidents, 4 internes et une vingtaine de paramédicaux. Ce staff a été récemment



renforcé par des aides-soignants, infirmiers, kinési-thérapeutes, agents de nettoyage... Tous évoluent en one-team, unis dans un même combat. Les séniors autour du Pr Mohamed Besbes sont Pr Amira Jamoussi, Pr Jelila Ben Khelil, qui est le vis-à-vis du ministère de la Santé, Dr Samia Ayed, deux jeunes assistantes hospitalo-universitaires, Dr Emna Rachedi et Dr Douha Lakhdhar.

C'est le premier service à avoir reçu le premier cas de contamination par Covid-19. Le service est déjà rodé à la prise en charge des patients affectés par des virus agressifs. Des traditions sont depuis lors créées et des réflexes bien établis. Le pool est bien en phase, opérationnel.

«Dès les premières informations sur le déclenchement de l'épidémie en Chine, indique-t-il à Leaders, le service a été mis en alerte : réunions de programmation, séances de formation, mesures de protection, circuit approprié et préparation générale.

Malgré des formes parfois très graves, le taux de survie enregistré est bon. Quelques cas seulement de décès déplorés sur plus d'une trentaine pris en charge. Le service est bien équipé et les équipes sont très motivées. J'avais au départ de grandes appréhensions quant à la peur, légitime, qui pouvait s'emparer de certains. Rapidement, mes craintes se sont dissipées face à cet élan spontané de volontariat. Tant qu'ils se sentent bien protégés contre

la contagion, tous se donneront sans compter.

La grande hantise, avec celle d'un déferlement et un manque de lits équipés et de soignants qualifiés en nombre suffisant, c'est la rupture de stock des moyens de protection. Masques chirurgicaux, charlottes, combinaisons et sur-combinaisons et autres sont le premier pare-feu avec toute la propreté et le nettoyage régulier de tous les points de contact (poignées de porte, etc.).

Les formes graves sont admises directement ou référées par les médecins en première ligne et les services des urgences directement dans notre service de réanimation. Les autres cas moins aigus sont hospitalisés dans les services de pneumologie. D'ailleurs, il y a un transvasement permanent selon l'évolution et l'état de santé du patient. De la Pneumo, il peut passer à la Réa, comme de la Réa, il peut être adressé à la Pneumo. Le circuit est bien huilé.

Heureusement que jusque-là, la situation est maîtrisable. Même si un pic reste toujours à redouter, ce qui nous maintient en alerte maximale, sans le moindre relâche.»

Pr Agnès Hamzaoui Sur les pas du Pr Brahim Gharbi



Professeur, chef de service de Pneumologie à l'hôpital Abderrahamen Mami, l'Ariana, cette disciple du Pr Brahim Gharbi est fidèle à l'enseignement de ses maîtres à son engagement pour la médecine. Son pavillon compte 12 lits fonctionnels avec une capacité d'hospitalisation pouvant être portée à 20 lits. Une équipe très soudée, conduite par 6 médecins séniors : Pr Hamzaoui, Drs Louhaïchi, Ammar, Akrouf, Hamdi, et Abdelghaffar. Une parfaite coordination avec les autres services



de l'hôpital : Prs Nawal Chaouch (Pneumo), Mohamed Besbes et Taher Mestiri (Réa), Leila Slim (laboratoire de bactériologie) et Rafik Boujdaria (Urgences).

«C'est très dur, confie-t-elle à Leaders. Tous sont volontaires, même s'ils sont inquiets quant aux risques de contamination. On tient énormément à la protection : chacun veille à celle des autres. Pendant l'habillement et surtout le déshabillage, on se met souvent à deux pour que chacun vérifie le respect scrupuleux des protocoles d'hygiène. Notre grande satisfaction, c'est le nombre de vies sauvées ! Nous aurons alors réussi notre mission.»





Pr Rafik Boujdaria

Le chef des urgences



Professeur en médecine interne, option réanimation médicale, chef des urgences, il est en toute première ligne. A la tête d'une unité d'hospitalisation de courte durée, en service d'accueil et d'orientation immédiate, avec deux lits de déchoquage, il est en alerte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. L'équipe compte 5 médecins : Drs Rafik Boujdaria, Mondher Soussi, Rim Bouattour, Sonia Cheikhrouhou et Haïfa Lazaar, avec 10 résidents en médecine, et une vingtaine de paramédicaux, techniciens et agents.

Depuis que l'hôpital Abderrahamen-Mami a été déclaré hôpital de référence pour le Covid-19, dit-il à Leaders, une mutualisation a été engagée entre les services des urgences de l'hôpital Mahmoud-El Materi, si proche. D'emblée, nous avons adopté en collaboration avec tous les services de pneumologie et de réanimation, ainsi que les autres services et intervenants, comme le Samu, les médecins de première ligne et la Protection civile, deux circuits distincts spécial Covid+ et non-Covid, avec la base des éléments de suspicion de contamination et un triage de score de gravité.

Les équipements techniques ont été renforcés, les personnels de santé ont été redéployés, les équipes

redimensionnées, les tableaux de garde ajustés et autres initiatives.

Pour tous les intervenants en première ligne, le référent du circuit Covid+ est l'hôpital El Materi. Tous les cas lui sont signalés. Une lourde responsabilité échoit alors à l'équipe des urgences qui est également en charge de prêter main-forte aux autres confrères.

La prise en charge des patients suspectés d'infection au Covid-19 est effectuée par les médecins de première ligne. Dès que les premiers symptômes sont avérés, ils sont adressés à l'hôpital El Materi, pour un diagnostic de confirmation : analyse PCR (Réaction en chaîne par polymérase) et scanner thoracique. En fonction de la gravité de son état, le patient sera orienté vers le service de traitement approprié. Les cas graves sont admis en réanimation. Les moyennement graves sont pris en charge par les services de pneumologie, alors que ceux qui présentent des cas non inquiétants seront invités à rester à domicile sous suivi continu du SAMU. Toute la relation se fait de médecin à médecin, dans l'intérêt du patient.

Une nouvelle industrie santé est née

Nous sommes appelés à nous investir en un même corps, toutes spécialités, grades et prestations de santé confondus, en coordination et confiance. Cette grave crise nécessite des solutions transversales avec un leadership fort et perspicace. Elle nous rappelle cependant que nous avons en Tunisie énormément de talents, hypermotivés. Les blouses blanches, mais aussi les autres métiers invisibles qui les soutiennent hors des hôpitaux. Ces startuppeurs qui développent des applications utiles, assurent la maintenance et la réparation des équipements médicaux, réparent des appareils de ventilation et des lits cassés, fabriquent des masques. Toute une nouvelle industrie de la santé est née.

J'ai découvert un immense engagement citoyen, la générosité des dons, selon des circuits transparents. Des femmes et des hommes d'exception qui nous prêtent main-forte à tous les niveaux. Ce que nous pouvons gagner dans cette rude épreuve, c'est de capitaliser sur tous ces talents, tous ces élans. Nous devons ouvrir nos hôpitaux aux ingénieurs, aux techniciens, à la société civile pour lui permettre d'apporter son soutien si bénéfique.»

Le dur double combat du Pr Amira Jamoussi

C'est la totale, pour Pr Amira Jamoussi, professeure agrégée au service de réanimation, à l'hôpital Abderrahmen-Mami. Le combat en direct, l'autoconfinement, seule pour éviter toute infection aux siens et le ramadan. Comme nombre de ses collègues, elle aussi n'a pas vu son conjoint, ses enfants, ses parents depuis plus d'un mois et demi. Elle aussi n'a pas eu le bonheur de serrer entre les bras ses enfants en bas âge. Elle aussi doit s'occuper seule de tout, sans aide-ménagère, lors des quelques moments de répit qui s'offrent à elle. L'AFP vient de lui consacrer, elle et ses collègues, un reportage, repris en plusieurs langues aux quatre coins du monde. Le quotidien parisien catholique La Croix la cite en exemple en ce mois du ramadan.

«J'ai fini par avoir deux vies que j'essaye de ne pas laisser se télescoper, confie-t-elle à Leaders. Dès que j'enfile méticuleusement ma tenue, lourde, suffocante, en vérifiant chaque détail, je m'élanche à l'intérieur du service. Et c'est parti pour 24 heures de garde, en continu, en toute vigilance. En franchissant le seuil, je m'efforce de ne garder en tête que mes patients. De toute mon énergie, je m'ingénie avec mes collègues à sauver des vies, et alléger les souffrances des patients, en leur apportant le réconfort psychologique nécessaire.»

«Je n'oubliera jamais cette dame âgée, très déprimée, accrochée à son tube de respiration artificielle, à bout de force, sur le point de se relâcher de la vie. En temps normal, on organise des appels avec la famille, mais c'est très difficile dans le contexte actuel. On demande alors à la famille de nous désigner une personne de confiance pour tenir les tenir informés de l'évolution de l'état de santé de la

patient. Avec sa fille désignée à cet effet, nous avons convenu d'organiser pour elle un appel téléphonique en vidéo. Il fallait bien préparer ce contact pour la réconforter. L'émotion était très forte. Et c'était merveilleux. Une dose incomparable d'oxygène affectueux qui a rapidement sorti la patiente de sa dépression, lui a redonné envie de s'accrocher à la vie et elle y est parvenue. C'était magique. Vous ne pouvez pas imaginer tout le bonheur que nous avons ressenti à son chevet lorsque nous lui avons retiré le tube, et encore plus, lorsqu'en voie de guérison, elle a été mise sortante et une ambulance l'a raccompagnée jusqu'à chez-elle».

«Ce genre de moments forts nous galvanisent, ajoute Pr Jamoussi. Ces petits et grands gestes de considération, de reconnaissance, de solidarité nous rappellent l'autre face de notre mission: le bonheur de l'accomplir.»

«Ma seconde vie, poursuit Pr Amira Jamoussi, commence lorsque, exténuée par une journée et une nuit de garde, j'enlève ma tenue. Cela me prend plus d'un quart d'heure, voire plus, en respectant toutes les consignes en la matière. Je me sens alors comme affranchie de son poids lourd qui me pesait et m'étouffait. La décompression devait alors commencer, je n'ai plus hâte qu'à rentrer chez moi. J'ai la chance d'avoir confiné ma famille chez les parents pour les épargner des risques que je pourrais prendre, mais aussi la solitude de me retrouver dans un grand vide. J'ai essayé d'oublier mon travail, mes patients, mes collègues, ou plutôt de les reléguer, provisoirement, dans une seconde mémoire, pour me consacrer à moi, aux miens. Cette décompression est indispensable pour se relaxer et recharger les batteries. Je reprends



alors contact avec la vie hors du champ de bataille, avec ma famille, mes proches, je retrouve mes habitudes, mes lectures, le suivi de l'actualité dans les médias... Mais tant d'occupations savoureuses ne m'empêchent pas de réfléchir à la vie, à mon engagement dans la médecine, à ma détermination à soigner, sauver, servir... Au détriment des miens. Tout repasse dans ma tête, avec mille questions, mille réponses et autant de non-réponses...»

«Tôt le lendemain matin, je me prépare à repartir à l'hôpital, sur la ligne de front pour, de toutes mes forces, gagner de nouvelles batailles, humblement.»
Un témoignage haletant. **L**



Hébergements confinés : des conditions très difficiles

Ils ne s'en plaignent pas, mais le ressentent très mal. Si les soignants se plient aisément aux conditions de travail, les modalités de leur autoconfinement sont bien difficiles. Les gardes sont déjà intensives: 24 heures pour les médecins seniors, et 12 heures pour les autres et les paramédicaux. Le rythme est celui d'un jour en service actif et un ou deux jours de récupération entre les gardes. Le travail est organisé en une semaine pleine de travail, une semaine d'autoconfinement dans un lieu d'hébergement dédié et deux semaines de confinement à domicile. Ce sont les règles prudentielles à strictement observer. Des bus assurent le transfert aux lieux d'hébergement.

Hôtels rouverts au centre-ville, chambres au foyer de la Cité des sciences et autres sites ont été prévus par le ministère de la Santé. Les conditions y sont difficiles : pas de restauration, juste des plateaux de repas froids, pas de buanderie pour laver le linge, pas de service qui assure le ménage et très peu de commodités. Souvent, le personnel d'hôtel,

apeuré par la pandémie, a refusé de servir ces soignants. Livrées ainsi à leur sort, ces blouses blanches sont obligées de se débrouiller toutes seules. Un professeur agrégé se voit contraint de balayer lui-même sa chambre ou trouver de quoi faire son petit-déjeuner, ce qui ajoute à sa peine un réel sentiment d'abandon. Mais sans que cela n'affecte son moral.

Alerté sur ces conditions déplorables, le ministère s'emploie à rectifier le tir, en trouvant d'autres lieux d'hébergement plus commodes, en améliorant les conditions de séjour. Première à répondre à l'appel, la BH Bank a mis, grâce aux filiales de son groupe, à la disposition du ministère un ensemble résidentiel en appart-hôtels, pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes. Ce qui suscite des émules. Lui emboitant le pas, la BNA propose de son côté un immeuble pas loin du centre-ville. D'autres initiatives similaires commencent à s'annoncer. Mais beaucoup reste à faire, partout en Tunisie.

Ce n'est jamais assez pour nos soignants. ■

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
VOUS AVEZ BESOIN DE
SÉCURISER VOS ACHATS
SUR INTERNET.



CODE INTERNET DYNAMIQUE

Effectuez vos paiements sur internet en toute sécurité 24h/24 et 7j/7.

À chaque paiement en ligne sur un site tunisien ou étranger, vous recevez votre code internet par SMS.

www.ubci.tn | Centre de Relations Clients : 70 000 050



UBCI GROUPE BNP PARIBAS

الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

La banque
d'un monde
qui change



Un soutien significatif aux blouses blanches et aux Tunisiens bloqués en France



Banque citoyenne, le Groupe BH Bank s'est immédiatement déployé pour apporter son soutien à ses clients, particuliers, professionnels et entreprises face au Covid-19 et à ses suites. En synergie avec la Banque centrale de Tunisie et répondant à l'appel du gouvernement, diverses mesures de report de crédits et de financements rapides ont été mises en œuvre. Plus encore, il se devait de témoigner de sa solidarité avec les blouses blanches qui œuvrent aux soins des patients, mais aussi de nos ressortissants bloqués en France, dans l'attente de leur rapatriement.

Coup sur coup, le Groupe BH Bank et son Bureau Syndical UGTT ont mis à la disposition du ministère de la Santé un ensemble résidentiel situé dans la banlieue sud de la capitale, aménagé en appart-hôtels, et entièrement équipé, pouvant accueillir plus de 100 personnes, tenues à l'auto-confinement. En France, et sur le même élan, deux hôtels de la proche banlieue parisienne ont été mobilisés pour héberger jusqu'à 200 de nos compatriotes non résidents bloqués en France, le temps de bénéficier de vols de rapatriement. Récit.



Aux blouses blanches, le Groupe BH Bank reconnaissant

«Offrir aux vaillants médecins et paramédicaux en première ligne de la lutte contre le Covid-19 de bonnes conditions d'hébergement et de séjour lors de leur période de confinement, à l'issue d'éprouvantes journées continues de combat, est un acte solidaire et utile, valeureux qu'accomplit en exemple le Groupe BH Bank.» C'est ce qu'a déclaré le ministre de la Santé, Dr Abdellatif Mekki, en recevant récemment les clés d'un ensemble résidentiel mis à la disposition de son département. Cette mise à disposition est adossée à une convention signée par le ministre de la Santé et le directeur général de BH Bank, Hichem Rebai, au nom du Groupe.



Édifié sur une surface totale de 6 000 m², l'immeuble se compose de plusieurs dizaines d'appartements de divers types (S+1, S+2, etc.), tous équipés en literie, salons, cuisines aménagées, TV, wifi, machine à laver, et autres facilités. Ils peuvent accueillir de 100 à 150 résidents. Ces appartements respectent les règles de distanciation sociale en réservant une chambre individuelle à chaque personne. Aménagés en mode appart-hôtels, ils bénéficient des services de conciergerie et autres prestations compatibles aux restrictions du confinement. Tous ont fait l'objet d'une désinfection attentive qui sera renouvelée à l'arrivée de chaque nouveau groupe.

Les blouses blanches investies dans les soins apportés aux patients contaminés par le Covid-19 s'adonnent sans discontinuité à leur noble tâche tout au long d'une ou deux semaines selon les régimes de garde, puis se soumettent à un auto-confinement dans des unités d'hébergement dédiées, avant d'aller passer quelques jours en famille, puis reprendre le service.

«Dans ce rythme très exténuant physiquement et psychologiquement, le confort et le réconfort qu'apporte le Groupe BH Bank à nos soignants est hautement appréciée, a déclaré Dr Mekki. C'est une pause absolument nécessaire pour

rebondir de nouveau. Son initiative, qui s'ajoute au don d'un montant de 11,4 millions de dinars au profit du compte 1818, devrait faire des émules.»

De son côté, le secrétaire général de l'Uggt, Noureddine Taboubi, a salué «cet élan solidaire de travailleurs à travailleurs, de Tunisiens à Tunisiens, porté par le Groupe BH Bank, qui illustre éloquemment ses valeurs citoyennes. Fondé dès sa création, il y a plus de 40 ans, sur la promotion du logement pour tous, le Groupe BH Bank est toujours en première ligne pour offrir aux médecins et paramédicaux du front un toit d'accueil confortable et agréable, pour se ressourcer. Je rends hommage aux employés du Groupe BH Bank, aux dirigeants et aux actionnaires, qui méritent félicitations.»

S'exprimant au nom des salariés, des clients et des actionnaires, de toutes les filiales du Groupe BH Bank, le directeur général, Hichem Rebai, a déclaré : «A travers cette contribution toute naturelle, et que nous ne manquerons pas de renforcer, nous ne faisons qu'exprimer notre appui, face à cette pandémie, au système sanitaire, comme nous le faisons en même temps en faveur de tous nos clients. C'est pour BH Bank et toutes ses composantes un moment exceptionnel où nous devons traduire au concret nos valeurs citoyennes et venir en aide à notre pays, à notre peuple, à la santé et à l'économie.»

Le Groupe BH Bank solidaire avec nos compatriotes bloqués en France

Surpris par l'arrêt du transport aérien et la fermeture des frontières, nos compatriotes en séjour temporaire en France pourront désormais bénéficier d'un hébergement gratuit en attendant leur rapatriement au pays. Grâce à BH Bank et son bureau syndical UGTT, deux unités hôtelières d'une capacité totale de près de 200 chambres individuelles aménagées en mode appart-hôtels sont mises à leur disposition dans la région parisienne. Relevant de la chaîne Arcantis Hotels, la première unité est située à Palaiseau, et la seconde à Thiais.



Cette opération a été montée avec le concours du bureau syndical UGTT de BH Bank, en étroite collaboration avec le Consulat général de Tunisie à Paris. Les aspects opérationnels et logistiques seront assurés avec la contribution du Collectif des artistes contre le Covid-19 (CACC-19) et du Groupement associatif du Sud tunisien (GAST).

Depuis sa création, déclare Hichem Rebaï, directeur général de la Banque, BH Bank a toujours été également la banque des Tunisiens à l'étranger, fructifiant leur épargne, facilitant leur accès à la propriété foncière et finançant leurs projets dans leur pays natal. Ce lien historique, sans cesse affermi au long des années, ne peut que susciter un sincère élan de solidarité et de secours que BH Bank entreprend en toute spontanéité en faveur de nos compatriotes à l'étranger. La conjugaison des efforts de la Banque, du Bureau Syndical UGTT, du ministère des Affaires étrangères, du Consulat général de Tunisie à Paris, d'Arcantis Hotel, du Collectif CACC-19 et du groupement GAST a été utile pour cette concrétisation.



Tant d'incertitudes



Près de deux mois après la découverte du premier cas de Covid-19 en Tunisie, il semble que la pandémie ne s'oriente pas vers une catastrophe aussi importante que celle qui a sévi et qui sévit encore en Europe de l'Ouest, aux Etats-Unis et en Chine. Certains vont essayer de tout mettre sur le compte d'une excellente gestion de la crise sanitaire en Tunisie. Certes, la fermeture précoce des frontières et le confinement général de la population à un stade où le

• Par Professeur Slaheddine Sellami

nombre de cas découverts pouvait ne pas justifier cette mesure ont sans aucun doute limité la propagation de l'épidémie ainsi que le nombre de décès. Cependant, l'application de ces mesures est tellement lâche qu'on est en droit de se poser des questions quant à son efficacité. Il paraît évident que ces mesures ne suffisent pas à expliquer la situation relativement bonne qui prévaut en Tunisie. Cette épidémie pose ainsi plusieurs questions. La réponse à ces questions pourrait expliquer aussi bien la faible incidence de l'infection par le Covid-19 que la faible mortalité.

A) Les facteurs en rapport avec l'incidence

L'épidémie de Covid-19 ne touche pas pour le moment toutes les régions de la même manière. Les pays d'Europe de l'Ouest ainsi que les Etats-Unis semblent être les plus touchés allant de l'Espagne avec plus de 4 500 cas par 1 million d'habitants à l'Allemagne où le nombre de cas avérés ne dépasse pas 1 800 par 1 million d'habitants malgré sa campagne de dépistage massif. Les pays de l'Europe de l'Est, pourtant limitrophes, sont relativement épargnés avec moins de 500 cas par million d'habitants. L'Afrique reste pour le moment, et en dépit des cris d'alarme de l'OMS, le continent le plus épargné, particulièrement l'Afrique subsaharienne.

Tous les pays du nord de l'Afrique ainsi que l'Afrique subsaharienne se portent relativement bien avec un nombre de cas avérés inférieur à 100 par million d'habitants près de deux mois après la découverte du premier cas en Egypte.

Plusieurs facteurs peuvent être mis en avant :

1) Facteur climatique : il pourrait intervenir à l'instar de ce qui se passe avec les épidémies de grippe ou de pneumopathies saisonnières. Il existe presque autant de facteurs qui plaident en faveur de cette hypothèse que de facteurs qui l'éliminent. Une dernière publication aux Etats-Unis montre que le virus devient beaucoup moins virulent lorsque la température dépasse 24°, lorsque le taux d'humidité monte à 80% et après une exposition au soleil. Ces conditions feraient passer la demi-vie du virus de 1 heure à moins de 2 minutes.

2) La densité de la population : les pays les plus touchés sont ceux où le nombre d'habitants/km² est le plus élevé et dans un même pays l'épidémie sévit surtout dans les grandes villes, alors que les régions agricoles à faible densité de population sont plus épargnées. Ce facteur a été constaté en France (l'Île de France), l'Italie (la Lombardie) mais aussi en Tunisie (Tunis, Sousse).

3) L'âge : certaines séries rapportent une plus grande fréquence du Covid-19 chez les sujets âgés. Une étude canadienne a montré que seuls 4,5 % des personnes infectées ont moins de 20 ans alors qu'elles représentent près de 20% de la population. Cependant, on ne sait pas encore si les jeunes sont réellement moins sujets à la maladie ou s'ils développent des symptômes trop légers pour être détectés.

Les facteurs en rapport avec la gravité

La gravité de l'infection au Covid-19 dépend de la stratégie adoptée pour lutter contre la propagation du virus, de la performance du système de santé ainsi que d'autres facteurs:

1) L'âge : si la relation entre l'âge et l'incidence de la maladie n'est pas certaine, il semble évident que l'âge intervient pour expliquer la fréquence des cas graves et surtout la mortalité. En effet, toutes les études ont montré que ce virus est surtout grave chez les personnes âgées de plus de soixante ans et la mortalité par Covid-19 dans les études chinoise, canadienne, italienne et américaine montre que la mortalité chez les moins de 20 ans est exceptionnelle, elle est inférieure à 0,2% alors que les sujets de plus de 75 ans présentent une mortalité de plus de 8% et représentent près de 50% des décès.

2) La comorbidité : dès les premières semaines, on s'est rendu compte que les malades présentant un certain nombre de comorbidité font plus de formes graves. HTA, diabète, affections respiratoires, atteintes cardiovasculaires, insuffisance rénale, insuffisance hépatique, cancer, baisse de l'immunité, toutes ces affections peuvent être à l'origine des formes graves et des décès chez les patients infectés par le Covid-19

3) Les facteurs génétiques : ils pourraient expliquer la gravité de la maladie chez certaines personnes, particulièrement chez les sujets âgés de moins de cinquante ans. S'agit-il d'une mutation génétique dans le génome des patients qui les rendent plus vulnérables ?

Dans ce cadre, on pourrait citer certaines observations qui laissent penser qu'il existe une surreprésentation des groupes sanguins (A) parmi les patients infectés ainsi que les études qui laissent penser que certains groupes tissulaires HLA sont plus sensibles à l'infection par le virus.

4) Les différences liées au sexe : plusieurs études aussi bien en Chine qu'en Europe montrent que les hommes sont plus fréquemment touchés par la maladie (60% des hommes et 40% de femmes) et que les formes graves se rencontrent plus fréquemment chez l'homme (70% des placés en réanimation et 60% des décès). Deux explications possibles, l'une est sociale : mode de vie, fréquence plus grande de diabète type 2, ou d'hypertension artérielle, tabagisme, l'autre est biologique: certaines maladies auto-immunes ou inflammatoires comme le lupus ou la polyarthrite sont plus fréquentes chez les femmes, de même, les femmes semblent développer des réponses immunitaires de plus forte amplitude et de meilleure qualité que les hommes en réponse aux maladies virales. Les hormones sexuelles ainsi que la génétique pourraient expliquer ces différences.

5) Il semble que l'obésité soit un facteur aggravant. Les personnes en surpoids semblent, d'après certaines études, en surreprésentation, surtout chez les personnes de moins de 50 ans. Plusieurs hypothèses sont invoquées: le rôle des adipocytes, du système immunitaire ou du diabète et l'HTA, plus fréquent chez les personnes obèses.

6) Covid-19 et les enfants : la grande majorité des études montrent que les enfants sont moins souvent infectés. Ainsi moins de 1% des enfants de moins de 10 ans sont touchés et 1% des 10-19 ans peuvent être infectés. Plusieurs hypothèses pourraient expliquer cette différence. Est-ce que l'immunité des enfants est plus forte ? Existe-t-il une immunité croisée avec les

autres coronavirus responsables des pneumopathies saisonnières qui touchent plus souvent les enfants ? Quel est le rôle d'une enzyme ACE2 facilitateur de l'infection pulmonaire en favorisant la pénétration du virus et qui serait moins fréquent chez l'enfant ? Il semble aussi que contrairement à ce qui a été dit au début, les enfants ne représentent pas un vecteur de la maladie.

7) Les facteurs environnementaux : ils pourraient jouer un rôle dans le déterminisme de la gravité de la maladie. Ainsi certaines études suggèrent le rôle d'une bactérie d'origine intestinale *Provetella* dans le déclenchement de l'orage cytokinique responsable de l'apparition du syndrome de détresse respiratoire et de son aggravation. Le rôle de cette bactérie pourrait expliquer l'action de l'antibiothérapie dans le traitement des infections par le virus. A noter qu'on incrimine de plus en plus le microbiote intestinal dans la physiopathologie de plusieurs maladies inflammatoires et auto-immunes.

Ainsi la propagation de l'épidémie due au Covid-19 semble être multifactorielle. Elle nécessite donc des stratégies différentes d'un pays à un autre et d'une région à une autre. Elle semble pour le moment épargner les pays pauvres, les régions à faible densité de population ainsi que les pays chauds. Tous ces facteurs expliquent en grande partie que malgré nos failles, malgré l'absence de rigueur dans l'application stricte du confinement et malgré les nombreux attroupements dans les marchés, devant les bureaux de poste ou dans certaines sorties officielles, nous n'avons pas assisté à des flambées de l'épidémie d'autant que ces attroupements n'ont pas eu lieu dans des espaces clos

alors qu'un simple évènement social à Kébili a entraîné plusieurs contaminations.

Il est clair que ces constatations auraient pu pousser le Conseil de sécurité nationale à ne pas prolonger le confinement de 15 jours supplémentaires si la stratégie de sortie du confinement était prête. J'espère que ces 15 jours ont permis au gouvernement de préparer cette stratégie et de trouver des solutions aux multiples questions qui vont se poser : transport public, promiscuité dans les usines et les écoles, masques... J'espère que tout sera prêt le jour J !

Plusieurs questions restent encore sans réponse, ce qui nous pousse à plus de vigilance. En l'absence d'un vaccin efficace, d'un traitement validé et d'études sur la présence ou non d'anticorps bloquants, nous allons continuer à vivre avec le virus, avec des incertitudes quant au risque de voir apparaître de nouvelles vagues. Cette épidémie doit donc être gérée avec le risque qu'elle peut durer plusieurs mois.

Les autorités politiques doivent tenir compte de ces facteurs et de ces incertitudes pour mieux gérer cette crise. Un confinement qui cible les personnes infectées ainsi qu'une meilleure protection des personnes à risque semblent représenter le moyen le plus efficace et le moins coûteux à la communauté. Attroupements, manifestations sportives et même sociales regroupant plusieurs personnes doivent être interdits pendant encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois. L'automne et l'hiver prochains risquent d'être déterminants avec le risque d'avoir au même moment deux types de virus en circulation, celui de la grippe et le Covid-19.■

S. S.

Plusieurs questions restent encore sans réponse, ce qui nous pousse à plus de vigilance. En l'absence d'un vaccin efficace, d'un traitement validé et d'études sur la présence ou non d'anticorps bloquants, nous allons continuer à vivre avec le virus, avec des incertitudes quant au risque de voir apparaître de nouvelles vagues. Cette épidémie doit donc être gérée avec le risque qu'elle peut durer plusieurs mois.

LE TIVOLI COMME VOUS
NE L'AVEZ JAMAIS VU !



www.ssangyongtunisie.com



TIVOLI
EXPRESS YOURSELF!

 [SsangYongTunisie.Officielle](https://www.facebook.com/SsangYongTunisie.Officielle)

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRES - LES VÉHICULES DE VOUS

TUNIS - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SFAX - Rte de Gabès, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Slax
Tél. : (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.J. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

GABES - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

أحسن ما تفتار



LES ZEXPERTS

Mort et deuil au temps du Corona

«Les émotions que l'on n'exprime pas ne meurent pas. Elles sont enterrées vivantes et reviennent nous hanter plus tard sous une autre apparence».

Sigmund Freud

«On enterrera les morts à trois mètres de profondeur, ils ne seront pas lavés et ils seront mis dans des sacs mortuaires étanches avec interdiction de les toucher. Les cérémonies funéraires seront réduites au minimum et seuls quelques membres de la famille assisteront à l'inhumation qui sera faite par des services spécialisés» ! Les mots de la maire de Tunis résonnent comme un aveu d'impuissance, et pour les parents du défunt, comme une seconde peine surajoutée à celle de la perte de l'être bien aimé.

Interdire les rites funéraires revient à interdire tout travail de deuil, toute possibilité à accepter le départ définitif d'un être cher, d'un parent, d'un ami et bloquer la personne en vie dans une espèce de deuil impossible, de deuil permanent et favoriser ainsi toutes les formes de deuil pathologique. Pourquoi s'étonner alors des protestations et des violences observées.

Pourquoi les rites funéraires ?

Déjà, à l'aube de l'humanité, ces rites existaient. Il y a de cela 45 000 ans, l'homme du Neandertal, pas encore tout à fait humain mais pas non plus animal, enterrait ses morts et pratiquait des rituels comme en témoignent les sépultures de Shanidar (Irak) et de La Ferrassie (Dordogne, France). De tout temps et dans toutes les cultures, l'évènement de la mort obligeait le groupe du défunt à pratiquer des rituels pour l'accompagner à sa dernière demeure. Freud dans *Totems et Tabous* décrivait très bien le tabou des morts et la crainte mêlée d'un profond respect qu'inspirait le cadavre du disparu aux autres membres de la tribu. Une fois mort, le corps inanimé prend une autre dimension, comme si dans son silence et son immobilité, il était en train de contempler un monde auquel on n'a pas accès, un monde qui le réclame avec insistance et auquel il faut le rendre sans plus tarder. Dans l'histoire de Caïn et Abel, le premier crime était aussi accompagné du comment enterrer. Chaque culture a, depuis l'aube des temps, défini un rituel strict sur comment accompagner les morts, et comme il n'existe aucune culture sans religion, il n'existe



• Par Sofiane Zribi

aucune culture sans rites funéraires. Les Pharaons d'Egypte se faisaient construire des pyramides car ils étaient convaincus que la vie pourrait revenir au corps matériel et la coutume chez eux comme chez les Incas était de momifier le corps. Dans les religions bouddhistes, le corps est insignifiant et seule compte l'âme comme sa réincarnation. Le cadavre, lavé et habillé, était livré au feu purificateur, ce qui permettait à l'âme de s'élever et de se réincarner. Dans les religions monothéistes, comme l'Islam, le corps est rendu à la terre, alors que l'âme immatérielle est confiée à Dieu.

L'acte d'inhumation a pour but d'effacer la présence matérielle du défunt pour que ne subsiste que son souvenir immatériel, et que son histoire soit racontée et partagée. Dans aucune religion, la mort n'est considérée comme une fin, une finitude, un retour à l'inexistant, à ce qui n'est plus. La mort est toujours vécue comme un voyage, qu'on fait seul mais où le moment du départ est ponctué par une cérémonie. Cette dernière a pour objectif, comme le soulignait Durkheim en 1912 dans *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* de permettre « l'expression spontanée d'émotions individuelles... Le deuil n'est pas un mouvement naturel de la sensibilité privée froissée par une perte cruelle: c'est un devoir imposé par le groupe. On se lamente, non pas simplement parce qu'on est triste, mais parce qu'on est tenu de se lamenter. » Plus encore, le rituel du deuil permet au groupe, en partageant la tristesse de la perte de l'un de ses membres, de se ressouder et de se renforcer dans un même idéal social et religieux. Se conformer aux règles funéraires, c'est pour les vivants s'ancrer dans la continuation de la vie et se renforcer mutuellement dans l'illusion de l'immortalité, si importante à la projection de soi dans le futur et à la définition de ceux qui appartiennent à son cercle et ceux qui sont en dehors.

Epidémies et rites funéraires

Les guerres, mais plus encore les épidémies, perturbent les rites funéraires et au-delà perturbent la cohésion même du groupe social qui se trouve privé soudainement, et

dans le déchirement, d'un rituel renforçateur de ses liens et de son identité.

C'est ainsi qu'en Europe, on brûlait le corps des morts lors des multiples épidémies qu'a connues le continent durant les siècles derniers et on pratiquait les inhumations collectives et anonymes. Un exemple nous est donné par l'ossuaire de Sedlec en République Tchèque, où des années plus tard, les habitants ont éprouvé le besoin de réunir les ossements des victimes de la peste noire de 1348 mis au jour lors d'une guerre pour les exposer dans l'église de l'Assomption toute proche et ainsi nier en quelque sorte cette mort qui ne saurait être et redonner une place à ces morts inconnus. Le rite de la sépulture du soldat inconnu procède du même mécanisme afin d'honorer la mémoire de ceux morts sans qu'on puisse les nommer et leur donner une place dans la légende qui forme la mémoire des vivants. En Tunisie, l'épidémie de typhus au début du XXe siècle et celle du choléra qui s'ensuivit firent des dizaines de milliers de morts mais à aucun moment, le pouvoir politique ne s'immisça dans la gestion des rites funéraires et le souvenir de ces fléaux s'estompa rapidement. De même en Europe, à la fin de la Première Guerre mondiale, la grippe espagnole fit des dizaines de millions de morts, mais est-ce la proximité de la guerre et les carnages qu'elle provoqua ou le fait que les rites funéraires ne furent pas trop bousculés à cette époque où on connaissait mal les virus que le souvenir de cette catastrophe, bien plus importante en nombre de victimes que la guerre elle-même, s'estompa tout aussi rapidement. D'autres spécificités des épidémies sont représentées par les inhumations collectives, l'isolement du groupe social qui se trouve frappé par l'infection, la coupure qui s'opère entre lui et son environnement sain et le refus des gens sains à prendre en charge les malades par peur de succomber à la maladie, ce qui aggrave la détresse et le sentiment de dévastation totale.

Le Covid-19 et la perturbation de nos rites funéraires

En Tunisie, la nécessité de préserver les vivants de la contamination que peut provoquer la manipulation des corps des défunts commence à poser problème, et trois tendances se dessinent :

- 1- L'acceptation des mesures annoncées
- 2- Le refus de ces mesures car elles dérogent aux rites habituels
- 3- Le refus forcené que les corps soient inhumés dans des cimetières et le besoin de les mettre à distance des lieux urbains.

Toutes les attitudes sont le reflet des croyances et de l'état psychologique à un instant du groupe social où elles apparaissent. Les rationalistes prennent en compte l'impératif d'hygiène et de protection et acceptent quelque part de

se laisser déposséder de la nécessité du rite funéraire au profit d'un idéal supérieur, qui contribue au même titre que les funérailles à la cohésion et au renforcement du lien social. « Par ce sacrifice que nous faisons, en renonçant à un enterrement classique, nous montrons à l'ensemble du groupe social notre attachement à sa protection et sa survie ». L'attitude qui réfute la possibilité d'inhumer dans un cimetière traditionnel les victimes du Covid-19 procède d'une peur irrationnelle et d'une panique identique à celles qu'avaient les gardiens de la quarantaine des villages européens ravagés par la variole ou la peste. Quant à ceux qui se réfèrent à des préceptes religieux, ils sont soit des opposants politiques qui souhaitent profiter de ce moment pour semer la discorde, soit des fanatiques religieux qui n'arrivent pas à sublimer le texte religieux et restent attachés à une lecture anencéphale de la tradition.

Néanmoins, l'Etat doit comprendre que dans cette situation, pour que la décision de l'inhumation selon des normes scientifiques soit acceptée, il y a certaines règles à adopter. Que doit faire l'Etat et comment procéder ?

Selon Eric Crubézy, auteur d'*Aux origines des rites funéraires* (2019), cette transformation du « mort en défunt » exige quatre moments symboliques :

- 1 : la vision du corps du défunt pour réaliser que la personne est bien morte
- 2 : mettre en scène une dernière image d'elle
- 3 : cacher le corps, en l'inhumant ou en l'incinérant, car cet objet dérangent qui ressemble au vivant a rejoint le néant.
- 4 : métamorphoser le défunt, ce qui veut dire l'intégrer à une histoire afin qu'il puisse, en devenant immortel par le souvenir des vivants, rejoindre le monde des morts.

Dans notre monde arabo-musulman, on ne déroge pas à la règle, les rites sont bien codifiés et gérés et nous devons passer par ces étapes afin que l'inhumation se fasse dans des conditions pacifiques et de recueillement. D'abord, il faut permettre à quelques proches de voir le visage du défunt, même à travers une vitre de protection et ils pourront raconter aux autres ce qu'ils ont vu. Ensuite, accompagner l'inhumation d'un rituel religieux minimum, même si ceux qui assistent n'ont pas le droit de toucher le corps et accompagner psychologiquement les familles endeuillées, souvent présentant elles-mêmes plusieurs membres atteints par la maladie et en situation de désarroi total.

Cette épidémie nous apprendra en définitive beaucoup. Ceux qui n'ont jamais su de quoi leurs âmes sont faites seront bientôt fixés. ■

S.Z.

Psychiatre, Tunis



Warda

لسرّها المحبّة



Société Pâtes Warda

Avenue Hédi Nouria - 4003 Sousse - Tunisie

Tél. : +216 73 211 511 - Fax : +216 73 211 515

www.warda.tn -  [warda](https://www.facebook.com/warda) -  [warda_tunisie](https://www.instagram.com/warda_tunisie)

سباقتي 2
Spaghetti 2

100% SEMOULE DE BLÉ DUR

L'Industrie Pharmaceutique tunisienne se mobilise pour faire face à la pandémie de COVID-19

L'exemple des Laboratoires SAIPH



Le ministre de l'Industrie, Salah Ben Youssef, et le ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale, Sélim Azzabi, ont visité le mardi 14 avril plusieurs unités pharmaceutiques dans le but de s'assurer de la bonne marche de leurs usines et de leur capacité à couvrir les besoins des Tunisiens en médicaments et en produits sanitaires en cette période de pandémie.

C'est en marge de cette visite que nous avons sollicité Ramzi Sandi, Directeur général des Laboratoires SAIPH et Secrétaire général de l'Association tunisienne des médicaments génériques (ATMG), pour une interview exclusive pour Leaders et Leaders Arabiya.

M. Sandi a accepté de répondre à nos questions et de nous donner de plus amples informations sur les mesures prises par son laboratoire pour faire face à la situation.

Intérêt national et gouvernemental

M. Ramzi Sandi a d'abord noté l'intérêt que porte notre pays et son gouvernement à l'Industrie Pharmaceutique nationale qui a tant souffert pendant les 5 dernières années.

Les besoins des Tunisiens en médicaments sont assurés

M. Sandi nous a assuré que l'Industrie Pharmaceutique nationale a pris toutes les dispositions pour faire face à la crise et assurer aux Tunisiens tous leurs besoins en médicaments essentiels, sachant que 3 médicaments sur 4 sont fabriqués localement.

Pour les Laboratoires SAIPH, les équipes industrielles ont été mobilisées pour accélérer la cadence de fabrication des médicaments et constituer les stocks nécessaires pour faire face à l'augmentation de la demande.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les 05 usines de SAIPH fonctionnent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour satisfaire les besoins en médicaments aussi bien du secteur public que du secteur privé.

La sécurité des employés, une priorité absolue

Le renforcement de l'activité s'est fait dans le respect le plus strict des règles de sécurité des 600 employés de l'entreprise.

Les employés fragiles ou qui souffrent de maladies chroniques telles que le diabète ou l'hypertension artérielle ont été libérés.

Les bus assurant le transport des équipes ont été doublés et sont décontaminés après chaque voyage.

Les moyens de protection, masques, gants, gel hydroalcoolique... ont été distribués et leur utilisation rendue obligatoire.



Des séances de sensibilisation et de formation ont été organisées par les médecins du travail et un affichage massif des règles d'hygiène et des attitudes à adopter pour éviter la contamination a été effectué.

Enfin, toutes les mesures de protection ont été mises en place pour éviter la contagion par les personnes extérieures à l'usine, comme les clients ou les fournisseurs.

SAIPH a également instauré le travail à distance pour toutes les fonctions de support et de tous les employés ne travaillant pas directement dans les ateliers de fabrication.

Et l'hydroxychloroquine ?

Il y a aujourd'hui une demande exceptionnelle de l'hydroxychloroquine au niveau international, a fait remarquer M. Sandi.

Nous avons quand même pu acheter un stock de matière conséquent nous permettant d'assurer la fabrication de ce produit pour assurer le traitement de près de 20 000 malades et une meilleure couverture des besoins. Conformément au protocole COVID-19 validé en Tunisie.

Nous notons au passage, a-t-il dit, que le prix de la matière première a été multiplié par 6 en l'espace de quelques semaines, à cause de la demande accrue au niveau international et de la spéculation.

Aujourd'hui, a-t-il ajouté, nous avons tenu nos engagements, comme nous l'avons fait auparavant au cours de l'épidémie de H1N1 en fabriquant les quantités nécessaires de SAIFLU. Nous avons entamé la fabrication de l'hydroxychloroquine et nous n'attendons plus que l'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour la mettre à la disposition du ministère de la Santé et de la Pharmacie Centrale de Tunisie (PCT).

Une partie de la quantité fabriquée sera offerte gracieusement au ministère de la Santé.

Citoyenneté

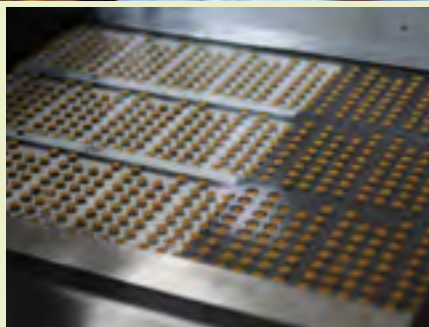
Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de donner un sens au mot «Citoyenneté», affirme M. Ramzi Sandi, en jouant notre rôle d'acteur efficient de la santé en Tunisie.

Notre responsabilité et notre devoir sont de venir aujourd'hui en aide à nos concitoyens et à notre pays, à surmonter cette pandémie.

Le mot de la fin ?

Dieu protège la Tunisie

ربي يحمي تونس





Covid-19 : Les droits de l'enfant en confinement ?



• Par Hatem Kotrane

1. Les droits de l'enfant sont-ils confinés ? L'interrogation s'impose au moment où le Covid-19 sévit et où le confinement est appliqué, en même temps que se pose la question du sort des personnes les plus vulnérables dont les enfants. Dans une récente déclaration, la ministre de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Séniors, Asma Sehiri, a souligné que nombre de signalements liés à des cas de violence contre les femmes, les enfants et

les personnes âgées a augmenté de près de sept fois pendant la période de confinement sanitaire général.

2. Voilà la réalité qui nous rattrape dans le sillage de la célébration, de concert avec la communauté internationale, du 30e anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 novembre 1989, de la Convention des droits de l'enfant, ratifiée à ce jour par 196 Etats dans le monde, dont la Tunisie. Un engagement avait alors été pris à l'égard de tous les enfants, sans distinction aucune, celui de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits énoncés dans la convention et de les garantir à tout enfant, sans distinction aucune, pour que, en toute hypothèse, sa dignité individuelle, ses besoins particuliers, son intérêt supérieur et sa vie privée soient respectés et protégés.

3. D'autres engagements avaient été pris, comme celui de reconnaître le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible, son droit à l'éducation et à la formation professionnelle, son droit aux loisirs et aux activités culturelles et artistiques, ainsi que, surtout, son droit d'être protégé contre toutes les formes de violence, de mauvais traitements et d'exploitation économique ou sexuelle.

4. Autant d'engagements que la Tunisie a vite fait d'intégrer dans ses législations et ses programmes et qui ont été savamment résumés par l'article 47 de la Constitution du 27 janvier 2014, y compris notamment son article 47, aux termes duquel : « Les droits à la dignité, à la santé, aux soins, à l'éducation et à l'enseignement sont garantis à l'enfant vis-à-vis de ses parents et de l'État.

L'État doit garantir toute forme de protection à tous les enfants sans discrimination et en fonction de leur intérêt supérieur ».

Le coronavirus accentue la discrimination et creuse les inégalités entre les enfants

5. La pandémie de coronavirus et les restrictions qui en ont résulté par suite de l'adoption du décret présidentiel n° 2020-28 du 22 mars 2020 ont amené, avec un certain retard, le Chef du gouvernement à arrêter un certain nombre de mesures sociales d'accompagnement consistant notamment, pour les populations démunies, en un montant de 150 MD servi selon des procédures qui ont par la suite été déterminées par le ministère des Affaires sociales, de même qu'une allocation budgétaire de 300 MD consacrée à l'indemnisation au titre du chômage technique. Mais ces mesures pourraient s'avérer dérisoires par rapport à la réalité, où l'on évoque « 280 000 familles en extrême nécessité qui sont abandonnées à leur sort », accentuant ainsi la fracture sociale.

La Tunisie confinée, selon l'étude présentée par l'Institut tunisien des études stratégiques (Ites), et réalisée par la Banque mondiale, ce sont les 41,5 % de la population dépendante de l'économie parallèle en Tunisie qui est laissée à l'abandon.

6. Mais pour de nombreux enfants, la Tunisie confinée entraîne surtout l'interruption des services de protection de l'enfance déjà limités, exacerbant leur vulnérabilité, et d'aucuns seraient enclins à affirmer que les enfants sont les grands oubliés du combat pour faire face à la pandémie Covid-19, tant la situation actuelle creuse les inégalités entre les enfants : enfants pauvres, enfants abandonnés, enfants handicapés, enfants privés d'école, de lycée et de loisirs, dont encore un grand nombre n'ont pas accès au numérique et ne peuvent être aidés par leurs parents, enfants exposés aux différentes formes de violences et mauvais traitements, y compris au sein du foyer familial ou dans certaines institutions et centres de protection, qui se révèlent pour beaucoup d'entre eux, en cette même période de confinement sanitaire total, un lieu de peur et non un lieu de sécurité tant ils courent un plus grand risque d'être victimes de violence et d'exploitation, ainsi que de voir leur santé mentale menacée au point que, au-delà du confinement sanitaire des enfants, tous les droits de l'enfant risquent ainsi d'être placés en état de confinement !

L'intérêt supérieur de l'enfant remis en doute ?

7. La pandémie de coronavirus et l'état de confinement sanitaire général conduisent à s'interroger sur un autre principe majeur proclamé par la Convention des droits de l'enfant et consacré expressément en Tunisie tant par l'article 4 du Code de protection de l'enfant que par l'article 47 de la Constitution tunisienne : le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

8. Une des difficultés majeures est, à cet égard, liée à la situation des enfants de parents séparés. Rupture d'adultes, mais aussi et surtout rupture de continuité pour les enfants expérimentant diverses autorités et, parfois même, une forme de « nomadisme » pendant cette période de confinement sanitaire général ! Comment mettre en pratique, surtout, la garde alternée et faire assumer, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de garde et le droit de visite dans le strict respect des restrictions sanitaires décrétées par les pouvoirs publics, y compris la distanciation sociale ? Et si le divorce des parents est le principal fléau pour l'enfant, il se traduit souvent aussi, en cette période de confinement sanitaire général, par le manque de soins que des parents accablés, qui ne vivent pas parfois dans la même ville, ne peuvent pas assurer.

9. La difficulté a été récemment mise en lumière à la faveur d'un jugement rendu le 25 mars 2020, qui a pris la forme d'un « jugement de principe » et où il est affirmé en substance ce qui suit : « Nous... juge de la famille près le Tribunal de première instance de Médenine,

En application du Code de protection de l'enfant et partant de l'état sanitaire spécial vécu par le pays en rapport avec les risques de propagation du coronavirus et de contamination par ledit virus, et des décrets présidentiel et gouvernemental adoptés portant interdiction de circuler et confinement sanitaire général ; et dans le souci de sauvegarder l'intérêt supérieur de l'enfant dans ces circonstances exceptionnelles,

Décidons la suspension du droit de visite et du droit d'accompagnement assorti de la possibilité de garder l'enfant pendant la nuit, précédemment accordés par des jugements ou ordonnances rendus à tous les citoyens résidant dans le ressort de compétence de ce tribunal, et le maintien de la garde exclusive de l'enfant par le titulaire du droit de garde, avec possibilité pour l'autre parent titulaire d'un droit de visite de voir l'enfant seulement, dans le strict respect des mesures de protection de la santé de l'enfant et garantissant la non-distanciation du domicile de son gardien, étant précisé que cette possibilité de voir l'enfant ne s'applique pas au parent concerné par une mesure de confinement spécial... ».

10. Cette décision pourrait paraître conforme au souci de sauvegarder l'intérêt supérieur de l'enfant si elle ne

comportait, par son caractère péremptoire général, une contradiction majeure avec ce principe qui implique une évaluation au cas par cas, ainsi que rappelé par le Comité des Nations unies des droits de l'enfant, dans son Observation générale n° 14 (2013), selon laquelle la considération principale de l'intérêt supérieur de l'enfant constitue, tout à la fois, un droit de fond, un principe juridique interprétatif fondamental et une règle de procédure, ce qui implique, quand une décision doit être prise - qui aura des incidences sur un enfant en particulier, un groupe défini d'enfants ou les enfants en général - que le processus décisionnel comporte une évaluation de ces incidences (positives ou négatives) sur l'enfant concerné ou les enfants concernés. «L'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant requièrent des garanties procédurales. En outre, la justification d'une décision doit montrer que le droit en question a été expressément pris en considération...».

11. Mais le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant requiert plus ! Il conduit à s'interroger sur la considération réelle donnée à ce principe tant au moment de l'adoption du décret présidentiel n°2020-28 du 22 mars 2020 précité portant confinement sanitaire général qu'à la date de cessation de la mesure de confinement ainsi décrété, prévue pour le 19 avril 2020 et de la décision qui lui succéderait et qui porterait, vraisemblablement, renouvellement, total ou partiel, dudit confinement. L'intérêt supérieur des enfants pèse-t-il réellement sur la balance au moment où les plus hautes instances de l'Etat examinent et évaluent l'incidence du confinement général sanitaire comme de toute décision de «déconfinement», total ou partiel, sur les enfants ?

12. Une question redoutable, mais essentielle, surgit alors. S'il est décidé que les enfants pourront reprendre le chemin de l'école –selon des formes à définir-, pareille décision sera-t-elle prise en considération des intérêts primordiaux des enfants en veillant notamment à préserver leur santé et les prémunir contre les risques de contamination, ou bien cette décision est-elle davantage motivée par des soucis économiques généraux, y compris le besoin de libérer les parents confinés et d'assurer, ainsi, la relance des activités d'une économie au bout de ses difficultés ? Quelle place est-elle donnée aux enfants en vue d'exprimer leurs opinions et de participer à la lutte contre le Covid-19 ?

13. Un autre principe majeur nous interpelle, celui du droit de l'enfant en tant qu'individu - mais aussi des enfants en général- d'exprimer son opinion et le droit à ce que ces opinions soient prises en considération, principe proclamé par la Convention des droits de l'enfant (art. 12) et consacré expressément en Tunisie par le Code de protection de l'enfant (art. 10). L'idée en est que les enfants sont détenteurs de droits et ont notamment le droit de participer activement, en fonction du niveau de développement de leurs capacités, à la réponse à la crise née de la pandémie de Covid-19, notamment par des initiatives entre pairs.

Recommandations et priorités d'action

R1- Promouvoir le droit de l'enfant à la vie, à la santé et au développement et répondre aux besoins pressants générés par la pandémie de Covid-19 :

- Protéger la santé des enfants en veillant à ce que des fournitures et des équipements de protection soient accessibles à toute la population, y compris dans les régions les plus pauvres, où les enfants doivent avoir accès aux services élémentaires dont ils ont besoin pour se protéger, en se lavant correctement les mains et en observant des règles d'hygiène.
- Faire des besoins des enfants vulnérables une priorité et ne pas interrompre les services de santé maternelle, néonatale et infantile qui sauvent des vies.
- Continuer à répondre aux besoins pressants générés par la pandémie de Covid-19 tout en maintenant des interventions de santé essentielles .
- Intensifier les mesures de protection sociale en adoptant des programmes et des politiques qui permettent aux familles d'accéder à des services vitaux de santé, de nutrition et d'éducation.
- Accélérer l'adoption du projet de loi fondamentale sur la création d'un socle national de protection sociale, y compris l'octroi de l'allocation universelle pour l'enfance pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, qui leur permettra de répondre à leurs besoins fondamentaux appropriés à leur développement mental, spirituel, moral et social, en particulier en ce qui concerne la nutrition et l'habillement et les frais d'études de base.

R2- Garantir le droit à l'éducation et permettre aux enfants de continuer à bénéficier des divers moyens d'enseignement et d'apprentissage :

- Assurer que tous les enfants disposent d'un accès équitable à l'apprentissage, y compris en comblant la fracture numérique afin de permettre à chaque enfant, où qu'il vive, d'être connecté à Internet et de poursuivre son apprentissage.
- Mettre en place, de concert avec les parents, les personnes qui ont la charge d'enfants et les professionnels de l'éducation, de nouvelles méthodes pour permettre aux enfants de poursuivre leur apprentissage.
- Préparer la reprise du chemin de l'école dès la fin de la période de confinement sanitaire en veillant notamment à préserver la santé des enfants et à les prémunir contre les risques de contamination en aménageant des règles particulières d'hygiène, de sécurité et d'organisation du temps et de l'espace dans les différentes institutions scolaires.

(1) Décret présidentiel n° 2020-28 du 22 mars 2020, limitant la circulation des personnes et les rassemblements hors horaires du couvre-feu, JORT n° 24 du 22.03.2020.

(2) Cf. Hatem Kotrane, « Ce que Elyes Fakhfakh a omis de dire! », Leaders 14 mars 2020.

(3) Cf. Hatem Kotrane, « Faire bloc derrière le gouvernement pour la sauvegarde de l'économie, des entreprises et l'emploi », Leaders 23 mars 2020.

(4) Cf. Jeune Afrique, Tribune : « Coronavirus : la Tunisie ne peut pas s'offrir le luxe du confinement », Par Amine Snoussi et Nessim Ben Gharbia, publié en ligne, 05 avril 2020 à 11h24.

(5) Ibid.

RESIDENCE LA BRISE

Jardins de Carthage


Vous invite à découvrir son nouveau projet "LA BRISE" sis aux jardins de Carthage. Résidence de très **HAUT STANDING** abritant 17 appartements **S+1, S+2 et S+3** ainsi que **2 Duplex** et un grand parking sous sol.



Pour plus d'informations, nous contacter au :

simpar@planet.tn
www.simpar.tn



 **29 921 011 / 29 921 009**

COMPTECHÈQUE ATB

Les avantages d'un compte à vue,
des services et des gratuités en plus.

- Carnet de chèques
- Cartes ATB
- Couverture Assurance & Assistance
- ATBProtect
- ATBNET
- ATBMOBILE
- Service Mobilink
- ATBMessenger



www.atb.tn

  ATB TUNISIE

Des professionnels
pour vous.

- Redoubler d'efforts pour lutter contre l'échec scolaire et le décrochage précoce pour des raisons liées à la crise sanitaire du Covid-19 en veillant à fournir aux élèves en risque de décrochage l'aide appropriée, y compris des séances d'information psychosociales et éducatives et en affectant un nombre suffisant de psychologues et travailleurs sociaux.

- Intensifier les soins des infrastructures scolaires et la fourniture du matériel pédagogique nécessaire, étendre l'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication et développer une interaction positive avec l'environnement, tout en allouant des fonds supplémentaires aux écoles des zones rurales et de l'intérieur pour améliorer les infrastructures et les outils éducatifs.

- Garantir la reprise progressive des services des crèches et jardins d'enfants et prendre des mesures incitatives en faveur de ces services dans les zones rurales et de l'intérieur.

R3- Protéger les enfants de la violence, de l'exploitation et de la maltraitance

- Veiller à ce que la protection des enfants soit pleinement intégrée dans la réponse à la pandémie de Covid-19, avec des ressources adéquates allouées à la fois pendant et après la pandémie.

- Intensifier les moyens mis à la disposition des opérateurs de première ligne dans les services de protection de l'enfance, y compris notamment les délégués à la protection de l'enfance, en vue de recueillir les signalements et de venir en aide aux enfants victimes de violence à la maison ou en ligne.

- Intensifier les campagnes médiatiques pour diffuser les concepts de signalement et les programmes de sensibilisation pour cibler tous les groupes cibles.

- Activer davantage le numéro vert gratuit 1899 pour signaler les diverses formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence subies par les enfants en période de confinement.

- Empêcher que la pandémie de Covid-19 se transforme en crise de la protection de l'enfance en veillant, en cas de prise de mesures d'éloignement social et d'autres mesures de riposte, à prendre en compte les dangers uniques auxquels sont exposés les enfants vulnérables, notamment les enfants victimes de discrimination et de stigmatisation.

- Soutenir les enfants séparés temporairement de leurs parents en raison de la maladie et intensifier les services de protection et de santé mentale à distance.

R4- Protéger les enfants réfugiés et migrants et leurs familles

- Renforcer les mesures de protection et d'assistance arrêtées en faveur des étrangers et des membres de

leurs familles, tant au niveau de l'accès aux soins de santé que des aides sociales d'accompagnement arrêtées par le gouvernement en vue de faire face à la pandémie de Covid-19, y compris les mesures consacrées à l'indemnisation au titre du chômage technique.

- Suspendre l'application des sanctions pénales – par ailleurs trop injustes – prévues à l'égard des travailleurs irréguliers et des membres de leurs familles pour non-respect des règles organisant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère,

et de la législation relative à la condition des étrangers en Tunisie.

- Examiner avec bienveillance les demandes de régularisation introduites par les immigrés avant l'entrée en vigueur des mesures de confinement sanitaire général.


R5- Répondre avec bienveillance à l'appel de la directrice générale de l'Unicef en vue de libérer les enfants détenus

- Tenir compte des risques encourus par les enfants détenus dans les centres de rééducation de contracter le Covid-19 et ordonner la libération de ceux d'entre eux qui seraient en mesure de retourner en toute sécurité dans leur famille ou dans toute autre structure appropriée.

- Considérer et concevoir des mécanismes de déjudiciarisation pour les enfants accusés d'infractions délictuelles sans grande gravité.

- Appliquer un moratoire immédiat sur les nouvelles admissions d'enfants dans des centres de détention, y compris notamment les enfants ayant commis des délits.

- Veiller, pour les enfants ayant commis des crimes graves et non susceptibles de bénéficier de la mesure de libération exceptionnelle à réduire le nombre d'enfants par centre de rééducation et veiller à ce que les enfants ainsi privés de liberté bénéficient du meilleur état de santé possible, aient accès aux soins préventifs et curatifs appropriés et à une éducation sanitaire et qu'une attention particulière soit accordée aux risques pour la santé découlant de la privation de liberté.

- Intensifier les efforts visant à maintenir en tout temps les locaux des institutions hébergeant des enfants en état et propres et à ce que ces derniers puissent accéder facilement à des installations sanitaires hygiéniques et respectant leur intimité. 

H.K.

Professeur de droit
Ex-membre et vice-président
du Comité des Nations unies
des droits de l'enfant

(6) Comité des droits de l'enfant, CRC/C/GC/14, Observation générale n° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1), paras. 1-7.

(7) La question divise par exemple en France, depuis l'annonce par le président Emmanuel Macron, dans son discours du 13 avril, que les élèves devraient reprendre les cours le 11 mai. En dépit des assurances données, une certaine inquiétude grandit déjà dans les rangs des syndicats d'enseignants.

- Cf. Sébastien Nieto, « Réouverture des écoles le 11 mai : cinq questions sur une décision qui ne fait pas l'unanimité », *Le Parisien*, Le 14 avril 2020 à 11h47, modifié le 14 avril 2020 à 16h27.

(8) Unicef, Protéger les enfants les plus vulnérables des effets de la Covid-19 : programme d'action, Portail Unicef, 08 avril 2020.

Pouvoir local et sanctions administratives



• Par Afef Hammami Marrakchi

le pouvoir local, voici enfin un maire, en l'occurrence le Doyen Fadhel Moussa, qui use pleinement des pouvoirs qui lui sont reconnus par la Constitution et le Code des collectivités locales dans cadre du respect de l'unité de l'Etat.

Par cet arrêté à caractère réglementaire « relatif à la lutte contre la propagation du coronavirus », le maire regroupe dans un seul texte composé de 23 articles l'ensemble des dispositions jusque-là éparses adoptées au niveau de la commune de l'Ariana en les adaptant à l'évolution de la situation sanitaire locale.

Au-delà de l'intérêt juridique que cet arrêté suscite et qui s'inscrit au cœur des pouvoirs reconnus au maire, en sa qualité traditionnelle de pouvoir réglementaire général, c'est l'aspect relatif aux sanctions prévues dans ce texte qui interpelle.

D'ailleurs, la question a été souvent posée sur plusieurs plateaux de télévision concernant la possibilité pour les organes de la commune (le maire ou le conseil municipal en l'occurrence) d'instituer des sanctions administratives en cas de violations par les habitants locaux d'une

La publication au dernier numéro du Journal officiel des collectivités locales de l'arrêté, à caractère réglementaire du maire de l'Ariana n°1 en date du 30 mars 2020, attire l'attention.

En effet, au milieu de cette nébuleuse causée par la propagation du coronavirus et face à la prolifération de décisions qui se superposent entre le pouvoir central et

réglementation sanitaire. Au-delà de la réponse positive à cette question, c'est aux conditions de légalité encadrant l'édition de tels arrêtés qu'il faudrait également s'intéresser.

De la compétence du pouvoir local à instituer une sanction administrative

Une première précision mérite d'être apportée au préalable. Quelle est la différence entre une sanction administrative et une sanction pénale ?

La sanction administrative est la punition qu'une autorité administrative (ministre, gouverneur, maire) inflige en cas de violation de la loi ou d'un règlement (décret gouvernemental, arrêté ministériel, arrêté municipal ...).

Si nous nous arrêtons au niveau local, le droit tunisien prévoit diverses sanctions administratives qui peuvent prendre plusieurs formes: il peut s'agir de la saisine de matériaux de construction par exemple en cas de construction en infraction à un permis de construire (art. 80 du Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme), ou encore d'un arrêté de démolition (article 84 du Code de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme et article 259 du Code des collectivités locales) ou même de la fermeture provisoire d'un commerce qui ne respecte pas les conditions d'hygiène (article 10 dernier paragraphe de la loi n°2016-30 du 5 avril 2016 modifiant la loi n°2006 -59 du 14 août 2006 relative à l'infraction aux règlements d'hygiène dans les zones relevant des collectivités locales).

La sanction administrative peut prendre aussi la forme d'une amende administrative. C'est ce que prévoit la loi de 2016 précitée. D'ailleurs, l'arrêté du maire de l'Ariana a fait référence dans ses visas à ladite loi et a institué une amende administrative en cas d'installation anarchique .

A ce niveau, il faudrait distinguer l'amende administrative de l'amende pénale qui est la sanction pénale décidée par le juge pénal en cas de violation d'une disposition préétablie par la loi.

La sanction pénale comme le délit (l'infraction : contravention, délit, crime) obéit au principe constitutionnel de la légalité des délits et des peines, c'est-à-dire seule la loi peut prévoir l'incrimination et la sanction qui lui sont applicables (article 65 de la Constitution du 27 janvier 2014).

D'ailleurs, l'arrêté du maire de l'Ariana dispose à l'article 21 que « tout contrevenant aux dispositions de cet arrêté est passible des sanctions prévues à l'article 312 du code pénal ». Dans ce cas, le maire fait constater l'infraction par un procès-verbal qu'il transmet au procureur de la

République qui peut déclencher l'action publique et permettre, dans le cadre d'un procès, à un juge pénal de décider de la sanction pénale. Cet article dispose qu' «est puni de six mois d'emprisonnement et de cent vingt dinars d'amende quiconque aura contrevenu aux interdictions et mesures de contrôle ordonnées en temps d'épidémie».

De plus, l'arrêté du maire de l'Ariana ajoute à côté des sanctions pénales «les autres sanctions prévues par les lois spéciales», il s'agit donc également des sanctions administratives prévues par des lois spéciales à l'instar de la loi de 2016 précitée. D'ailleurs, le même acte fautif peut conduire aussi bien à une sanction pénale qu'à une sanction administrative.

Alors, qu'elle est l'autorité locale compétente pour édicter et infliger une amende administrative?

D'après l'article 10 (bis) de la loi de 2016 précitée relative aux infractions aux règlements d'hygiène dans les zones relevant des collectivités locales «en cas de violation aux règlements spécifiques d'hygiène et de propreté publique fixés par arrêté de la collectivité locale, le président de la collectivité (le maire) peut infliger une amende administrative qui varie entre 300 D et 1000D».

De la lecture de cet article, on constate deux étapes distinctes.

La première étape

Qu'implique l'expression« violation aux règlements spécifiques d'hygiène et de propreté publique fixés par arrêté de la collectivité locale ».

D'après l'article 26 du CCL, c'est le conseil municipal qui dispose d'une compétence de principe pour édicter, dans le cadre de son pouvoir normatif et à travers une délibération, les règlements relatifs à la protection de l'hygiène et de la santé qu'impose la situation sanitaire.

Par ailleurs, et d'après l'article 266 (alinéa2) du CCL, c'est le maire qui adopte les règlements spéciaux relatifs à la protection de la santé, la sécurité et la tranquillité. C'est aussi le maire, par application de l'article 267 du CCL, qui adopte, dans le cadre de son pouvoir de police, les règlements sanitaires qui comportent, d'après le même article, les mesures prévenant les épidémies et les maladies transmissibles.

Cet arrêté comme tous les arrêtés à caractère réglementaire (c'est-à-dire à caractère général, obligatoire et s'imposant à toute la population locale) et qui peut comporter des

interdictions spécifiques ainsi que des obligations particulières d'hygiène, doit être publié au Journal officiel des collectivités locales par application de l'article 45 du CCL.

La deuxième étape : comment est infligée la sanction administrative ?

En cas de non-respect des dispositions d'une réglementation municipale en matière d'hygiène (telle que l'article 14 de l'arrêté du maire de l'Ariana imposant aux boulangeries de fournir les produits nécessaires à l'hygiène et de prendre les mesures de distanciation entre les clients par exemple), la loi de 2016 dispose que le maire inflige par arrêté individuel à l'encontre du fautif une sanction administrative sous forme d'amende variant entre 300 et 1000D.

A ce niveau, un certain nombre de remarques s'imposent concernant la légalité des arrêtés édictés par le maire.

Des conditions de la légalité des arrêtés adoptés par le maire

1 - La légalité de la réglementation municipale imposant des règles spéciales liées à la protection de la santé et de l'hygiène

Si la collectivité locale dispose d'après l'article 25 du CCL d'un pouvoir réglementaire qu'elle exerce dans les limites de son espace, ce dernier est soumis à des limites.

La première est le respect des dispositions des lois et des règlements à caractère national. Il s'agit pour l'autorité locale de ne pas violer une disposition supérieure et c'est là où le principe de l'unité de l'Etat opère. La collectivité locale ne peut pas édicter une disposition enfreignant un texte supérieur.

Le pouvoir réglementaire local n'a pas un rang égal au pouvoir réglementaire national exercé par le chef de l'exécutif. Le pouvoir local est résiduel, subsidiaire et subordonné par rapport à la réglementation nationale

..

Ici une remarque est à signaler : la circulaire n'est pas un texte supérieur, elle n'a normalement aucune valeur juridique et son rôle est simplement explicatif. D'ailleurs, il est étonnant de voir des arrêtés réglementaires publiés au Journal officiel des collectivités locales qui se réfèrent dans leurs visas à une circulaire du ministre des Affaires locales qui n'ont pourtant aucune place dans la hiérarchie des normes.

Par contre, au regard du principe de la libre administration et au pouvoir réglementaire dont disposent la collectivité locale et le maire, un règlement peut contenir des mesures plus contraignantes que celles édictées au niveau central et qui permettraient d'assurer la santé publique de la population locale. Cette mesure locale doit être justifiée par les circonstances particulières à la commune au regard de la menace de l'épidémie (le nombre élevé des personnes atteintes par le virus par exemple).

De plus, l'article 25 du CCL exige que la mesure municipale qui est limitative des libertés et des droits soit nécessaire. A ce titre, il faut rappeler que le principe est la liberté, sa restriction est l'exception. C'est pour cette raison que l'autorité administrative doit prouver qu'elle était dans l'obligation d'intervenir pour faire face au danger sanitaire.

Donc le règlement ne doit intervenir qu'en cas de nécessité, de plus il doit se limiter à ce qui est nécessaire. C'est la proportionnalité.

Le principe de proportionnalité concerne le contenu du règlement qui doit être proportionnel à l'objectif pour lequel il a été adopté. C'est-à-dire que le maire doit peser les avantages et les inconvénients de sa décision réglementaire, voir s'il peut prendre une décision moins attentatoire à la liberté et aux droits des citoyens. A défaut, les mesures édictées peuvent être considérées comme non proportionnelles et donc illégales et peuvent être attaquées devant le juge administratif.

Les principes de nécessité et de proportionnalité sont enracinés dans la justice administrative en matière de police locale et l'article 49 de la Constitution de 2014 est d'ailleurs venu les codifier.

A ce titre, le droit tunisien permet le recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté du maire ou la délibération du conseil municipal. De plus, l'article 278 du CCL apporte une nouveauté à cet égard en permettant au gouverneur territorialement compétent ou à toute personne ayant intérêt à agir de demander en urgence le sursis à exécution de ladite décision si elle met en péril une liberté. Le président du tribunal administratif de première instance peut accorder le sursis à exécution dans un délai de 5 jours.

Citons dans ce cadre une récente actualité juridictionnelle administrative en France liée au coronavirus où le juge administratif des référés en date du 9 avril 2020 a accordé un sursis à exécution de l'arrêté du maire de Sceaux imposant à ses habitants de se couvrir le nez et le visage lors de leurs déplacements. Le juge a considéré que



Innovation, Confort et Sécurité



Recherche & développement

L'**innovation et l'intégration** au coeur de notre stratégie de développement.



Technologie

La technologie **iNTEC** conçue par GEELY autour de la « **conduite intelligente humanisée** » offre la meilleure expérience de conduite.



Design

Chez GEELY Design nous employons actuellement plus de 500 personnes travaillant sur la conception pour vous offrir une **voiture classe et confortable** et cela à travers quatre centres de design clés situés à Shanghai, Göteborg, Barcelone et en Californie.



Ventes

GEELY est le **1^{er} constructeur automobile chinois** au monde avec 1.5 millions d'unités vendus en 2018



Sécurité

GEELY s'est fixé comme objectif de produire **la voiture la plus sûre** pour le conducteur, le passager mais aussi pour le piéton.

دارك

لعزیز علیک احمیہ

تھی 5 د
ب 5 فی الشهر*

* حسب مساحة الدار وقيمة التی فیها

إنت لیا و أنا لیک



l'arrêté du maire « est manifestement illégal puisqu'il restreint la liberté d'aller et de venir des habitants alors qu'il n'est justifié par aucune circonstance locale et que le maire pouvait assurer la sécurité des habitants par une mesure moins attentatoire aux libertés fondamentales».

2 - La légalité de l'arrêté individuel du maire infligeant la sanction administrative

Il faut préalablement à l'adoption par le maire de l'arrêté infligeant la sanction administrative que les agents chargés de dresser les procès-verbaux constatent l'infraction et transmettent le procès-verbal rempli en bonne et due forme au maire.

Cette condition est essentielle sans laquelle il n'y a aucune preuve officielle de l'infraction. Le procès-verbal de constatation de l'infraction doit être établi par l'un des agents habilités à cet effet. Il s'agit essentiellement des agents de la police de l'environnement mais aussi des différents agents chargés du contrôle sanitaire et habilités à constater les violations des règlements municipaux.

Ensuite, le maire doit, avant l'adoption de l'arrêté individuel infligeant la sanction, convoquer le contrevenant au siège de la collectivité pour l'auditionner (pour lui permettre de

se défendre). Il s'agit ici d'une formalité substantielle dont l'irrespect conduit à l'annulation de l'arrêté en cas de recours pour excès de pouvoir. Cette formalité est liée au droit de la défense qui est un principe à valeur constitutionnelle. Enfin, la décision d'infliger la sanction prend la forme d'un arrêté individuel (l'arrêté est pris à l'égard de M. X ou de Madame Y) et doit être motivé. C'est-à-dire que le maire est dans l'obligation de justifier la sanction en expliquant clairement les fondements de faits et de droit sur lesquels s'est basée sa décision.

La motivation des décisions est l'un des fondements de l'Etat de droit et découle de l'obligation constitutionnelle de transparence. Elle permet à la personne lésée par une décision de connaître les raisons de la décision et de se défendre le cas échéant.

Au final, la sanction est la condition de l'effectivité de la norme, y compris locale, il est donc normal que les autorités locales usent de leur fonction répressive pour imposer le respect de la réglementation municipale, particulièrement en cette période de crise sanitaire sans précédent, compte tenu des possibilités que leur offre le droit en vigueur et qui ne sont pas jusque-là toujours exploitées.■

A.H.M.

Maître de conférences, agrégée en droit
Faculté de droit de Sfax

(1) Un arrêté municipal récent mérite d'être cité, il s'agit de l'arrêté de la mairesse de la commune de Gremda (gouvernorat de Sfax) en date du 8 avril 2020 infligeant la fermeture d'un commerce pour violation des prescriptions sanitaires.

(2) Voir article 3 dudit arrêté

(3) D'ailleurs, cet arrêté aurait pu faire référence aussi à l'article 315 du Code pénal qui dispose que « sont punis de quinze jours d'emprisonnement et de quatre dinars huit cents millimes d'amende ceux qui ne se conforment pas aux prescriptions des règlements et arrêtés pris par l'autorité compétente »

(4) D'après le même article, l'arrêté entre en vigueur et produit ses effets juridiques 5 jours après son dépôt au JO et devient ainsi opposable à l'égard de ses destinataires. Il faut préciser que le conseil municipal peut par une majorité des 3/5es décider l'entrée en vigueur immédiate (dès son adoption) d'un règlement lorsque l'urgence l'impose. La crise du Covid-19 constitue une situation d'urgence Il suffit d'afficher l'arrêté, de le déposer chez le gouverneur, d'en informer la population par tout moyen disponible puis il sera publié au Journal officiel (article 276 alinéa 2 du CCL)

(5) Le Conseil constitutionnel français exige que le pouvoir réglementaire local respecte le pouvoir réglementaire de droit commun, que la constitution attribue au chef de l'exécutif.

(6) Article 257 du CCL.



Le calendrier électoral : sens et irrationalité

Le décès de Béji Caïd Essebsi, Président de la République tunisienne, le 25 juillet 2019 a mis l'Instance supérieure indépendante pour les élections (Isie) dans l'obligation d'avancer la date du premier tour de l'élection présidentielle au 15 septembre 2019 au lieu du 17 novembre 2019, date initialement prévue. Du coup, le premier tour de l'élection présidentielle s'est positionné avant les élections législatives organisées le 6 octobre 2019. L'inversion du calendrier électoral a-t-elle influencé les résultats des élections de 2019 et sera-t-elle reconduite dans l'avenir? Nul ne le sait avec certitude. Ce qu'on sait par contre, c'est que le calendrier électoral impacte la forme du régime et la gestion des affaires du pays.

Elire les députés avant d'élire le Président de la République a un sens politique différent d'une élection du Président de la République organisée avant l'élection des représentants du peuple. Dans le premier cas, la primauté est donnée de fait au Parlement (ARP), c'est-à-dire au régime parlementaire, dans le second la primauté est donnée de fait aussi au Président de la République, c'est-à-dire au régime présidentiel. Au-delà des textes ou de l'usage ou des circonstances, le calendrier électoral interfère, peu ou prou, dans la réalité du régime politique. Il n'est donc pas neutre comme on le croit ou le présente puisqu'il favorise, au final, l'un ou l'autre des régimes. Mais ce n'est pas là le seul problème que pose notre calendrier électoral puisqu'il s'avère aussi quelque peu irrationnel si l'on regarde les choses du point de vue de l'action gouvernementale.

L'expérience des neuf dernières années montre qu'organiser les élections législatives en fin d'année (entre octobre et novembre en gros) retarde au-delà du raisonnable la formation du nouveau gouvernement (pour de bonnes ou de mauvaises raisons) et rend aléatoire l'avenir du budget qui sera voté en fin d'année. De deux choses l'une, ou la majorité «entrante» est politiquement différente de la majorité «sortante», et dans ce cas le gouvernement peut revenir sur le vote de l'ARP en faisant voter par la même ARP une loi de finances «rectificative» ou «complémentaire», cas de figure ubuesque ; ou la majorité «entrante» est grossièrement conforme à la majorité «sortante», hypothèse peu crédible en la circonstance, et dans ce cas, le budget voté pourrait être reconduit, plus par défaut ou lassitude que par une véritable adhésion.

Dans les deux cas, l'incertitude générée par la date des élections législatives sur le budget et ses choix socioéconomiques fondamentaux force le gouvernement, quel qu'il soit, à agir dans l'improvisation, le marchandage et le rafistolage. Pour épargner au pays les inconvénients de cette situation, la date des élections législatives doit être impérativement revue. Le mieux est de la fixer pendant les vacances scolaires de printemps afin de donner du temps au gouvernement qui en sera issu de préparer le budget de l'année suivante. Mais il semble bien que ni les constituants ni les représentants du peuple n'aient pris pleinement conscience de l'impact du timing électoral sur la conduite rationnelle des affaires du pays. ■

H.T.

Biden tient la corde pour la Maison-Blanche L'emportera-t-il contre Trump ?

Donald Trump a désormais un redoutable compétiteur, Joe Biden, qui risque de lui rafler la Maison-Blanche. Plus que jamais favori à la présidentielle, l'ancien vice-président de Barack Obama (2008-2012), après avoir été sénateur fédéral démocrate du Delaware, bénéficie du retrait en sa faveur de Bernie Sanders et du soutien d'Obama.

La pandémie de Covid-19, qui éprouve profondément les Etats-Unis d'Amérique en pertes humaines, chômage historique et décélération économique, risque en effet de changer la donne à son profit. Même si les chances de Donald Trump, servi par une large popularité, son expérience de président fort et sa gouaille conservatrice tirant sur tout ce qui bouge contre les intérêts des Etats-Unis, demeurent bien confirmées jusqu'à au dernier électeur.

Pour la Tunisie, comme pour de nombreux autres pays, rien de significatif ne changera quant à la politique américaine dans le monde. Le pli est pris, et le peuple américain se complait dans le renoncement des Etats-Unis au statut de leader et gendarme du monde, la remise en question du multilatéralisme et le désengagement des grandes zones de tension : l'Afghanistan, la Syrie, l'Irak, et autres. America First est devenu le dogme.

Sauf qu'un lien particulier unit Joe Biden à la Tunisie. S'il est hissé à la Maison-Blanche, il se souviendra sans doute de la relation personnelle qu'il avait tissée avec le président Béji Caïd Essebsi. Il doit sans doute garder le souvenir du petit-déjeuner auquel il avait convié l'hôte officiel des Etats-Unis dans sa résidence privée, le jeudi 21 mai 2015. Ce jour-là, le moment était crucial (Voir encadré).

Tous, aux Etats-Unis et partout ailleurs, retiennent leur souffle en attendant le verdict des urnes, mardi 3 novembre prochain. Comme chaque premier mardi du mois de novembre, tous les quatre ans, les électeurs américains auront à choisir le président des Etats-Unis. Le locataire de la Maison-Blanche exercera alors son magistère au-delà des 52 Etats qui forment la fédération américaine, pour étendre son périmètre aux quatre coins de la planète.

Confortablement élu en 2016 contre Hillary Clinton, Donald Trump s'emploie de toutes ses forces pour arracher un second et dernier mandat à la Maison-Blanche. Jusqu'à une date récente, au début de l'année, tout semblait lui sourire : croissance économique continue, plein-emploi, ou presque, et déclaration tonitruante sur fond de "America First". Mais voilà que le tout minuscule coronavirus se déclenche pour tout chambarder. La toute-puissance américaine, qui se croyait invincible, finira, elle aussi, par y succomber. Donald Trump voit alors la dernière ligne droite qui devait le mener de nouveau, sans la moindre difficulté, au second mandat, sérieusement encombrée. Son challenger, Joe Biden, retrouve en quelques semaines des ressorts très forts.

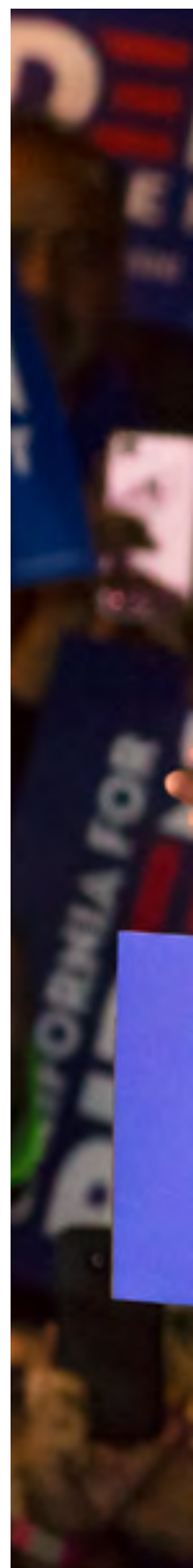
Le soutien précieux de Barack Obama et le ralliement de Bernie Sanders

«Joe a le tempérament et l'expérience pour nous guider à travers certaines de nos heures les plus sombres et nous guérir au cours d'un long rétablissement», a martelé l'ancien président Barack Obama. «Et c'est pour cela que je suis fier de soutenir Joe Biden pour devenir président des Etats-Unis», ajoutera-t-il.

Mi-avril, le sénateur indépendant du Vermont, Bernie Sanders, qui s'était employé à arracher l'investiture du parti démocrate contre Biden, jettera l'éponge. Sans ambiguïté, il ralliera son compétiteur, le candidat démocrate qui lui paraît le mieux placé pour défier Donald Trump. «Aujourd'hui, je demande à tous les Américains, à tous les démocrates, indépendants, et à de nombreux républicains de se rassembler dans cette campagne et de défendre votre candidature, que je soutiens», a-t-il assuré lors d'une visioconférence avec Joe Biden, largement diffusée. Il sera suivi immédiatement par la sénatrice du Massachusetts, Elizabeth Warren, qui apporte ainsi un soutien précieux.

Rien n'est encore joué pour le moment. Les paris sont ouverts... jusqu'au vote du dernier électeur, le 3 novembre prochain. **L**

Taoufik Habaieb





Révélation

Le petit-déjeuner privé de Béji Caïd Essebsi chez Joe Biden

En ce jeudi 21 mai 2015, un soleil printanier inondait de ses rayons doux la capitale fédérale américaine, fleurie. A l'invitation du président Barack Obama, le

président Béji Caïd Essebsi était arrivé la veille à Washington DC. Ce sera la troisième rencontre de BCE avec le président américain après celle qui a eu lieu à l'occasion de la tenue les 26 et 27 mai 2011 du Sommet du G8 à Deauville, en Normandie, puis celle qui a réuni les deux hommes lors d'une première visite aux Etats-Unis en tant que Premier ministre, le 8 octobre de la même année. Leur quatrième et dernière rencontre aura lieu le 7 juin 2015, en Allemagne, où le Sommet du G7 se tenait au Château d'Elmau, en Bavière. C'était quelques jours seulement après le décès du fils de Joe Biden. BCE, qui l'avait appris avec affliction et suivi la retransmission télé du service religieux à Delaware, s'était empressé de présenter ses condoléances au président américain qui y a été très sensible. «Avec mon épouse, j'ai suivi la cérémonie et j'en étais très affecté, lui dira BCE. Le vice-président Biden m'avait fait l'amitié et le privilège de m'inviter chez lui il y a trois semaines.

Il ne m'avait guère révélé que son dernier fils était dans un état très grave, tout concentré qu'il était sur nos entretiens.»

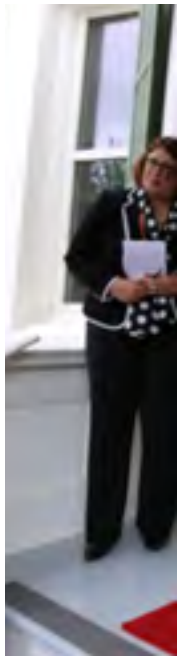
L'objectif de la visite à Washington était important. La Tunisie sollicitait le statut d'allié majeur des Etats-Unis d'Amérique non membre de l'Otan. C'est un rare privilège (accordé à 16 pays seulement) qui lui ouvre la voie à de précieux dons, appuis militaire, politique et économique. Jusque tard la veille, Caïd Essebsi suivait depuis Blair House la prestigieuse résidence réservée aux grands chefs d'Etat que le président Barack Obama a mise à sa disposition, juste en face de la Maison-Blanche, l'aboutissement des négociations. Les derniers signaux parvenus des proches d'Obama n'étaient guère rassurants. Gardant sa détermination à plaider habilement la cause de la Tunisie, BCE ne perdait pas espoir et se retirera dans sa suite, confiant en un lendemain victorieux.



Quand Caïd Essebsi conseillait à Biden de briguer la présidence des Etats-Unis

• Par Fayçal Gouiaa, ambassadeur de Tunisie à Washington DC

L'accueil était chaleureux et exceptionnel. Le vice-président (VP) a tenu à ce que la rencontre soit conviviale et amicale, loin des tracasseries de la politique et du protocole. Les deux hommes d'Etat, sans préparation préalable aucune, devaient comme convenu parler de tout, en effleurant les questions politiques, de coopération et autres. Peut-être ont-ils voulu laisser les discussions officielles pour la réunion qui devait suivre juste après le petit-déjeuner, à la Maison-





Rasé de près, frais, pimpant dans un costume noir élégant, chemise blanche et cravate lie-de-vin, le bouton rouge du Grand Cordon de l'Ordre de l'Indépendance à l'œillet de la veste, le président Caïd Essebsi, lève-tôt, était le premier à descendre au grand salon. Rejoint par les membres de sa délégation, il partira en cortège, escorté par le Secret Service, chez son ami Joe Biden. Avec lui se trouvaient Sélim Chaker, alors ministre des Finances, Khemaies Jhinaoui, conseiller diplomatique, Mohsen Marzouk, conseiller

politique, Mhammed Ezzine Chlaifa, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et ancien ambassadeur à Washington, Fayçal Gouiaa qui lui a succédé, et Kais Darragi, numéro 2 de l'ambassade (puis ambassadeur à Tokyo) qui assurera la traduction.

Les ambassadeurs des deux pays, Fayçal Gouiaa à Washington et Jake Wallace, nous révèlent aujourd'hui en exclusivité les coulisses de cette rencontre. ■

T.H.

(Envoyé spécial à Washington)



Blanche, avec le président Barack Obama (d'ailleurs à laquelle avait assisté Biden). L'ambiance était détendue et bon enfant. Chacun voulait sortir le côté humoristique en lui.

“Acceptez l'échange avec Obama”

Biden est attaché à sa résidence et fier d'elle. Une belle bâtisse datant de 1893, connue sous le nom de “Number One Observatory Circle”, qui se trouve au milieu de “US Naval Observatory”. Il a confié que le président Obama est impressionné

par cette demeure, surtout sa piscine. Il lui avait même demandé, en rigolant, de l'échanger contre la Maison-Blanche.

Avec son humour coutumier, et sur le ton du bon avocat qu'il avait été de profession, le président et Me Béji Caïd Essebsi a tout de suite conseillé à Biden d'accepter l'échange, mais en opérant également un échange de titres. Lui sera président et Obama VP.

Agréablement surpris par cette réplique, Biden en a été cependant stupéfait.

Un grand succès

• Par Jake Wallace, ancien ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Tunis (2012-2015)

«Oh my God ! No... No ... no.... Thank you Mr. President for the advice», a-t-il répondu avec un large sourire.

Après cette amicale conversation, en warming up, le vice-président Biden a invité son hôte ainsi que la délégation qui l'accompagnait à prendre le petit-déjeuner.

A table, il a été question des premières élections démocratiques en Tunisie.

«Briguez la présidence, les femmes américaines vous plébisciteront»

Le président Caïd Essebsi commencera par dire : "Tu sais Monsieur le VP, j'ai été élu à la magistrature suprême grâce à la femme tunisienne. Plus d'un million 300 mille femmes ont voté pour moi... Je dois mon élection à la femme tunisienne. Peut-être, je leur rappelle le grand président tunisien Habib Bourguiba. Et BCE n'a pas raté l'occasion pour parler des qualités de son leader préféré.

Biden a saisi le message et immédiatement rétorqué : «ça ne m'étonne pas du tout, M. le Président, vous êtes un homme séducteur.»

BCE l'a très bien pris, et s'en est servi pour développer son message, en guise de conseil amical. «Présentez-vous aux prochaines élections M. le VP. Je suis certain que toutes les femmes américaines voteront pour vous. Vous êtes un charmeur. Vous leur rappelez JFK.»

Bien joué ! Tous étaient en sourire. Puis on a attaqué le vif du sujet.

C'était une rencontre d'une classe rare et certaine 🇺🇸

F.G.



Le petit-déjeuner de travail entre le président Béji Caïd Essebsi et le vice-président Joe Biden a eu lieu le jeudi 21 mai 2015 à la résidence officielle de la vice-présidence sur Massachusetts Avenue. Je me suis rendu à la résidence environ une demi-heure plus tôt, pour briefier le vice-président Biden. Je me souviens qu'il était très intéressé à comprendre en détail ce qui se passait en Tunisie et comment le pays se portait dans sa transition vers la démocratie. J'ai été particulièrement impressionné par le fait que Biden ait pris autant de temps pour préparer la réunion. Le président Caïd Essebsi est arrivé à la résidence avec sa délégation et le vice-président Biden les a accueillis chaleureusement. La conversation au cours du petit-déjeuner a été très amicale mais aussi sérieuse, étant donné les défis auxquels la Tunisie était confrontée à ce moment-là. Plus tard dans la matinée, BCE a rencontré le président Obama. En raison de l'impression positive qu'il a eue de l'entretien avec BCE lors du petit-déjeuner, le vice-président Biden a exhorté le président Obama à soutenir la Tunisie, ce qu'il a fait, et la visite à Washington a été un grand succès.

Plus tard, lorsque je suis retourné à Tunis et que j'ai rencontré BCE pour recueillir ses impressions sur le voyage, il a été particulièrement impressionné par la participation du vice-président Biden à la visite. Bien que le vice-président Biden n'en ait jamais parlé, son fils aîné Beau était alors proche de la mort. Malgré cela, le vice-président Biden était totalement concentré sur son travail et non sur son deuil personnel. Nous avons appris par la suite que Beau Biden est décédé une semaine plus tard, le 30 mai. Le président Caïd Essebsi a adressé ses condoléances attristées au VP Biden.

Un lien particulier

Séparément, je voudrais mentionner que j'ai un lien personnel avec Biden qui remonte à plus de 50 ans. J'ai grandi dans le même Etat que Biden, et je me souviens qu'à l'âge de 13 ans, Biden était venu chez nous pour demander à mes parents leur soutien lors de sa première course à l'élection d'un bureau local dans le Delaware. Je me rappelle que mon père m'a présenté Biden et lui a dit que je m'intéressais aussi à la politique. Des années plus tard, lorsque j'ai rencontré Biden en tant que sénateur et vice-président, je lui ai rappelé l'histoire de notre première rencontre et lui ai dit que cette rencontre m'avait inspiré à me lancer dans la fonction publique. 🇺🇸

J.W.





C'est plus sérieuse

COMMUNIQUE

24^e édition des prix COMAR D'OR 2019 – 2020

Dans ce contexte particulier de crise sanitaire et suite à la décision du Gouvernement Tunisien relative au confinement général, nous informons nos chers éditeurs et romanciers du report du dernier délai de participation à la 24^{ème} édition des prix littéraires COMAR D'OR (initialement prévu pour le 3 avril 2020). Nous rappelons que les romans pouvant participer à cette édition doivent être écrits par des auteurs de nationalité tunisienne et publiés entre le premier avril 2019 le 31 mars 2020.

Les nouvelles dates relatives au dernier délai de participation et à la cérémonie de remise des prix, vous seront communiqués après la fin de la période de confinement général.

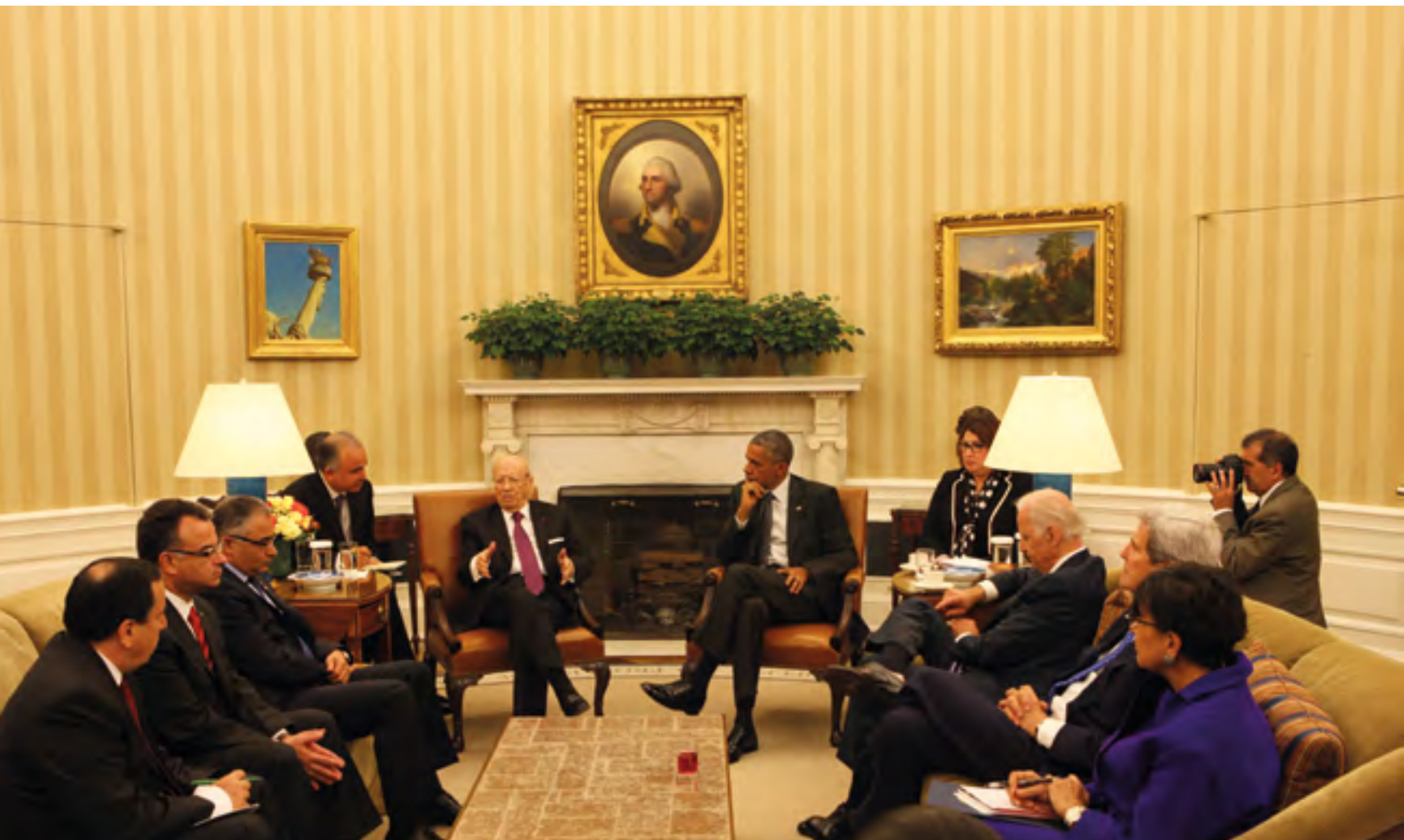
Pour vos participations, et en attendant le dépôt de vos romans auprès du département Marketing au siège de la COMAR après la levée du confinement général, prière de communiquer par mail à service.marketing@comar.tn les informations relatives aux ouvrages à déposer : titre, romancier (ayant obligatoirement la nationalité tunisienne), éditeur et date de publication.

Pour tout besoin ou renseignement, nous vous invitons à nous contacter :

- A l'adresses e-mail : service.marketing@comar.tn,
- Par message privé sur notre page officielle Facebook COMAR Assurances.

D'ici là, portez-vous bien.

Pour la promotion du roman tunisien.



Le grand secret entre Caïd Essebsi et Obama

C'

était le jeudi 26 mai 2011, à Deauville. Le G7 en format élargi à la Russie réunissait les chefs des huit puissances économiques et y avait convié la Tunisie, fraîchement affranchie. A peine nommé Premier ministre, Béji Caïd Essebsi devait y faire sa première sortie internationale, accompagné de Jalloul Ayed, ministre des

Finances, et d'Elyès Jouini, éphémère ministre post-14 janvier, rapidement rentré à Paris, mais en gardant l'oreille de BCE.

Célébrée pour l'amorce de sa transition, la Tunisie l'était davantage par la qualité des prestations de BCE. Le président américain Barack Obama n'avait pas perdu un seul souffle de la présentation de Béji, très attentif à ses propos et fortement impressionné par son bagou. A tel point qu'à la première pause-café, il s'empressa d'aller le féliciter et lui proposera de faire quelques pas ensemble dans le magnifique jardin de l'hôtel. Rompu à l'exercice, BCE voyait Obama venir.

Sans tarder, le président américain, réitérant son admiration, ne manquera pas de demander à Béji : « Monsieur le Président, d'où tenez-vous toute cette jouvence, cette intelligence vive, et cette sérénité au milieu de grosses tempêtes ? Quel est votre secret ? »

La réponse a été directe : « C'est facile, Monsieur le Président. Invitez-moi à la Maison-Blanche et je vous l'expliquerai ! » Fin connaisseur des relations internationales et du poids décisif des États-Unis d'Amérique, Béji Caïd Essebsi tenait beaucoup à cette audience au Bureau ovale et son impact dans l'intérêt de la Tunisie.

Ça sera fait. À l'invitation d'Obama, BCE était reçu avec beaucoup d'honneur et d'intérêt à la Maison-Blanche, le vendredi 7 octobre 2011. La date est significative. La Tunisie était alors en pleine campagne électorale pour « le premier scrutin libre, transparent et indépendant » afin de choisir le dimanche 23 octobre 2011 ses 217 députés à l'Assemblée nationale constituante (ANC). Le verdict des urnes déterminera alors la configuration des nouveaux pouvoirs à Carthage, à la Kasbah et au Bardo. D'avance, BCE savait que l'euphorie du vote plébiscitera la montée des islamistes et de leurs alliés en Troïka et qu'il devait passer la main à un nouveau chef de gouvernement (ce sera Jebali).

Le sens de l'État qui prime

Les entretiens avec le président des États-Unis ne pouvaient être que très importants. Il fallait bien rassurer la première puissance et les démocraties occidentales quant à la bonne trajectoire tunisienne et l'inviter à apporter au pays tout le soutien nécessaire. « C'était très profond ! Le président Obama était très ravi de recevoir son hôte et très intéressé de l'écouter non seulement sur la situation en Tunisie, mais aussi dans l'ensemble de la région », confie à Leaders Khemaies Jhinaoui. Rentré de Moscou au terme de sa mission d'ambassadeur, il était alors secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et accompagnait à ce titre BCE à Washington. Il sera dès 2015, conseiller diplomatique du président de la République, puis, à partir de 2016, ministre des Affaires étrangères. Peu bavard, difficile d'obtenir de lui d'autres détails. Mais il acceptera juste de confirmer ou d'infirmer nos informations, comme pour le récit de cet entretien.

Obama et BCE n'avaient pas vu le temps passer et ont dû dépasser largement la durée prévue. Empruntant la porte qui donne sur le Jardin des Rosiers, pour raccompagner son illustre hôte, Obama ne manquera pas de faire un clin d'œil malicieux à Béji. « Au fait, Président, vous n'avez toujours pas répondu à ma question de Deauville, et révélé le secret de votre jouvence ? »

« Je tiens toujours mes promesses »

« Oh, Monsieur le Président ! s'exclame BCE, je ne l'ai pas oublié du tout. Mais, que voulez-vous, le temps imparti à notre entretien

s'est avéré trop court et on a dû déjà le déborder. Rassurez-vous, je tiens toujours mes promesses. Dans un an (le 4 novembre 2012), vous serez sans doute réélu à la tête des États-Unis pour quatre ans. D'ici là, vous aurez certainement l'occasion de venir en Tunisie en visite officielle et je serai alors ravi de vous y accueillir et de vous livrer mon secret. J'en aurais d'ailleurs tout le temps ! »

Obama éclatera alors d'un rire sonore. Et il n'était pas le seul !

« Affirmatif ! », confirme Jhinaoui. ■

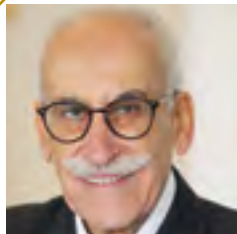


■ Tableau évoquant le caractère effroyable d'une des nombreuses épidémies du XIXe siècle.



Les épidémies dans l'histoire tunisienne

Durant mes longues études et recherches en histoire, de toutes les calamités naturelles ou provoquées par les hommes sur lesquelles me renseignaient les sources et les ouvrages savants, les épidémies étaient les seules que je croyais appartenir définitivement au passé. Et voilà qu'au XXIe siècle, mon pays et le monde se trouvent confrontés à une pandémie inédite, dite du coronavirus ou Covid-19, à telle enseigne que les Etats et les sociétés, des plus puissants aux plus faibles, s'en sont trouvés démunis et la communauté scientifique divisée. Dans ces circonstances douloureuses où la population confinée - pensai-je - chercherait dans la lecture une évocation vers d'agréables horizons, relater l'histoire des fléaux ne m'enthousiasmait guère, mais je me suis attelé quand même à la tâche, à l'aimable demande de l'excellent connaisseur des lecteurs et de l'opinion qu'est mon ami Si Taoufik Habaïeb.



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

Sans pousser jusqu'à l'Antiquité, remontons le temps et arrêtons-nous au Moyen Âge. La date charnière est le milieu du XIVe siècle, moment crucial et épouvantable qui a marqué tout l'ancien monde: celui survenu en 1347 de la terrible peste noire (connue aussi sous le nom de mort noire, en arabe Al Tâ'ûn al jârif). Venue d'Asie, très probablement de Chine, en suivant les itinéraires de la route de la soie, elle frappa et ravagea l'empire ottoman, le Levant, le Maghreb et l'Europe. Dans ce dernier continent, on estime que de 30 à 50% de la population aurait été emporté par le fléau. En Ifriqiya (l'actuelle Tunisie), elle atteignit son paroxysme en 1348-1349, emportant campagnards et citadins, riches et pauvres. Les cités médiévales, à cause de la promiscuité, de l'entassement des immondiçes et une carence criante en hygiène publique, étaient particulièrement vulnérables aux épidémies, auxquelles s'ajoutaient inévitablement diverses maladies infectieuses. On pleura

■ Tableau représentant une scène de vaccination probablement Tunis à la fin du XIXe siècle.



ainsi la mort des principaux oulémas de Tunis, et l'illustre Ibn Khaldoun y perdit son père et sa mère. A partir de cette date, la peste, amplifiée et aggravée, ne cessa de revenir avec son sinistre cortège de souffrances, de morts et d'effroi tout au long du XVe siècle. Celle de 1468-69 fut particulièrement effroyable, nous dit l'historien Robert Brunshvig, spécialiste de la période hafside, à telle enseigne que selon le célèbre voyageur Léon L'Africain, les gens s'habituaient à voir revenir les épidémies de peste tous les dix, quinze ou vingt-cinq ans. La médecine était impuissante contre elles et ce

fléau particulièrement dévastateur «finit par s'installer à l'état endémique en Afrique du nord. Il a fallu l'occupation française, ajoute Brunshvig, pour l'enrayer puis l'extirper presque totalement.» Outre l'épidémie, les maladies infectieuses, qui trouvaient dans les villes un terrain favorable, venaient aggraver la faiblesse physiologique des habitants et, peut-être ont-elles eu, s'interroge R. Brunshvig, une influence sur le dynamisme des populations et sur leur niveau culturel, et si le développement de ces maladies, ajoutées à la peste endémique, n'a pas été un des facteurs de la décadence.



■ Le Docteur Charles Nicolle vaccinant un petit Tunisien vers 1920.



■ L'Institut Pasteur de Tunis (1894)

Au XVIII^e siècle, nous dit l'historienne Lucette Valensi, cinq épidémies de peste déciment la population tunisienne. A la même époque, l'Europe, rappelons-le, n'échappe guère au fléau. Le Midi de la France, le nord de l'Italie, Londres, Moscou sont touchés dans la période comprise entre 1628 et 1771, sans parler d'autres régions du monde frappées par la pandémie. Dans la régence de Tunis, au siècle suivant, le fléau surgit encore en 1701, en 1702 et en 1703. La peste revient en 1704, de manière sporadique et inégale selon les régions. En janvier 1705, la maladie se déclare dans les troupes tunisiennes qui assiégeaient Tripoli. Revenus dans la régence, les soldats contaminés répandent la peste. Dans la capitale, le nombre de morts a pu atteindre 700 par jour et le voyageur français Peyssonnel (cité par Alphonse Rousseau), de passage dans notre pays en 1724, « assure que la ville seule de Tunis compta 44 000 décès pendant la durée de l'épidémie. » Après un long répit de quatre-vingts ans, la peste, par le relais d'Alexandrie, revient en 1784 et 1785 et fait des ravages dans la population à Tunis, à Sousse, au Sahel, puis au Kef où, dit-on, un tiers des habitants aurait été emporté. Après une alternance d'assauts et de phases de répit, la peste réapparaît avec une redoutable vigueur en janvier 1785 et durera jusqu'en août. Le bilan est terrifiant: un sixième – sinon le tiers – de la population du pays serait mort du fléau. Les conséquences économiques sont à la mesure du drame: extinction de familles entières de lettrés, d'artisans et de commerçants, les corps de métiers sont décimés, l'agriculture, affectée en outre par la sécheresse, est privée de bras, de semences, et une partie du cheptel est à l'abandon. En 1794, la maladie frappe de nouveau. Moins virulente, elle est cependant plus durable puisqu'elle se prolonge jusqu'en 1800.

Dix-huit ans plus tard, la peste, qui ravageait depuis six mois l'intérieur du pays, importée par les caravanes de Constantine, apparut à Tunis. Un médecin de la ville, un chrétien converti du nom de Rejeb, crut bon de prévenir le Bey Mahmoud de l'imminence du fléau. Mal lui en prit, puisqu'il reçut la bastonnade et fut emprisonné pour avoir annoncé la mauvaise nouvelle! Il avait bien raison pourtant, puisque la peste fut particulièrement féroce. Pour la première fois, cependant, la passivité ne fut pas totale. Face au péril, les

avis quant à l'attitude à adopter divergèrent. Certains, nous apprend le chroniqueur Ahmed Ben Dhiaf, dont le futur bash-mufti Mohamed Bayram III, optèrent pour l'isolement de la kruntinya (entendez la quarantaine), cependant que d'autres, dont le prince héritier Hussein Bey (il se promenait allègrement dans les quartiers de la médina, dont le quartier juif où le fléau faisait des ravages) et certains oulémas s'en remettaient au destin (al Qadar) et à la Volonté divine que nul ne peut contrecarrer. Dans un camp comme



■ La peste en Méditerranée en 1780-89 et 1813-30 (L.Valensi, Fellahs tunisiens..., Paris, 1977)



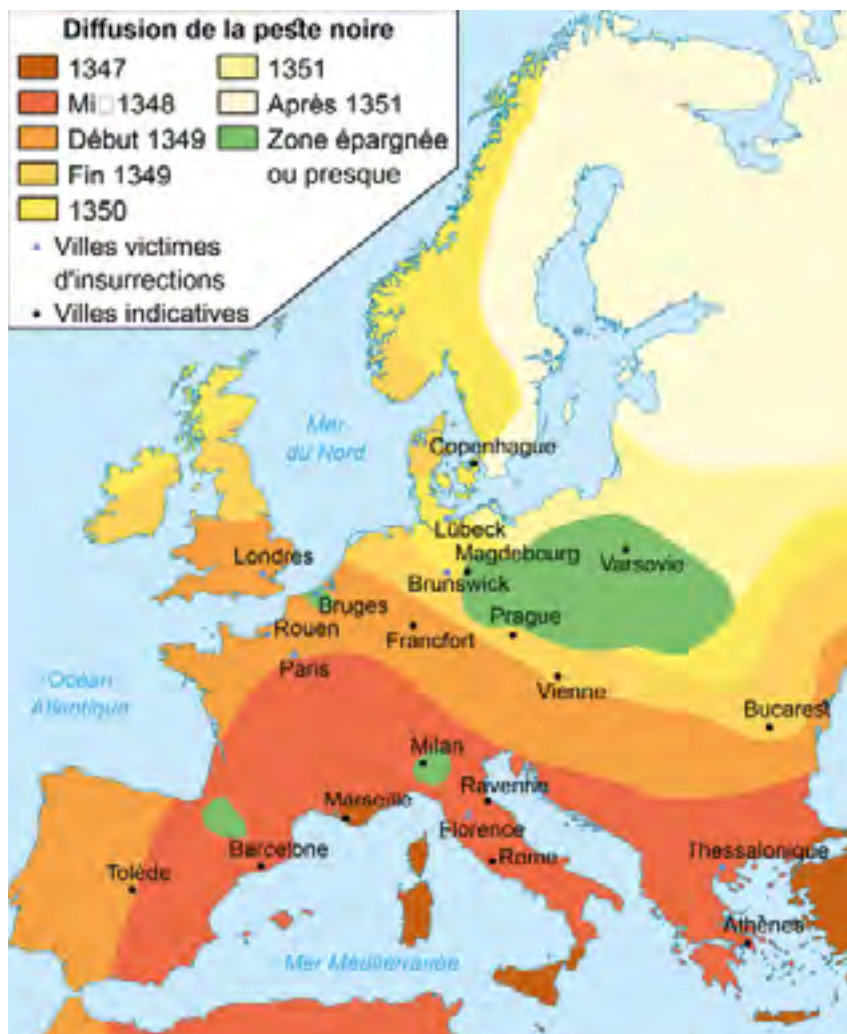
■ Gratuité de la santé publique: un centre de Protection Maternelle et Infantile et consultations à l'hôpital de Gafsa dans la Tunisie vers 1970 (cliché du S.E. Information)

dans l'autre, de pieux érudits rédigeaient des épîtres justifiant leur choix, avec moult hadith-s et références de la charia à l'appui. Les médecins, eux non plus, n'étaient pas d'accord. Cette divergence, rapporte A. Rousseau dans ses Annales tunisiennes, «entretenu par la mauvaise foi des uns et

l'ignorance des autres tint, pendant tout ce temps, la population de la ville dans une fausse sécurité sur l'existence du terrible fléau. En peu de jours, la maladie se propagea avec une rigueur extrême. » Puis elle déclina au bout de huit mois pour réapparaître en janvier 1820 et ne disparaître qu'en juillet, après avoir

fait près de 50 000 victimes. Elle décima la population de la régence dans des proportions telles que la plupart des exploitations rurales étaient à l'abandon, faute de bras. Pour Ben Dhiâf, cette épidémie féroce marqua le début du déclin du pays, après l'ère de prospérité que fut le règne de Hammouda Pacha.

Mais il n'y avait pas que la peste. En décembre 1849, un mal terrible, inconnu jusque-là, s'abattit sur la Tunisie: le choléra, venu d'Asie et plus précisément d'Inde et provoqué par la consommation d'eau et d'aliments souillés par les selles des personnes infectées. Le bey de Tunis, Ahmed Pacha (1837-1855), opta pour des mesures inédites. D'abord en établissant un cordon sanitaire autour de la capitale et en interdisant toute circulation entre la région de Béja, épice de l'épidémie, et le reste du pays, puis en s'isolant complètement et en prenant toutes les précautions en matière de traitement du courrier. Il prit cependant des mesures d'assistance médicale et de charité à l'égard des malades musulmans et juifs, avec l'aide du premier médecin du Bey, le docteur espagnol Mascaro. Le choléra continuait de sévir, enlevant certains jours plus de deux cents personnes. Devant l'effroyable hécatombe, le cadî hanéfite de Tunis convoqua quarante chérifs, descendants du Prophète et portant tous le prénom Mohamed à la Grande mosquée afin qu'ils y récitent le Coran et prient pour le salut du pays. Peu de temps après, le choléra disparut au grand soulagement de tous. Il avait cependant emporté un nombre effrayant de victimes parmi lesquelles le saint ouléma Sidi Ibrahim Riahi, mort en août 1850. Le répit fut de courte durée. Six ans plus tard, en août 1856, à leur retour de Crimée, foyer initial de l'épidémie, les soldats du corps expéditionnaire tunisien répandirent le choléra, qui avait également touché les troupes ottomanes, anglaises, françaises et



■ La peste noire (D'après Wikipédia, article La peste noire)

italiennes engagées sur le théâtre d'opérations. Mais, par chance, l'épidémie fut de courte durée.

Le pays entra dans une période sombre, marquée durant les années 1860-1870 par toutes sortes de malheurs (surendettement de l'Etat, politique fiscale désastreuse, révolte de 1864 et répression qui achevèrent de ruiner le pays, de tarir ses ressources et d'affaiblir les hommes). L'exode des populations tribales, dépouillées et affamées, et leur entassement dans les rues de la médina puis dans d'infâmes dépôts constituaient un terrain particulièrement favorable à l'apparition du choléra en juin 1867, pour la troisième fois en moins de vingt ans. A ce fléau, s'ajouta une épidémie de typhus en 1868 et 1874. A Tunis, seuls les marchands et médecins européens avaient encore l'énergie et les moyens

financiers et sanitaires pour porter secours aux malades. Béja fut particulièrement touchée, probablement à cause de la présence d'une colonne beylicale positionnée dans les environs où le campement des troupes aurait été propice à l'apparition du choléra. Dans bien des régions, l'activité agricole, handicapée par la confiscation des biens et du cheptel et par la sécheresse, connut une crise inouïe. La misère physiologique d'une grande partie de la population était telle que la disparition du fléau laissait la place à différentes fièvres qui affectèrent dangereusement la santé des rescapés. Signe de l'épuisement de l'Etat et de la société, tout autant que signe avant-coureur de l'intervention étrangère directe: en 1874, les consuls, les marchands et les médecins européens de Tunis créent un Conseil sanitaire chargé de prendre les mesures préventives en matière de lutte contre les épidémies. A la fin du XIXe siècle, la mise en œuvre par les autorités du Protectorat français d'un programme sanitaire et d'infrastructures (comme la création en 1894 de l'Institut Pasteur de Tunis, la création des services d'hygiène et la réorganisation de l'hôpital Sadiki) firent reculer sensiblement les risques d'un retour des calamités comme l'épidémie de fièvre typhoïde qui en 1881, puis entre 1888 et 1892, avait fait des ravages dans les rangs de l'armée d'occupation. Toutefois, les mesures prises ne réussirent pas à éradiquer des maladies endémiques qui affectaient les couches les plus pauvres de la population telles que le kala-azar («fièvre noire» en hindi ou leishmaniose viscérale), la tuberculose, la trachome (rmad), la variole (épidémie de 1888, notamment), la rougeole (épidémie de 1895) ou encore, dans certaines régions, le paludisme. En 1909, une autre épidémie de typhus, fléau dont le docteur Charles Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur, démontra alors qu'il était transmis par les poux et

favorisé par l'entassement des hommes, la sous-alimentation et l'absence d'hygiène, fit de nombreuses victimes, y compris parmi la population européenne. La misère devait constituer un obstacle à l'efficacité de la prévention à telle enseigne que la peste revint, sans virulence certes, en 1907 (et sera, nous dit Benoît Gaumer, auteur en 2005, à Montréal, d'une étude sur l'état sanitaire de la Tunisie de 1881 à 1956 - à l'origine de l'ouverture du lazaret de La Rabta confié au Dr Ernest Conseil), puis en 1924 et 1926 (année qui, selon le Dr Edouard Bloch, cité par B. Gaumer, «marqua la plus violente manifestation de la peste depuis un siècle»), et, d'une ampleur modeste, en 1930. Toutefois, la Tunisie ne faisait pas exception puisque des cas avérés de cette maladie furent constatés dans plusieurs ports sur tous les continents dès la fin du XIXe siècle et tout au long de la première moitié du XXe. En France, des décès dus au fléau survinrent à Marseille en 1902, à Paris en 1920 et à Ajaccio en 1945. Il convient de signaler ici que la terrible pandémie de grippe «espagnole», qui fit entre 50 et 100 millions de morts à travers le monde (1918-1920) épargna la Tunisie.

A l'Indépendance, la République tunisienne mit en œuvre une ambitieuse politique de santé publique et déploya des efforts gigantesques en matière d'infrastructure, de formation médicale, de sensibilisation, d'assistance et de gratuité des soins qui permirent une amélioration spectaculaire de l'état sanitaire de la population. Cette orientation progressiste de l'Etat, inaugurée en 1956, ajoutée à la qualité d'un personnel médical et paramédical formé dans nos institutions, contribue aujourd'hui, malgré des moyens limités, à placer notre pays dans le groupe des nations les mieux engagées dans la guerre contre la pandémie de coronavirus. Il faut tenir bon et, avec l'aide de Dieu, nous vaincrons. ■

Md. A. B.A.



■ Thèse du premier docteur en médecine tunisien, Béchir Dinguizli, soutenue à Bordeaux en 1897

ATL Leasing, L'allié de votre succès



ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



Plus qu'un leasing...



Aux origines de Tunis, l'antique Tynès



• Par Ammar Mahjoubi

Très peu de villes du territoire punique sont nommément citées dans les textes anciens, et on ignore encore où certaines d'entre elles sont situées, malgré les progrès des recherches archéologiques. La cité de Tynès, par contre, est évoquée à maintes reprises, et Polybe la localise au voisinage du lac qui jouxte la métropole punique : « Carthage, écrit-il, se trouve sur un golfe, dans une presqu'île saillante, dont le pourtour est en majeure partie bordé, d'un côté, par la mer, de l'autre par un lac. L'isthme qui la rattache à la Libye a, environ, vingt-cinq stades (4400 m.) de largeur. Du côté de cet isthme, qui regarde la mer, et à peu de distance, s'élève la ville d'Utique ; de l'autre côté, contre le lac, τύνης. » (Polybe, I, 73, 4-5).

La cité est mentionnée, pour la première fois, lorsque le tyran de Syracuse, Agathoclès, entreprit entre 310 et 307 av. J.-C. son expédition sur le sol africain; Tynès existait donc avant cette date. Agathocle ravagea le Cap Bon, et menaça dangereusement Carthage qui fut même, quelque temps, à deux doigts de sa perte. A l'été de l'année 310 av. J.-C., peu après son débarquement au lieu-dit les «Carrières», qu'on situe au Sud-Ouest de la péninsule, il brûla les vaisseaux qui avaient transporté son armée, pour l'obliger à vaincre ou périr en lui interdisant tout espoir de rembarquement. Diodore, l'auteur grec qui est notre source principale, décrit ensuite la région traversée par la troupe des envahisseurs. Fertile, sillonnée par des ruisseaux, elle était le lieu de prédilection choisi par de vastes et luxueuses maisons de campagne, au milieu des prairies et des vergers verdoyants, plantés d'oliviers et d'arbres fruitiers. Là, en effet, au Cap Bon, s'étendaient les domaines de la riche et prospère aristocratie carthaginoise.

Le tyran de Syracuse prit d'assaut une ville que Diodore nomme Mégalopolis, traduisant ainsi, en grec, son toponyme phénicien. Quittant ensuite le Sud du Cap Bon, il s'empara de plusieurs bourgs au voisinage de Carthage ; et pour décourager ses ennemis, il s'installa à proximité de leurs murs, en fortifiant un camp retranché à la périphérie de Tynès. Il y établit une garnison, afin d'isoler Carthage de ses sujets libyens et de ses alliés, tout en rendant difficile son ravitaillement par la voie terrestre (Diodore, XX, 15, 16 et 17). Puis Agathocle, avec le gros de sa troupe, quitta sans tarder Tynès, pour porter la guerre dans la région du Sahel et abattre les cités phéniciennes de la côte. Il commença par emporter d'assaut Néapolis (Nabeul) et une fois cette ville prise et pillée, il commença le siège d'Hadrumetum (Sousse). Mais informés de l'éloignement du chef grec et de son armée, les Carthaginois réussirent un coup de main contre la garnison qu'il

avait établie à la périphérie de Tynès et avancèrent des machines de siège contre les remparts de cette cité. En apprenant la chute du camp retranché, Agathocle aurait, raconte Diodore, occupé une montagne située à mi-distance entre Hadrumetum et Tynès et y aurait allumé, de nuit, des feux innombrables, faisant croire aux deux cités que des forces considérables étaient en marche. Les Carthaginois auraient alors levé le siège de Tynès, reflué vers leur métropole et abandonné sous les remparts machines et armes lourdes, tandis qu'Hadrumetum aurait capitulé.

Si cette anecdote, au demeurant peu crédible, s'était avérée néanmoins exacte, les feux auraient été allumés au flanc du Zaghouan, seule montagne visible à la fois de Tunis et de Sousse. Une fois en possession d'Hadrumetum, Agathocle s'empara ensuite de Thapsus (Ras Dimas), ainsi que de plusieurs autres agglomérations dans la région du Sahel, qui était donc suffisamment urbanisée dès l'époque punique. Depuis son débarquement, et grâce à ses incursions dans les régions du Cap Bon, de Tynès et du Sahel, il se serait rendu maître de plus de deux cents «villes» qui n'étaient, vraisemblablement, dans leur grande majorité, que des bourgs agricoles. Inlassable, il se tourna peu après vers «les lieux supérieurs de la Libye», sans doute vers le Nord-Ouest montagneux du pays, mais ne tarda pas à apprendre que grâce à des renforts envoyés par l'armée punique, qui guerroyait en Sicile, les Carthaginois avaient repris le siège de Tynès. A marche forcée, il revint sur ses pas et arriva à 200 stades de la cité (35 kilomètres), il s'avança de nuit et tomba au matin sur les Puniques qui, sortis de leur retranchement, fourrageaient dans les champs. Il en aurait tué plus de 2000, aurait fait de nombreux prisonniers et se serait procuré un approvisionnement important.

Toujours à propos de cette expédition d'Agathocle, il est de nouveau question de Tynès lorsque l'un des fils du tyran, qui s'appelait Archagathos, fut bloqué dans cette cité par deux armées

carthaginoises, alors que la flotte punique lui interdisait la voie maritime. Souffrant avec ce qui restait de son armée du manque de vivres, il envoya des messagers à son père retourné en Sicile pour lui demander aide et renforts. Agathocle s'empressa de lui porter assistance : il embarqua et put accéder sans encombre à Tynès. Mais l'aventure du tyran de Syracuse en terre africaine ne tarda pas à tourner au désastre ; vers le 12 octobre 307 av. J.-C., forcé et contraint, il rembarqua furtivement et retourna en Sicile, abandonnant ses deux fils, qui furent massacrés par leur propre armée ; celle-ci se choisit d'autres chefs, qui engagèrent des pourparlers avec le gouvernement carthaginois et acceptèrent d'évacuer les villes qu'ils détenaient contre 300 talents d'argent (soit 7 800 kilogrammes). Quant aux soldats de cette armée grecque, certains décidèrent de s'engager dans l'armée punique, en qualité de mercenaires, les autres furent rapatriés en Sicile. Quelques garnisons grecques refusèrent l'accord ; les places qu'elles occupaient furent prises d'assaut, les officiers furent mis en croix et les troupes réduites en esclavage.

Une cinquantaine d'années après l'expédition d'Agathocle, les textes anciens mentionnent de nouveau Tynès, à l'occasion de sa prise et de son occupation par les Romains, au printemps de 255 av. J.-C. C'était au début des guerres interminables qui opposèrent Carthage à Rome, un siècle durant, du milieu du IIIe siècle avant le Christ au milieu du IIe. Le déclenchement du conflit en 264 av. J.-C. était dû, en grande partie, à l'influence grandissante à Rome de la famille campanienne des Atilii. De fait, les historiens contemporains n'ont pas manqué de souligner que les membres de cette famille détinrent le consulat sept fois, entre 267 et 245 av. J.-C. L'importance économique possédée à cette époque par la Campanie, avec ses exportations lucratives de vins et de céramiques, conjuguée avec l'installation d'une garnison punique à Messine, à quelques milles des rivages italiens, devaient inquiéter le Sénat romain. Les Atilii successifs à la tête

du consulat auraient alors exercé une sorte de lobby commercial, pour que l'annexion de la Sicile, presque entièrement occupée par les Carthaginois, devienne le premier objectif de la toute nouvelle politique méditerranéenne de Rome.

Comme les opérations traînaient en longueur et risquaient l'enlèvement en Sicile, Rome décida de porter la guerre, comme Agathocle auparavant, en terre africaine. L'expédition fut confiée aux deux consuls de l'année 256 av. J.-C., L. Manlius Vulso et le campanien Atilius Regulus ; et on choisit pour le débarquement la pointe Sud-Est du Cap Bon, à Clypea (Kélibia). Après les Grecs, les Romains ravagèrent de nouveau la presqu'île, dévastèrent les riches campagnes, pillèrent et détruisirent bourgs et petites cités. C'est alors, très probablement, que la petite ville de Kerkouane, située entre Kélibia et Ras ed-Drek, fut détruite. Sur ordre du Sénat, Vulso ramena le gros de la flotte en Italie et Regulus, avec les fantassins, les cavaliers et quarante vaisseaux resta en Afrique. Au printemps de 255, il se mit en campagne et remporta un premier succès à Adyn (qui ne serait autre, peut-être, qu'Uthina (Oudhna)). Puis il s'empara de Tynès, et comme Agathocle, il y établit son camp. Mais il accepta ensuite de livrer une bataille décisive sur un terrain choisi judicieusement par les Carthaginois. Son armée fut défaite, il fut fait prisonnier et mourut très probablement dans une geôle à Carthage.

Une légende postérieure, accréditée par nombre d'écrivains latins, de Cicéron à Tite-Live et de Florus à Aulu-Gelle, prétendit qu'après plusieurs années de détention, les Carthaginois libérèrent Regulus et l'envoyèrent à Rome, en le chargeant d'obtenir un échange de prisonniers, et de plaider pour l'arrêt de la guerre ; et il se serait engagé, par serment, à revenir à Carthage, si sa négociation n'était pas couronnée de succès. Mais une fois à Rome, il aurait conseillé au Sénat de continuer

les hostilités ; et puisque sa mission avait échoué, il serait resté fidèle à son serment et serait retourné en Afrique, pour mourir à Carthage sous la torture. Cicéron, en particulier, fit valoir fièrement cet «exemplum», dans son traité sur les Devoirs, mobilisant toutes les ressources de son éloquence pour montrer cette belle illustration de la fides romana, face à la fides punica, de la loyauté face à la fourberie. A leur habitude, les historiens droitiers, en France, offrirent une longévité singulière à cette légende fabulée, et en dépit de toute évidence historique, on continua à honorer en France la prétendue exemplarité de Regulus et à révéler «dans notre conscience collective, et dans le «Petit Larousse», qui en est en France l'un des gardiens, la statue de Regulus héros de l'honneur sauf.» (S. Lancel, Carthage, Fayard, p. 387).

Tynès est encore mentionnée dans les textes anciens, lorsqu'ils relatent les péripéties de la «guerre des mercenaires», et aussi, une dernière fois à notre connaissance, dans les écrits sur la deuxième guerre punique. On sait qu'en 239 av. J.-C., à la fin des hostilités en Sicile entre Carthage et Rome, au terme de la première guerre, les mercenaires de l'armée carthaginoise furent ramenés par petits groupes sur le sol africain. Une fois réunis à Sicca Veneria (Le Kef), Hannon, un général carthaginois, leur annonça que l'état des finances puniques, en raison de l'indemnité exorbitante exigée par Rome, imposait une diminution du montant de leur solde. Furieux, ils se révoltèrent, appelèrent les cités du territoire africain à secouer le joug de Carthage, et adressèrent des émissaires pour inciter les populations libyennes, sujets des Puniques, à reprendre leur liberté. Presque tous les Libyens dans l'hinterland carthaginois, écrit Polybe (I, 70, 9), prirent parti pour les insurgés et leur envoyèrent approvisionnements et renforts ; 70 000 Libyens armés se joignirent aux mercenaires. La troupe des insurgés se divisa en trois groupes, qui assiégèrent, l'un Utique, l'autre

Hippo Dhiarrytus (Bizerte), et le troisième, constitué surtout de Libyens, s'installa à proximité de Tynès, afin de couper l'isthme et d'isoler Carthage du continent. Mais Amilcar Barca – le père d'Hannibal et le général carthaginois qui s'était illustré en Sicile – marcha sur Tynès et avec une deuxième armée punique, commandée par un autre Hannibal, ils assiégèrent la cité. Matho, le plus redoutable des insurgés, s'y était retranché, à la tête d'une armée de mercenaires et de Libyens rebelles. Il réussit, grâce à une sortie victorieuse, à surprendre l'armée d'Hannibal, et Amilcar fut alors forcé de lever le siège. Mais lorsque le chef libyen Matho résolut de livrer une bataille décisive, son armée fut défaite et il fut capturé vivant.

Les auteurs grecs et latins mentionnent encore et enfin Tynès lorsque Scipion, pendant la deuxième guerre punique, s'en empara et, comme autrefois Agathocle et Regulus, y établit un camp. C'est là, à ce camp, que se rendirent les négociateurs envoyés par le sénat de Carthage. Une première délégation punique vint une première fois, en 203 av. J.-C., à Tynès pour engager des négociations préliminaires, sans même attendre le retour d'Hannibal, qui guerroyait encore en Italie ; et une deuxième délégation y revint une dernière fois après Zama, à deux reprises, pour négocier en 202 le traité de paix, puis pour signifier à Scipion son acceptation.

A la fin de la troisième guerre punique, en 146 av. J.-C. le grec Strabon (XVII, 3, 10) cite quatre villes qui «furent détruites par les Romains en même temps que Carthage» : Néphéris, Tynès, Néapolis et Aspis (devenue Clypea en latin – Kélibia). Ce qui expliquerait, peut-être, l'absence du nom de Tynès dans la liste des cités de la province africaine, à l'encontre des trois autres villes qui devinrent des colonies romaines, fondées par des vétérans dès les débuts à Rome du régime impérial. ■

A.M.

FM

Jawhara

Diga

DIGA

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 17H à 20H

جوهرة



CREATED BY © CT&M 98285955



A la mémoire de **Tahar Ben Ammar** (1889-1985) **Un authentique homme d'Etat**

Saluons la mémoire d'un grand Tunisien, Tahar Ben Ammar, disparu le 8 mai 1985, il y a trente-cinq ans. A la date de son décès, les hommes politiques qui ont vécu les dernières décennies du protectorat, les épreuves de la résistance et la proclamation de l'indépendance, n'osaient guère lui rendre l'hommage qu'il méritait. Il avait pourtant, tout au long de l'entre-deux-guerres et de l'après-guerre, éclairé le chemin, porté la cause nationale, souvent conduit les épisodes les plus délicats jusqu'au tournant historique du 20 mars 1956. Seul Ahmed Mestiri, lors des funérailles le 10 mai, ose proclamer le mérite de l'homme qui a " conduit les négociations de l'indépendance et signé le Protocole de l'indépendance". Habib Boularès dénonce "le silence scandaleux". Hassib Ben Ammar et Moncef Ben Mrad, directeur du magazine Réalités, ainsi que le poète Jalaeddine Naccache élèvent la voix, avec élégance, et honorent la mémoire de Tahar Ben Ammar. Libérer la parole, c'est aussi libérer l'histoire d'un enfermement réducteur.



• Par Ahmed Ounaïes



Dans les années 1920, Tahar Ben Ammar était actif dans les cercles nationalistes qui avaient fondé le parti Destour puis le parti Réformiste, et qui avaient animé les journaux et les alliances avec les libéraux parmi les communautés juive et française de Tunisie. Il avait conduit la deuxième délégation du Destour en France (22 décembre 1920-4 février 1921) et présenté à ce titre les revendications tunisiennes aux plus hautes autorités politiques françaises. Il avait, auparavant, en juin 1919 à Paris, remis personnellement au Président des Etats-Unis Woodrow Wilson, venu en France pour la signature du Traité de Versailles, un mémorandum afin que la Tunisie bénéficie du principe d'autodétermination conformément au discours présidentiel de janvier 1918 devant le Congrès des Etats-Unis.

Dès la création du Grand Conseil en 1922, il estimait devoir mener le combat à l'intérieur de l'institution, où il siégeait au sein de la section tunisienne depuis 1928, dans la confrontation permanente avec le bloc colonial qui tenait le haut du pavé. Avec un groupe de dirigeants vigilants, dont Mhamed Chenik, il n'avait cédé sur aucun projet, aucune revendication. Ayant par ailleurs présidé la Chambre d'agriculture, où il était constamment élu dans la région du Nord depuis 1928, il dénonçait les inégalités et débusquait les manœuvres du lobby colonial, le plus virulent dans la politique de confiscation des terres et dans les orientations politiques des Résidents généraux.

Dans l'agriculture, qui représentait alors l'essentiel de l'économie tunisienne, il était pionnier dans l'introduction de la mécanisation et des semences sélectionnées, dans les techniques

d'amélioration du cheptel et dans l'instauration du crédit agricole. L'expérience du monde rural nourrit son action politique qui, au-delà des débats d'idées, profitait directement au pays réel dans la législation, dans la vie économique et dans la lutte contre la discrimination.

Ayant noué des amitiés en France parmi les libéraux de la Chambre des députés et dans les gouvernements successifs, il était un interlocuteur redoutable pour les dirigeants du protectorat, dès lors qu'il avait accès aux milieux qui comptent dans la Métropole. Il était intervenu auprès du général de Gaulle – qu'il avait rencontré à plusieurs reprises en Tunisie et en France depuis la victoire des Alliés en Tunisie en mai 1943 – d'abord en faveur de Moncef Bey qui fut du moins transféré de Laghouat à Tenès, et pour demander la grâce d'une longue liste de Tunisiens, condamnés



pour collaboration, dont Béchir Mhedhebi : tous étaient en effet graciés. Il était également intervenu auprès du général Catroux, en août 1943, pour faire libérer Mhamed Chenik, traîtreusement arrêté par les agents du protectorat et qui fut aussitôt libéré.

Dans les rangs du mouvement national, les crises traversées par les partis Destour et Néo-Destour étaient surmontées par l'initiative de Tahar Ben Ammar qui, en tant qu'indépendant, réussit à réunir les principaux dirigeants autour d'une expérience de dialogue serein et sans préalable. En février 1944, il constitue le Front national incluant les partis politiques, les indépendants, l'Ugta et toutes les organisations nationales, afin d'affirmer d'une même voix, devant l'opinion tunisienne et l'opinion française, les revendications de la Tunisie face aux prétentions des prépondérants. L'initiative associe le vieux et le Néo-Destour, d'illustres Zitouniens tels que Cheikh Fadhel Ben Achour, les Moncéfistes ainsi qu'un grand nombre de personnalités indépendantes (Mahmoud Materi, Aziz Jellouli, Mhamed Chenik, Mustapha Kaak, Bahri Guiga...),

et aboutit à l'adoption, le 22 février 1945, d'un texte consensuel intitulé « Manifeste du Front Tunisien », approuvé par une « Assemblée des Soixante » et qui revendique l'autonomie interne et une monarchie constitutionnelle. Le parti communiste, au lendemain de son congrès le 3 août 1946, se joint au Front. C'est ainsi que se tient le 23 août 1946, sur la base politique la plus large, le Congrès de la nuit du destin et qu'il réclame solennellement l'indépendance, en un consensus exceptionnel. Le Front national, qui se maintient jusqu'en 1954, jette les bases d'une plateforme commune pour l'ensemble du mouvement national.

Mustapha Kaak et Mhamed Chenik, membres du Front national, sont successivement désignés Premiers ministres pour conduire une politique de réformes. C'est en août 1950 que le mandat de Mhamed Chenik est expressément défini comme devant négocier "les modifications institutionnelles qui, par étapes successives, doivent conduire la Tunisie vers l'autonomie interne." Avant le changement de gouvernement, Tahar

Ben Ammar se rend à Paris en mai 1950 pour attirer l'attention de ses amis politiques sur la nécessité d'entreprendre en Tunisie des réformes substantielles dans l'objectif de l'autonomie interne. Sur place, à Paris, il revoit Farhat Hached et Habib Bourguiba avec lesquels il coordonne les positions et les démarches.

En novembre 1951, Tahar Ben Ammar, président de la section tunisienne du Grand Conseil, adresse deux lettres au Résident général Louis Périllier dans lesquelles il appuie le mémorandum du 31 octobre présenté par Mhamed Chenik au gouvernement français au cours des négociations officielles, et réclame, dans le but de préserver les bonnes relations entre la Tunisie et la France, la poursuite des négociations jusqu'à l'aboutissement d'un accord.

Tout au long de la résistance, déclenchée en réponse à la Note du Quai d'Orsay du 15 décembre 1951, Tahar Ben Ammar intensifie les contacts avec Farhat Hached et les dirigeants du Néo-Destour pour mieux cadrer les prises de position de Lamine Bey face aux pressions du Résident général. En réponse à



l'opération de ratissage du Cap Bon (28 janvier-2 février 1952), conduite par les parachutistes et la légion étrangère, il tient deux réunions avec les membres encore libres du Front national afin de mettre au point un projet d'action, sachant que le dépôt de la plainte contre la France auprès du Conseil de sécurité des Nations unies, le 14 janvier 1952, avait entraîné cette contre-offensive. Il se rend ensuite à Tabarka, en se faisant accompagner de Mathilde Bourguiba, pour informer en son lieu d'exil Habib Bourguiba, avant de prendre l'avion pour Paris où il entreprend une vaste campagne politique. Bourguiba soutient la démarche.

Devant des parlementaires, des journalistes et l'Association d'amitié France-Tunisie, il dénonce les actes commis dans les villages du Cap Bon. Il prête main-forte aux ministres Salah Ben Youssef et Mohamed Badra qui poursuivaient leur mission à Paris après avoir effectué la démarche du 14 janvier auprès des Nations unies, en les associant à une rencontre avec des personnalités politiques et des amis de la société civile française. Il est reçu par le secrétaire

d'Etat aux Affaires étrangères, Maurice Schumann, par Jacques Bardoux, président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés puis, le 22 et le 28 février, par Edgar Faure, président du Conseil. A tous, il rappelle les faits et présente un programme permettant la reprise des négociations sur une base réaliste. La démarche témoigne, de part et d'autre, d'une volonté de dialogue, un mois après la plainte officielle de la Tunisie contre la France. C'était, précisément, un acte diplomatique majeur.

De retour à Tunis, il invite trois personnalités françaises du Parlement et de l'Eglise, qu'il conduit dans sa voiture au Cap Bon, en compagnie de sa nièce Dr Tawhida Ben Cheikh. Les témoignages publics de ces personnalités, à leur retour en France, révèlent la barbarie des troupes coloniales et entraînent l'indignation des partis politiques et du Président de la République française. Au plus vif de la résistance, Tahar Ben Ammar reçoit chez lui, à la ferme de La Cebala, Farhat Hached, Ahmed Tlili, Amor Riahi, et plus tard Mongi Sélim, afin de soutenir et de relancer la

résistance : il fournit un lot substantiel d'armement, qui était dissimulé dans ses terres depuis la retraite des troupes italiennes en mai 1943, et dont il assure la livraison en toute discrétion, ainsi qu'une commande de vêtements destinés aux combattants et acheminés par des réseaux complices.

L'épisode du Conseil des Quarante, dont il était le président en août-septembre 1952, et le rejet du plan de réformes de Hauteclocque, remontent à une initiative de Tahar Ben Ammar, à son propre bureau, en liaison avec Farhat Hached et Sadok Mokaddem, et qui fut communiquée à temps à Lamine Bey.

Ciblé par la Main Rouge la veille de l'assassinat de Farhat Hached, puis de nouveau fin décembre 1952, Tahar Ben Ammar échappe de peu au même sort.

La formation du gouvernement de Mohamed Salah Mzali, le 4 mars 1954, porteur d'un plan de réformes irrecevable, appelle une réponse tranchante : le 17 avril, Tahar Ben Ammar convoque une réunion du Front national qui, au terme



d'une longue délibération, adopte une motion politique rejetant les réformes du 4 mars et réclamant la consécration de la souveraineté tunisienne dans son intégrité. Il remet la motion le 20 avril à Lamine Bey et la publie le 27 avril dans les journaux. Le Bey en était irrité, mais le destin du gouvernement Mzali était scellé. Du reste, Pierre Mendès-France, venu en avril pour plaider devant les tribunaux dans le procès d'un résistant tunisien, est invité chez Tahar Ben Ammar qui l'éclaire sur le fond de la crise qui envenimait les rapports entre la Tunisie et la France.

D'août 1954 à avril 1956, au lendemain du discours de Pierre Mendès-France du 31 juillet 1954 proclamant le principe de l'autonomie interne, Tahar Ben Ammar conduit deux gouvernements successifs appelés à négocier d'abord le régime de l'autonomie interne puis l'indépendance. Homme du Palais ? Du Destour ? Du syndicat ? Il n'était l'homme d'aucune obédience, il se situe au-dessus des partis et compte dans les institutions des amitiés sûres. Son patriotisme, son autorité et ses liens d'amitié avec les leaders de la France libérale sont connus. La conduite des négociations, souvent menacées de rupture, révèle la stature de l'authentique homme d'Etat. Ses démarches au plus haut niveau ramènent

toujours la confiance et relancent le processus.

L'épisode de la remise des armes par les combattants tunisiens, en décembre 1954, le met au cœur d'un dilemme où sa caution personnelle est exigée : des groupes de résistants lui adressent secrètement des émissaires dans ce sens. Il leur donne toutes les assurances, instaure la confiance et honore l'engagement.

Face aux dirigeants français, notamment Edgar Faure, auquel le lie une longue amitié, les arbitrages sont toujours tranchés dans le sens de la souveraineté de la Tunisie. C'est sur son insistance que Habib Bourguiba, en résidence surveillée, est enfin libéré et qu'il est reçu symboliquement le 21 avril 1955 par Edgar Faure à l'Hôtel Matignon, siège de la Présidence du Conseil, pour être finalement autorisé, dès le lendemain, à regagner la Tunisie où il a pu rentrer le 1er juin 1955.

A l'apogée de la crise yousséfiste, quand le Bureau politique restreint du Néo-Destour décidait l'élimination de Salah Ben Youssef, Tahar Ben Ammar organise secrètement, dans la nuit du 27 janvier 1956, l'évasion de Ben Youssef, tout en veillant à ce qu'il parvienne en sécurité à la frontière libyenne.

Les lendemains de l'indépendance sont marqués par la volonté très claire de l'Assemblée constituante d'instaurer un ordre démocratique fondé sur la participation de l'ensemble des forces vives qui ont contribué à la victoire, alors que Habib Bourguiba réclame la concentration des pouvoirs, dans le contexte de la lutte contre les yousséfistes. La légitimation du pouvoir absolu de Bourguiba, à laquelle souscrivent finalement les députés, s'est traduite certes par l'élimination radicale des yousséfistes, par des réformes fondamentales sur la voie de la Tunisie moderne, mais aussi par des retournements stupéfiants contre les nationalistes les plus purs : Allala Balahwane, Mahmoud Materi, Chadli Khalladi... et d'autres.

Tahar Ben Ammar subit le sort le plus amer. Elu député à l'Assemblée constituante, il est jeté en prison ainsi que son épouse, alors que son immunité n'est jamais levée par l'Assemblée. Les qualités éclatantes de l'homme d'Etat, le nationaliste intransigent, la grandeur et la fierté du personnage faisaient ombre. Une figure nationale de trop ! Comment l'abattre ? Les accusations incroyables, démontées par la défense, vacillent. Mais la Haute Cour est aux ordres, la condamnation était inéluctable. Nul n'avait pu, en 1958, retenir le bras



long de l'injustice. Le calcul, de toute évidence, était d'atteindre l'honneur de Tahar Ben Ammar. Ceux qui, rendus muets, ont endossé l'énormité du forfait, seront atteints à leur tour. Ingratitude ? Vindictive ? Turpitude ? Les clefs du retournement sont détaillées dans l'ouvrage, solidement argumenté, paru en mars 2015 en arabe sous la plume de son fils Chedly Ben Ammar. La version française paraît en 2017 (Tahar Ben Ammar, homme d'Etat, la force de la persévérance).

Bientôt libéré, ainsi que son épouse, Tahar Ben Ammar sait que son honneur,

aux yeux des Tunisiens, est intact. Habib Bourguiba Jr, qui connaît l'homme et ses attentions à l'endroit de sa mère, tout au long des années difficiles quand la petite famille était en peine, a constamment témoigné sa gratitude et son estime pour Tahar Ben Ammar, jusqu'à son dernier souffle.

L'étude de Chedly Ben Ammar nous éclaire sur les arcanes du procès, mais aussi sur la première transition historique de la Tunisie : celle du passage de l'ordre colonial à l'ordre de l'indépendance. Le parcours de Tahar Ben Ammar est une leçon de



dévouement, de ténacité et de droiture qui marque la Tunisie et que la jeune génération gagne à connaître et à méditer. Trois grandes questions dominent la perspective : d'abord se soustraire au statut de dépendance ; ensuite, forcer l'événement, vaincre l'adversaire, imposer la volonté d'indépendance ; enfin, édifier les nouveaux équilibres, gérer la transition dans une vision d'avenir. Tahar Ben Ammar est au cœur de la dynamique qui met fin au protectorat, réalise la transition, institue la première Assemblée nationale constituante et rend enfin à la Tunisie sa pleine souveraineté. Il organise le 25 mars 1956 – il y a 64 ans – les premières élections libres, pluralistes et loyales de l'histoire de la Tunisie.

L'ouvrage, abondamment documenté (110 pages d'annexes), conduit d'un point de vue académique, met en perspective l'évolution des forces, les rigidités des deux Destours et les conséquences de leurs luttes internes. Le jeu des acteurs est rendu dans un équilibre pondéré où les forces vives apparaissent dans leur diversité, dans leurs rôles particuliers et dans leurs convergences. Autant que le monde politique, le réseau syndical, les organisations nationales et les hommes de bonne volonté de tout bord, tunisiens et français, ont constitué autant d'acteurs qui forcent la marche en avant. La perspective non partisane livre une histoire d'une richesse incommensurable. Le livre foisonne de révélations, de portraits, de détails sur les faits et les hommes.

L'œuvre politique, le rôle social, l'effort de modernisation entrepris par Tahar Ben Ammar transparaissent au fil des pages, sur plus de 50 ans qui ont changé la Tunisie. Sa sagesse certes, mais aussi sa bonté, sa droiture, son sens de l'honneur le situent loin devant la classe politique. Remettre en lumière sa contribution est absolument essentiel pour prendre la mesure des faits et des hommes qui ont fait la Tunisie du XXe siècle. **L**

A.O.

A woman with dark hair, wearing a black blazer over a white shirt and a black skirt, sits in a wooden chair in a cluttered office. She is holding a book open on her lap and a cigarette in her right hand. The office is filled with bookshelves, stacks of books, and various decorative items. A mannequin in a leopard-print dress is visible on the left. A red board with jewelry is on the right wall. The overall atmosphere is one of a busy, creative workspace.

Il était une fois Leila Menchari



• Par Michèle Gazier,
romancière



Leila Menchari lui avait demandé de rédiger ses mémoires pour le livre-hommage que la maison Hermès souhaitait lui consacrer « La reine Mage » (Éditions Actes Sud, 2016)

Le destin a ses cruautés. Alors qu'elle était depuis des lustres sous les lumières de la création et de la beauté, Leila Menchari, reine Mage des vitrines Hermès, a pris ses quartiers d'éternité dans le silence et la solitude du confinement. Elle avait 92 ans et le Covid-19 a eu raison de sa résistance.

Cette Tunisienne, fleuron du luxe et de l'élégance et qui avait au cœur deux amours Hammamet et Paris a su sa vie durant réunir dans sa création ces deux lieux et ces deux cultures.

Née dans une famille tunisoise éclairée, d'un père juriste et d'une mère première femme à s'être dévoilée et à

courir le pays pour exhorter les femmes à lui emboîter le pas, Leila, dite Lili, a toujours raconté sa vie comme un rêve. Petite fille sportive, nageuse émérite et volontiers sauvageonne, elle avait un jour par erreur franchi le seuil d'un domaine enchanté, un jardin extraordinaire ouvrant sur une plage d'Hammamet. Et telle Alice, elle avait pénétré dans un pays des merveilles que régissait un Américain, Jean Henson et son épouse l'anglaise Violet.

Le lieu était connu des intellectuels et des artistes du monde entier, et Leila-Lili y reviendrait tous les ans fidèlement, accueillie et choyée par le couple.

C'est là qu'elle a découvert sa vocation, le dessin. C'est auprès de Jean et Violet qu'elle a acquis l'assurance suffisante pour tenter la grande aventure des Beaux arts de Paris où malgré les réticences familiales elle est allée étudier.




Dessinatrice talentueuse, jeune femme éblouissante, Leila, a d'abord été mannequin vedette chez Guy Laroche, mais le dessin, la création lui manquaient et c'est en allant proposer des dessins à la décoratrice de la maison Hermès, Annie Beaumel, qu'elle va entrer dans le deuxième lieu extraordinaire de sa vie, la grande maison du Faubourg Saint Honoré, dont elle enchantera les vitrines pendant plusieurs décennies.

Annie Beaumel lui avait demandé de dessiner ses rêves et elle n'a jamais cessé de les dessiner, de les mettre en scène, de les sublimer, de les enrichir de sa vie et de ses voyages. Ses rêves nous ont fait rêver parce qu'ils nous offraient derrière la transparence de la vitrine, des contes nomades où se mêlaient les imaginaires d'Orient et d'Occident. Le luxe parisien et la beauté méditerranéenne, la rigueur française et la luxuriance orientale. Tout un univers où elle aimait réunir les matières et les formes, les parfums capiteux et les senteurs de ce Jardin des Henson dont elle fut l'héritière à la mort de Jean.

Tout l'art de Leila Menchari est dans cette synthèse harmonieuse entre les deux pays de son cœur, les deux

mondes dont elle est née une deuxième fois dans la création.

En 2016, elle m'avait demandé de rédiger ses mémoires pour le livre-hommage que la maison Hermès souhaitait lui consacrer et qui réunirait les photographies de toutes ses vitrines. Pour ce livre - La reine Mage - publié aux éditions actes Sud, elle avait dû revisiter sa vie, réveiller les moments les plus sombres et ceux qui étaient pure lumière. Il y avait de la douleur dans son récit car ses amis les plus chers - Jean, Violet, Jean-Claude Pascal, Azzedine Alaïa, Danièle Eyquem, César, Michel Tournier, Jean-Louis et Rena Dumas, Jeanne Moreau... - étaient partis et que le monde était devenu plus étroit, plus sombre.

Restait comme une lumière dans ce clair obscur de sa vieillesse, Le Jardin d'Hammamet avec ses grands arbres, ses paons, ses bassins de nénuphars et son jasmin en fleur. C'est là que reposeront ses cendres, là dans ce lieu merveilleux où la petite fille était devenue fée. Là où, comme l'écrivait René Char, «Toute la place est pour la Beauté»..

M.G





Ma reine de Carthage



- Par Olivier Poivre d'Arvor, ambassadeur de France à Tunis, ancien directeur de France Culture



Une très grande Tunisienne est partie ce samedi 4 avril. J'ai connu Leila Menchari, à Paris, alors qu'elle était la décoratrice attitrée d'Hermès, fidèle aux quatre rendez-vous annuels de la vitrine la plus magique de la capitale, celle du 24 Faubourg Saint Honoré. Je l'ai invitée à la radio, alors que je dirigeais France Culture, j'ai



partagé des moments avec elle et Jeanne Moreau, alors même que Josée Dayan réalisait un étonnant entretien entre les deux femmes : M par M, ou Jeanne Moreau et Leïla Menchari. La veille de mon départ comme ambassadeur en Tunisie, fin août 2016, j'ai passé la soirée chez Azzedine Alaïa, à ses côtés, à boire et à l'écouter longtemps. Amoureux sans réserve.

Elle m'a parlé cette nuit-là de sa mère, Habiba Menchari, féministe accompli, qui savait aller plus loin dans ses engagements que Bourguiba, d'Abderrahman, son père juriste, de ces années trente à Tunis, à l'école des sœurs missionnaires d'Afrique à Carthage, dans la médina, lorsque naissant, la petite Leïla découvre un pays fait de murmures, d'ombres et de lumière. Une enfance et des voyages sur la côte, les parfums des fleurs d'oranger du cap Bon et comme elle le raconte à Michèle Gazier dans le très beau livre « Leïla Menchari, la Reine Mage », un monde contes et de légendes « les histoires que nous racontaient ma tante, le soir, pour nous endormir, étaient parfumées d'ambre et de tabac ».

Sa Tunisie natale était présente à chaque moment de sa vie et de sa création : l'amour des artisans tunisiens, les chansons à la mode, les forgerons du boulevard Bal El-Menara, les plages de la banlieue sud, alors les plus belles, où, sublime de beauté, elle va nager,





puis l'École des Beaux-Arts de Tunis où elle est la première femme étudiante.

À peine arrivé en Tunisie à l'automne 2016, je suis allé sur ses indications au Jardin, à Hammamet, où elle avait sa maison. Dans ce paradis végétal, dans la mémoire des grands visiteurs de la Tunisie d'avant, les Flaubert, Gide, Wilde ou Klee, elle allait rencontrer, pendant les vacances scolaires, Jean Cocteau, Serge Lifar, Man Ray, Cecil Beaton, Luchino Visconti... chez celui qui allait devenir un ami très cher, Jean Henson, et chez qui elle apprendra le dessin, l'amour des bouquets, des compositions, des couleurs. Une maison, un Jardin, qui inspireront fortement Michel Tournier lorsqu'il écrira ses *Météores*.

La Tunisie, c'était son pays. Mais pour elle, les frontières n'existaient plus, elles étaient devenues des cicatrices de l'histoire. Elle se savait également française. Ferida, sa grande sœur, l'avait précédée sur la rive nord de la Méditerranée, elle l'avait naturellement suivie, pour rejoindre l'École des Beaux-Arts de Paris où elle restera quatre ans, sans rejoindre la Tunisie, sans son Jardin, sans les amis Eyquem, Zehrfuss... Leïla deviendra rapidement, par sa beauté et son élégance, l'égérie de Guy Laroche, et son mannequin préférée. Sa rencontre avec Annie Beaumel, la décoratrice d'Hermès, sera déterminante. Elle lui succèdera dans les années 70, et réalisera des



dizaines de vitrines, dont l'exposition « Les Mondes de Leïla Menchari » nous rappellera à l'automne 2017 au Grand Palais l'extrême beauté.

Mon dernier souvenir, alors que je veux rendre un hommage affectueux à cette très grande Tunisienne, c'est cette soirée, à Aix en Provence, le 6 juillet 1998, lorsque dans la programmation du festival d'art lyrique, le metteur en scène, Marcel Bozonnet monte « Didon et Enée » d'Henry Purcell. Leïla Menchari est là, dans

les coulisses, elle a fait les costumes de la reine Didon, sa compatriote, une robe magnifique en étamine de laine brodée, comme ceux de tous les chanteurs et acteurs du spectacle. Un petit verre réunit les artistes à la fin de cette bouleversante représentation. Je vois, sans la rencontrer, pour la première fois, Leïla Menchari, rayonnante. Je la dévore des yeux. Elle m'aime. De ce jour, tu resteras, Leïla, ma plus belle tunisienne, ma reine de Carthage. **L**

O.P.D.A



Slaiem Affes

L'industriel innovateur

On lui doit la première unité de mousse industrielle (Sotim), les peintures Flash, la première couscousserie industrielle dans le monde (Diari), les pâtes Spiga et nombre d'autres réussites industrielles.

Pris subitement d'un malaise cardiaque, l'industriel et ancien député Abdessalem Affes, 79 ans, est décédé le 19 avril dernier. Professeur de mathématiques à l'origine, il faisait partie de la première génération d'hommes d'affaires des années 1960 qui, après ses études supérieures à l'étranger, a contribué au lancement de nombre d'industries à Sfax.

Abdessalem Affes avait commencé par créer avec cheikh Mohamed Ben Abdallah la première usine de mousse synthétique (Sotim), puis les peintures Flash, avant de se lancer dans les industries alimentaires modernes dans le secteur des pâtes et couscous. C'est ainsi qu'il avait créé le groupe Diari et Spiga, en donnant à ces deux marques une dimension marketing innovante. Sa fierté aura été

de concevoir et développer la toute première couscousserie industrielle, la dotant de cinq lignes de production d'une capacité de 240 tonnes / jour, atteignant jusqu'à 25.000 tonnes par an. En étroite collaboration avec le grand équipementier suisse Bühler, il mettra au point un process industriel inédit qui deviendra une référence dans le domaine.

Le succès dépassera la Tunisie pour voir le couscous Diari conquérir des marchés maghrébins, africains et européens, jusqu'à l'Amérique du Nord. Sur le même élan, les pâtes Spiga, et toute la gamme de farines, semoules, chorba frik, et autres melthouth à base d'orge connaîtront une très large distribution internationale.

Très actif au sein de l'Utica et la société civile, Abdessalem Affes avait été élu député à l'Assemblée nationale, dans la circonscription de Sfax, pour deux mandats successifs (1999-2009). Retour sur un parcours. **■**

La génération d'après



• Par Adel Kammoun



Il est né à la médina de Sfax au quartier de Beb el Kasbah, un site au cœur de l'histoire de la ville : siège des gouverneurs et centre des artisans et des fabricants (actuelle école primaire El Abassia) jusqu'à son rachat par Youssef Saheb Etabaa, le grand vizir de Hammouda Pacha, pour y construire un hôpital et l'offrir à sa ville adoptive.

Le jeune Slaiem Affes fait ses études à l'école de Pic Ville puis au lycée technique avant de rejoindre le lycée technique Émile Loubet à Tunis. Il achèvera sa formation supérieure à Bruxelles puis Paris. Il laissa son père El hadj Mohamed Affes au firmament de ses activités commerciales et ses œuvres de bienfaisance. Le père, en effet, était commerçant de gros en

dérivés des céréales et en crin végétal. Il représentait les grandes minoteries de Tunis et les usines de crin du Maroc et était membre très actif et grand contributeur à la société de bienfaisance la Khairia ainsi que du mouvement national en liaison avec le leader Hédi Chaker.


L'année 1965 allait être dure sur deux plans pour le jeune Slaiem : le décès de son père et le début d'un déclin irrémédiable de la médina par la monopolisation du commerce de gros et de l'huile d'olive, les deux sources de la ville. Le commerce et l'agriculture allaient être touchés, le pouvoir décida en effet de capter leurs rentes pour autofinancer les prêts qu'il allait contracter pour ses projets.





Peu à peu, la médina allait se vider de ses 13 000 habitants de ses 3 000 artisans commerçants et métiers libéraux, son apogée sonna son glas. Le jeune Slaïem décida donc de rentrer. Il enseigna les mathématiques

pendant deux ans puis décida de s'insérer dans la chaîne de l'histoire de son lieu de naissance. Il avait des atouts pour entreprendre et entretenir les liens de solidarité. Il céda ainsi sa part de l'héritage de son père et se

plaça dans la trajectoire de l'innovation et de la continuité : la mousse synthétique pour remplacer le crin et la minoterie pour remplacer le commerce de gros de semoule et de farine. 

تنتجس
FM



LA MATINALE

06:00 - 10:00

DU LUNDI AU VENDREDI

Durant 4 heures **Hamza Belloumi** entouré de **Mokhtar Khalfaoui**, **Mohamed Boughalleb**, **Houcem Hamad**, **Malek Jlassi**, **Zina Zidi**, **Hassan Zargouni** et **Amine Bouneoues** décryptent l'actualité : politique, économique, sociale, culturelle et insolite... Rien n'échappe à la vigilance de nos matinaliers !
Le tout dans la bonne humeur !



RadioMed

une vague de bonheur

Écoutez-nous sur :

**NABEUL
HAMMAMET**
100.0
FM

**CAP BON
GRAND TUNIS**
104.1
FM



FM

@RadioMedTunisie



MOBILE

RadioMedTN



WEB

Radio Med



PODCASTS

*Téléchargez notre application maintenant
Sur Google Play !!*



Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie

www.radiomedtunisie.com

(+216) 72 32 85 00 (+216) 72 32 85 60 marketing@radiomedtunisie.com



Un capitaine d'industrie

Né le 27 juin 1941 à Sfax

Ecole Primaire Midi Casket - Sfax
Lycée technique de Sfax : Brevet
Lycée Emile Loubet, Tunis
Licence en mathématiques (Université de Liège en Belgique)
Diplôme en mathématiques (Paris)

A la suite de la mort en 1965 de son père, Hadj Mohamed Affes, il retourne en Tunisie et enseigne les maths au lycée de jeunes filles 'Souk Ezzitoun' à Sfax jusqu'à 1967

1967 : le gouvernement lance l'industrie en Tunisie. Avec Si Mohamed 'Chikh' Ben Abdallah, il crée la Société industrielle de mousse (Sotim)

1970 : il lance avec les frères Benabdallah la Société industrielle des peintures (SIP), les peintures Flash

1972 : il se lance dans l'agroalimentaire avec une minoterie/semoulerie à travers la société (Stpa, farines Sboula) tout en ayant une vision futuriste pour faire de l'intégration verticale

1978 : création de la société les Couscouseries du Sud (CDS), la première usine de fabrication industrielle de couscous élaborée en collaboration avec le groupe de technologie suisse Bühler AG : marques commerciales de renom: Diari et Spiga

1979 : la Société de production des produits alimentaires du Sud (Sppas) fabrique des produits à partir du traitement du blé dur et de l'orge sous la marque Friga (Chorba Frik, Melthouth, et semoule de pain d'orge Tchich Khobz sous la marque Friga)

1980 : démarrage de l'usine de couscous et distribution sous la marque Diari

1982 : il investit dans une boulangerie industrielle moderne tout en étant parmi les pionniers à développer les pains spéciaux en Tunisie : pain d'orge, pain complet et autres produits de panification

1994 : société d'impression et des emballages Flexo-Print

1994 : ouverture d'une unité d'aliments pour bétails Alco

1996 : lancement de l'unité de production des pâtes Spiga

2000 : naissance de la filiale commerciale Caravan Distribution

2002 : diversification dans l'aviculture et le négoce des céréales.

Parcours associatif et politique

- Assemblée nationale : député pendant deux mandats successifs (1999-2009)
- Membre du bureau exécutif de l'Utica
- Membre de l'Institut arabe des chefs d'entreprise (Iace)
- Fondateur et administrateur de la Banque internationale arabe de Tunisie (Biat).



Michel Lelong Le Carthaginois, ami fidèle des musulmans, nous quitte

Il a été ordonné prêtre en Tunisie, à Carthage, en 1948, à l'âge de 23 ans ;

Il est devenu, de sa propre volonté, l'ami fidèle des musulmans où qu'ils soient ;

Il a défendu sans faille la cause palestinienne ;

Il a écrit une quinzaine de livres sur le dialogue interreligieux, sur le Christianisme et l'Islam ;

Il a prononcé des centaines de conférences ;

Il a rencontré des Maghrébins, des Arabes, des Iraniens, des Européens, des Asiatiques, des Américains, des Océaniens, des Africains...

Il a puisé dans ses dernières forces pour écrire son dernier ouvrage, son ultime appel aux «nécessaires dialogues», en juillet 2019 : *«Tout au long des siècles – l'Histoire en témoigne – les différences de convictions et d'options dans les domaines politique et religieux ont suscité des conflits, des violences et beaucoup de souffrances humaines. De nos jours, les moyens de communication se sont développés de façon remarquable, mais dans chaque pays, entre les États, entre les croyants, entre croyants et incroyants, le dialogue reste souvent difficile. Il est pourtant plus nécessaire que jamais.»*

Il s'est éteint le 10 avril à Paris, des suites du Covid-19. Il avait 95 ans et deux mois.

De rares tarés ont dit «bon débarras». Ils ne savent pas ce qu'ils disent !

Des propos inaudibles parmi les dizaines d'hommages qui lui ont été rendus par des chrétiens, des musulmans, des athées, des juifs éclairés...



■ Première photo de Michel Lelong, lors de sa formation religieuse, à Thibar, en Tunisie (1948)



■ Michel Lelong donnant une conférence dans une mosquée, Ile de la Réunion (France Outre-mer), en 1984.

Quelques-unes des œuvres de Michel Lelong

- J'ai rencontré l'Islam, 1976
- La tradition islamique, 1979
- L'Islam et l'Occident, 1982
- Guerre ou Paix à Jérusalem ?, 1983
- L'Église nous parle de l'Islam, 1984
- Si Dieu l'avait voulu, 1986
- De la prière du Christ au message du Coran, 1986
- L'Église catholique et l'Islam, 1993
- La vérité rend libre, 1999
- Jean-Paul II et l'Islam, 2003
- Chrétiens et Musulmans : adversaires ou partenaires?, 2007
- Prêtre de Jésus-Christ parmi les musulmans (Mémoires), 2007
- Les papes et l'islam, 2009
- Les nécessaires dialogues, 2019

Michel Lelong est né le 25 février à Angers (France). Il s'engage en religion et prêtre serment en 1947 à Thibar (Tunisie). Il est ordonné prêtre un an après à Carthage (Tunisie). Il se passionne pour la langue arabe, qu'il apprend, pour les lettres (licence à Alger), pour les pratiques de la religion musulmane... Car, en homme de foi, il était convaincu de la nécessité de comprendre «l'autre». Il passera près de vingt ans de sa vie en Tunisie, au sein de l'Institut des belles-lettres arabes (Ibla)... Au sein de ce lieu d'échanges et d'apprentissage, ouvert à tous, il semait les graines de son dialogue philosophique, religieux, culturel, artistique, qui feront autant de «pousse» dans l'amitié entre les gens, dans le désir de se connaître, de s'apprécier, sans jamais que l'un ou l'autre impose sa «foi», ses convictions... Ce n'était nullement du prosélytisme, loin, loin de l'esprit et de l'action de Michel Lelong, au Maghreb, comme en Afrique subsaharienne, en Asie comme au Proche-Orient.

Sa sincérité était telle que le dialogue qu'il prônait n'était pas seulement une affaire entre «musulmans et chrétiens», mais entre tous les êtres, entre chrétiens eux-mêmes, entre Palestiniens, entre Asiatiques... N'a-t-il pas fait ses premiers pas en Tunisie, terre de brassage intercivilisations: berbère, punique, romaine, arabe, ottomane, française... Prêtre catholique, Michel Lelong n'a jamais considéré l'islam comme un péril pour l'Europe ni une menace pour l'Église chrétienne. C'est pour cela qu'il était craint, détesté par les extrémistes de tous bords.

En 1975, l'épiscopat français l'appelle à diriger le tout nouveau Service pour les relations avec l'islam.

Consulteur du futur Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, il participe aussi en 1993 à la création du Groupe d'amitié islamo-chrétienne (Gaic) qu'il présidera pendant dix ans avec l'universitaire algérien Mustapha Chérif. Il crée, dans les années 2000, un Groupe de réflexion entre catholiques (Grec)... Il ne s'était heurté qu'à une seule obstination, celle des Juifs extrémistes.

Durant la guerre au Liban, en 1982, le père Lelong prend fait et cause pour les Palestiniens. Mal lui en prit. Il est traité de tous les noms d'oiseau par les sionistes qui l'attaquent en justice pour «antisémitisme». Il obtient gain de cause : critiquer la politique de l'Etat hébreu n'est pas, en droit, être antisémite...

Sa foi inébranlable était guidée par Dieu, l'unique, pour tous les croyants, au-delà de toute étiquette ou récupération. N'est-ce pas la volonté de Dieu d'avoir créé « plusieurs communautés », et pas une seule ? Dieu n'a-t-il pas fait ce choix pour que justement ses diverses créatures s'entremêlent et se connaissent au lieu de s'autodétruire ? Aimez-vous, dit le Christ. Soyez tolérants, dit le Coran, qui reconnaît en son sein les trois religions monothéistes. Le jihad d'aujourd'hui, comme les Croisades d'hier, comme le sionisme depuis un siècle, ne sont-ils pas des tentations du Diable ? Éliminer l'autre par pure idéologie était contraire à l'esprit des textes sacrés, aux convictions de Michel Lelong, que Dieu, Allah, Yahvé lui accorde Son entière miséricorde. **L**

Samir Gharbi



Mohsen Mnif

Monsieur aéroports

L'homme qui choisit une vie d'abnégation et de générosité. Mohsen Mnif, un des premiers commandants de l'aéroport Tunis-Carthage, nous a quittés le 30 mars 2020 après un long combat contre la maladie. Ayant dévoué sa vie à sa carrière professionnelle au service de l'Office de l'aviation civile et des aéroports, Mohsen Mnif, l'exemple même de la rigueur, a été décoré par le Président de la République Tunisienne, Habib Bourguiba.


Dès son plus jeune âge, dans sa ville natale Sfax, Mohsen Mnif s'échinait à exceller, ce qui lui a permis de poursuivre des études d'ingénierie de notoriété dans les plus prestigieuses écoles de l'aviation civile française.

Par son abnégation et son amour pour le travail, Si Mohsen a réussi à transmettre cet héritage vertueux aux membres

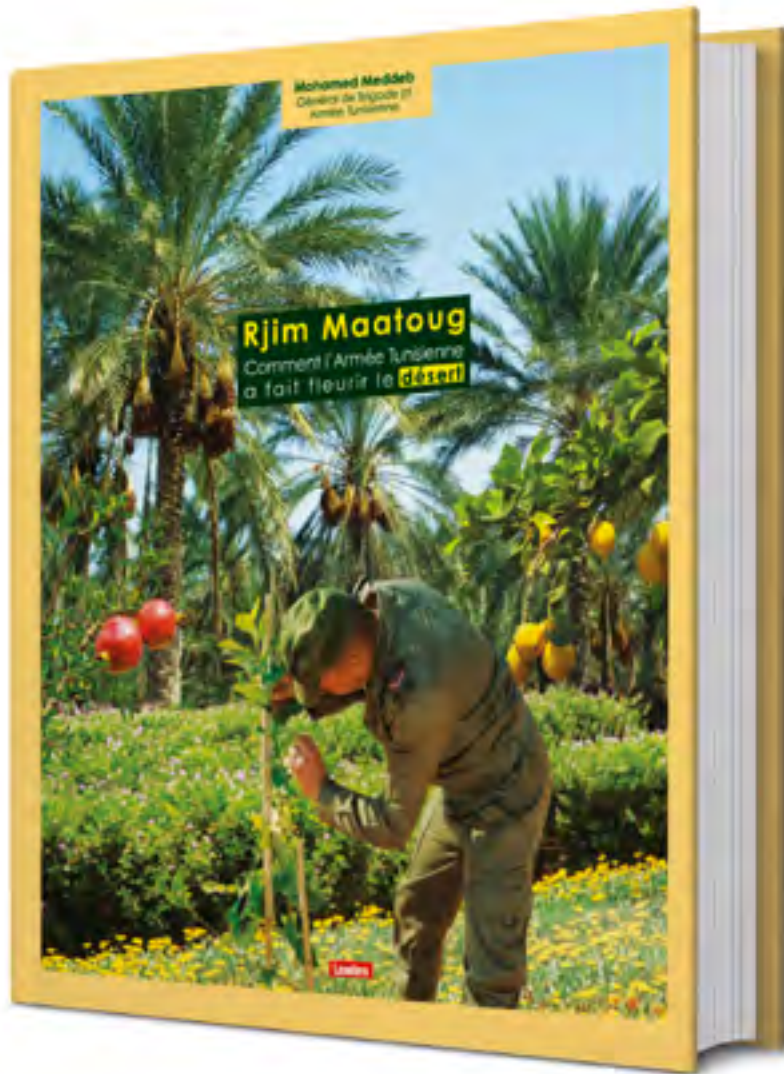
de sa famille et à ceux qui ont travaillé avec lui. Il était un mari, un père, un beau-père, un grand-père, un frère, un oncle, un ami, un voisin extraordinaire. Le sourire ne quittait jamais les doux traits de son visage. Chaleureux, généreux, fort et aimant, il était source de confiance et d'admiration pour tous ceux qui ont croisé son chemin.

La mort ne peut jamais prendre un homme bon dans notre cœur. Il a été un exemple pour plusieurs, l'héritage demeure et continuera à travers les générations.

Que Dieu Miséricordieux l'accueille dans Son éternel paradis. Que son âme repose en paix.

Nos condoléances les plus attristées à la famille du défunt. 

VIENT DE PARAÎTRE



Rjim Maatoug

Comment l'Armée Tunisienne
a fait fleurir le **désert**

Par **Mohamed Meddeb**
Général de Brigade (r)
Armée Tunisienne

Prix unitaire
80 DT

En librairie

COUPON D'ACHAT

Nombre d'exemplaires x 80 DT Total

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

.....

Code postal

Contact

Je joins mon règlement par

- Chèque bancaire
 Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Ennour Building, Cité des Sciences, BP 200
1082 Tunis Mahrajène, Tunisia
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

L'humanité sera-t-elle sauvée des eaux?

Billet



• Par Hédi Béhi

Confinement, déconfinement, mise en quarantaine, distanciation sociale: il a suffi d'un virus, pourtant identifié par tous les services sanitaires depuis 2013 lors de l'épidémie du Sras, «comme celui qui se transmet d'homme à homme, dont les symptômes sont la fièvre et l'essoufflement, mais qui n'a ni traitement, ni vaccin», d'où le taux de mortalité très élevé.

Depuis, on n'en avait plus entendu parler jusqu'au jour où la Chine l'a décelé en décembre dernier dans la ville de Wuhan avant de se répandre comme une traînée de poudre à travers le monde au milieu de l'incrédulité générale. Jamais le genre humain n'aura paru aussi vulnérable. Pascal comparait il y a quatre siècles l'homme au roseau pensant. Il l'est resté jusqu'à nos jours. Il plie parfois, mais ne rompt jamais. De toutes les créatures, il est le seul à être doué de raison. Maître incontesté de l'univers, il a traversé les âges, réalisé des prouesses dont il est seul capable, fait faire aux sciences et à la médecine en particulier des progrès prodigieux en éradiquant les épidémies qui avaient fait tant de mal à notre espèce au moyen âge, dompté la nature même si on n'a pas été regardant sur les moyens.

Aujourd'hui, on est à la merci d'un virus qui avait été fabriqué dans des laboratoires et qui, tel Frankenstein, a fini par échapper à ses maîtres et s'évaporer dans la nature avec les dégâts que l'on sait, réduisant les médecins à recourir au bricolage, aux vieilles recettes de nos grand-mères, au confinement, aux masques et à la distanciation physique, faute de traitement adéquat pour soulager leurs malades atteints de coronavirus, quitte à bouleverser notre vie sociale

comme aux heures sombres de l'humanité. Grandeur et décadence de l'humanité.

A quelque chose malheur est bon. Cette crise à nulle autre pareille est le révélateur de nos dérives, de nos fragilités, de nos égoïsmes, de notre arrogance. Agressée sans vergogne par les humains, la nature se venge à sa façon.

Si on sait maintenant comment la pandémie s'est déclenchée, on ignore tout de la date de sortie de crise et de ce qui va advenir de notre économie, mise à mal par ce virus. Ce qui est sûr, c'est qu'on reparlera certainement pendant longtemps dans les chaumières de ce printemps de l'an de grâce 2020 où il avait suffi d'un virus pour mettre le monde sens dessus-dessous. Rien ne sera plus comme avant. Ne ratons pas cette opportunité pour nous amender. Nous sommes en train de vivre des heures historiques, un moment où notre rapport à la vie comme à la mort ne sera jamais plus le même, un point de fracture dans l'histoire de l'humanité, un nouveau big bang dont nos enfants et petits-enfants doivent faire leur profit en le méditant.

Ce mercredi 28 avril, le Premier ministre français présentait son plan de déconfinement à l'Assemblée nationale. Débats passionnés comme prévu. Ils ont leurs populistes, mais savent jusqu'où il ne faut pas aller trop loin. Ils savent raison garder, y compris le bouillant Jean-Luc Mélenchon. Instinctivement, ils ont compris que l'heure n'était plus aux invectives. Par charité, nous n'allons pas établir un parallèle avec notre ARP. Deux siècles nous séparent d'eux. Il paraît que la démocratie requiert un minimum de rationalité pour prospérer dans un pays. Faute de quoi, elle tourne à l'anarchie. Autres pays, autres mœurs. ■

H.B.

La **STAR** et ses équipes
demeurent mobilisées
pour répondre
à vos questions.



ALLO**STAR** 70 255 255
allostar@star.com.tn



#StayHome

#StayHappy



STB Direct...

voire nouvelle Expérience Digitale



DigiTransfert



Digicarte



DigiActionnaire



DigiEpargne



DigiCrédit



stb.com.tn    

Et bientôt d'autres applications...

